

# RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique  
Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel  
(PAFIO) 2018-2023  
de l'unité d'aménagement 062-71

Réalisé par la



dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Pour le compte du



Adopté le 9 mai 2018

**Rédaction**  
**Révision linguistique**

Claudine Ethier  
Catherine Lavallée

Ingénieure forestier  
Secrétaire PADF

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

**Municipalité régionale de comté de Matawinie**

3184, 1<sup>re</sup> Avenue  
Rawdon, Québec, J0K 1S0  
450 834-5441

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière  
150, rue St-Michel  
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0  
450 886-0916

# Table des matières

Mise en contexte .....	5
Consultation publique.....	7
Recueil des commentaires .....	8
Séance d'information publique .....	8
Synthèse de la participation du public .....	9
Données de participation .....	9
Liste des personnes ou des organismes ayant émis des commentaires .....	9
Commentaires PAFIO .....	11
Commentaires généraux.....	11
1. Général / MRC de Matawinie .....	11
2. Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci .....	12
3. Municipalité de Saint-Damien.....	15
4. Municipalité de Saint Donat.....	18
5. Parcs régionaux .....	19
6. Sentier National.....	19
7. Parc régional de la Forêt Ouareau .....	20
8. Pourvoirie Vent de la Savane .....	28
9. Pourvoirie Lac Croche.....	29
10. ZEC Collin.....	29
11. ZEC des Nymphes .....	31
12. ZEC Lavigne .....	31
13. Acériculture .....	32
14. Sentier multifonctionnel non motorisé.....	32
Commentaires spécifiques aux chantiers commerciaux.....	33
Commentaires spécifiques aux chantiers non commerciaux.....	54
Recommandations .....	59
Conservation et établissement d'aires protégées.....	59
Habitats fauniques .....	59
Harmonisation et communication.....	59
Intégrité des territoires fauniques structurés .....	59
Paysage .....	60
Protection des sentiers et des infrastructures .....	60
Quiétude.....	60
Réseau routier – Cohabitation et sécurité des usages .....	60
Réseau routier – Qualité des infrastructures.....	61
Conclusion .....	63
Lexique .....	64
Annexe I.....	65
Annexe II.....	67

Annexe III.....	69
Annexe IV .....	77
Annexe V .....	83
Annexe VI .....	91
Annexe VII .....	117
Annexe VIII .....	123
Annexe IX .....	129
Annexe X .....	137
Annexe XI .....	143
Annexe XII .....	147
Annexe XIII .....	151
Annexe XIV .....	157
Annexe XV .....	163
Annexe XVI.....	165
Annexe XVII.....	167
Annexe XVIII.....	169

## Table des figures

Figure 1 : UA 062-51 et 062-52 .....	7
Figure 2 : nouvelle UA fusionnée 062-71.....	7
Figure 3: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires .....	10
Figure 4: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs.....	10

## Mise en contexte

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) indique à l'article 57 que les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui a été confiée la responsabilité de la composition et du fonctionnement de la *Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (Table GIRT) en vertu de l'article 55.1.

Le 30 janvier 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) demandait à la MRC de Matawinie, responsable de la coordination de la Table GIRT 062, d'organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023 pour les unités d'aménagement (UA) 062-51 et 062-52, maintenant fusionnée 062-71.

Le plan opérationnel contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt.

*Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, article 54*

Les principaux objectifs de cette consultation étaient d'informer la population, de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier ainsi que d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Lorsqu'une consultation est menée par un organisme compétent visé à l'article 21.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1) ou par une municipalité régionale de comté, l'organisme ou la municipalité régionale de comté, selon le cas, prépare et transmet au ministre, dans le délai que ce dernier fixe, un rapport résumant les commentaires obtenus dans le cadre de cette consultation et lui propose, s'il y a lieu, en cas de divergence de point de vue, des solutions. Pour la région de Lanaudière<sup>1</sup>, la consultation publique a été organisée et menée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie.

Le rapport de la consultation est rendu public par le ministre.

---

<sup>1</sup> La région de Lanaudière compte des unités d'aménagement (UA) dont la responsabilité de la planification forestière incombe aux régions administratives voisines. Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 061-52 et 064-51.



# Consultation publique

La période de consultation du PAFIO s'est déroulée du 12 mars au 5 avril 2018. La période de consultation réglementaire pour le PAFIO étant de 25 jours.

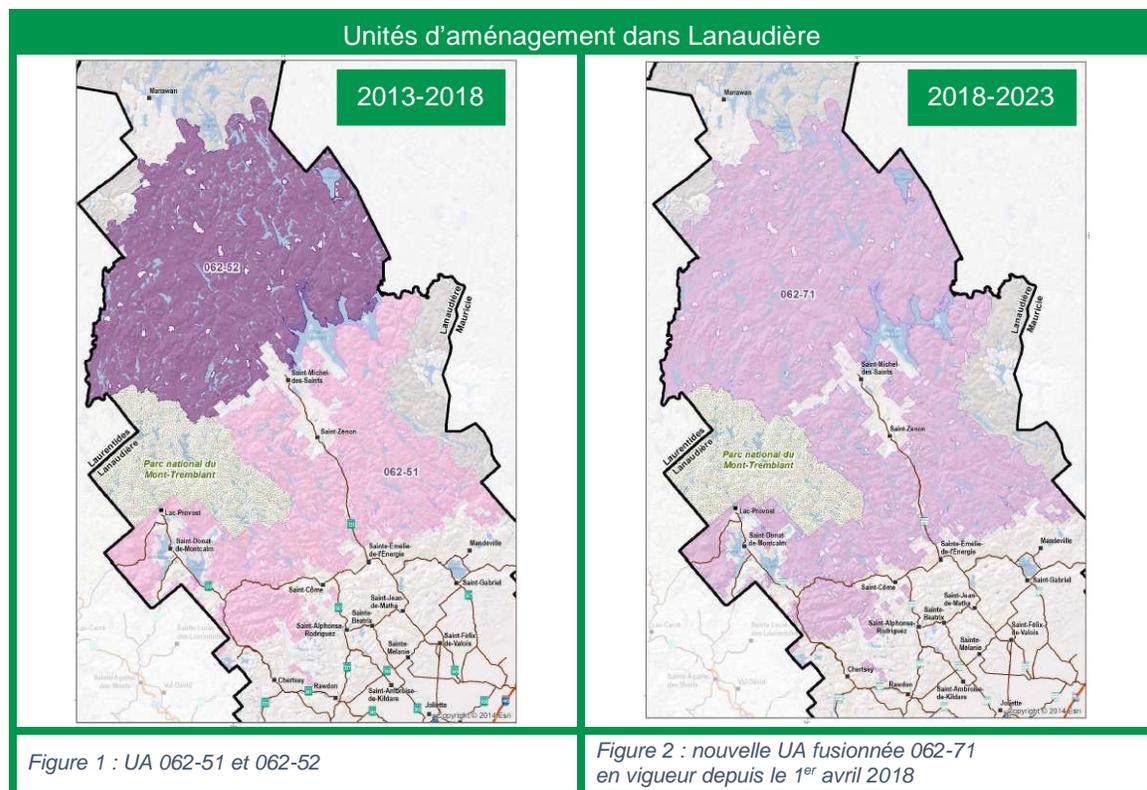
Un avis public informant la population de la tenue de la consultation publique a été publié dans cinq journaux locaux couvrant l'ensemble de la région administrative lanauoise. Cet avis est paru le 6 mars 2018 dans l'Hebdo Rive-Nord ainsi que le 7 mars 2018 dans l'Action D'Autray, l'Action Joliette, le Trait d'Union et l'Express Montcalm (voir l'annexe I).

Plus de 1050 lettres personnalisées ont été postées : permis acéricoles (3), baux de villégiature (996) et terrain de piégeage (61). Des courriels (+/- 300) ont été envoyés aux associations de lacs, aux organismes, aux citoyens ayant participé aux consultations précédentes. Les municipalités concernées ont reçu une carte et une liste des secteurs situés à même leurs limites municipales.

Dès le premier jour, la MRC de Matawinie, la Table GIRT 062 et le MFFP ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leur page Facebook et sites web respectifs :

- <https://www.mrcmatawinie.org/wp-content/uploads/2018/03/2018-03-12-cp-pafio-2018-2023.pdf>
- <http://foretlanaudiere.org/consultation-publique-sur-les-activites-forestieres/>
- <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/lanaudiere-2018-03-12/>

Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel mis en consultation concerne l'unité d'aménagement 062-71. Cette nouvelle unité d'aménagement, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, regroupe les unités anciennement identifiées 062-51 et 062-52.



## Recueil des commentaires

Les organismes et les citoyens intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre des commentaires par le biais du site internet du MFFP. Ces derniers pouvaient aussi effectuer un dépôt direct de leurs commentaires auprès des représentants de la MRC de Matawinie et du MFFP.

Il était également possible de consulter sur rendez-vous tous les documents relatifs à la consultation publique aux endroits suivants :

**Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Unité de gestion de Lanaudière**  
150, rue Saint-Michel  
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec J0K 2K0

**Rawdon – MRC de Matawinie**  
3184, 1<sup>re</sup> avenue  
Rawdon, Québec J0K 2T0

## Séance d'information publique

La MRC de Matawinie, en collaboration avec le MFFP, a organisé une séance d'information publique le 22 mars 2018, de 19 h à 22 h, au Club de golf de Rawdon (voir le projet d'ordre du jour en annexe II). Près de 125 personnes ont participé à cette rencontre publique à titre personnel ou en tant que représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier (voir l'annexe III).

Dans un premier temps, le MFFP a brièvement mis en contexte la consultation PAFIO en abordant les points suivants :

- Les acteurs de la planification forestière
- Le processus de planification forestière
- Comment définit-on un secteur de coupe ?
- Exemples de travaux en consultation
- Les consultations publiques

La séance, présidée par M. Sylvain Breton, préfet de la MRC de Matawinie et président de la Table GIRT 062, permettait aux citoyens de poser leurs questions directement aux différents spécialistes de la forêt provenant notamment du MFFP, de la MRC de Matawinie ainsi que de l'industrie forestière.

Les personnes intéressées pouvaient également consulter les cartes autant sur papier que directement en ligne en utilisant l'outil cartographique interactif.

# Synthèse de la participation du public

## Données de participation

Dates de la consultation publique PAFIO	12 mars au 5 avril 2018
Rencontre d'information	
Séance d'information destinée à la population	22 mars 2018, de 19 h à 22 h
	Club de golf de Rawdon
	125 participants confirmés
	11 organisateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 représentants de la MRC de Matawinie</li> <li>- 4 représentants du MFFP</li> <li>- 4 représentants des BGA</li> </ul>
Consultation du plan	
MRC de Matawinie	16
Unité de gestion – Sainte-Émélie-de-l'Énergie	26
Site Internet du MFFP	929

## Liste des personnes ou des organismes ayant émis des commentaires

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires via les différents modes possibles. Elle n'inclut pas la totalité des personnes présentes à la séance d'information sur la consultation publique du 22 mars 2018 (voir l'annexe III).

Nom	À titre personnel	Pour un organisme
Citoyen	70	
Association Chasse et Pêche Collin (ZEC Collin)		1
Association des Amis de la Forêt Ouareau		1
Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île		2
Association des propriétaires du lac Légaré		1
Association des résidents des lacs Sawin et Bernard		1
Association Lac Moyre		1
Association des riverains des Lac Collin et Lac Petit Collin		1
Club Aline		1
Club des Épinettes		1
Club plein-air St-Donat		1
Fédération des Associations de lacs de Chertsey (FALC)		1
MRC de Matawinie		1
Municipalité de Saint-Damien		1
Municipalité de Saint-Donat		1
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci		1
Pourvoirie Saint-Damien		1
Pourvoirie Lac Croche		1
Pourvoirie Vent de la Savane		1
Pourvoirie Saint-Zénon		1
Sentier multifonctionnel (non motorisé)		1
Sentier National		1
Sépaq		1
Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM)		1
Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière (SPAL)		1
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>25</b>

La répartition des personnes et organismes ayant soumis des commentaires est illustrée à partir des graphiques suivants :

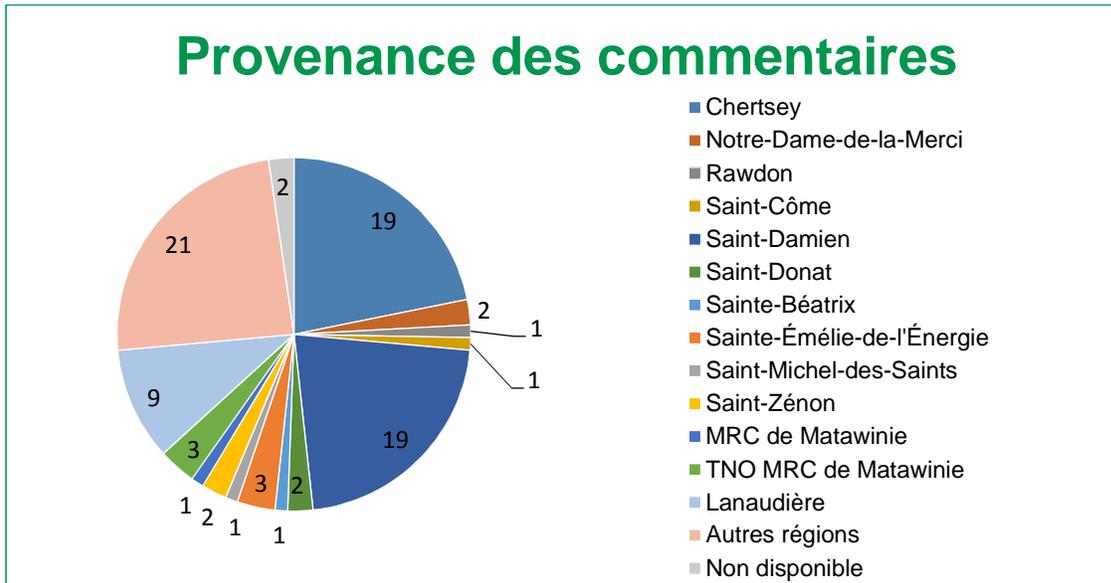


Figure 3: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires

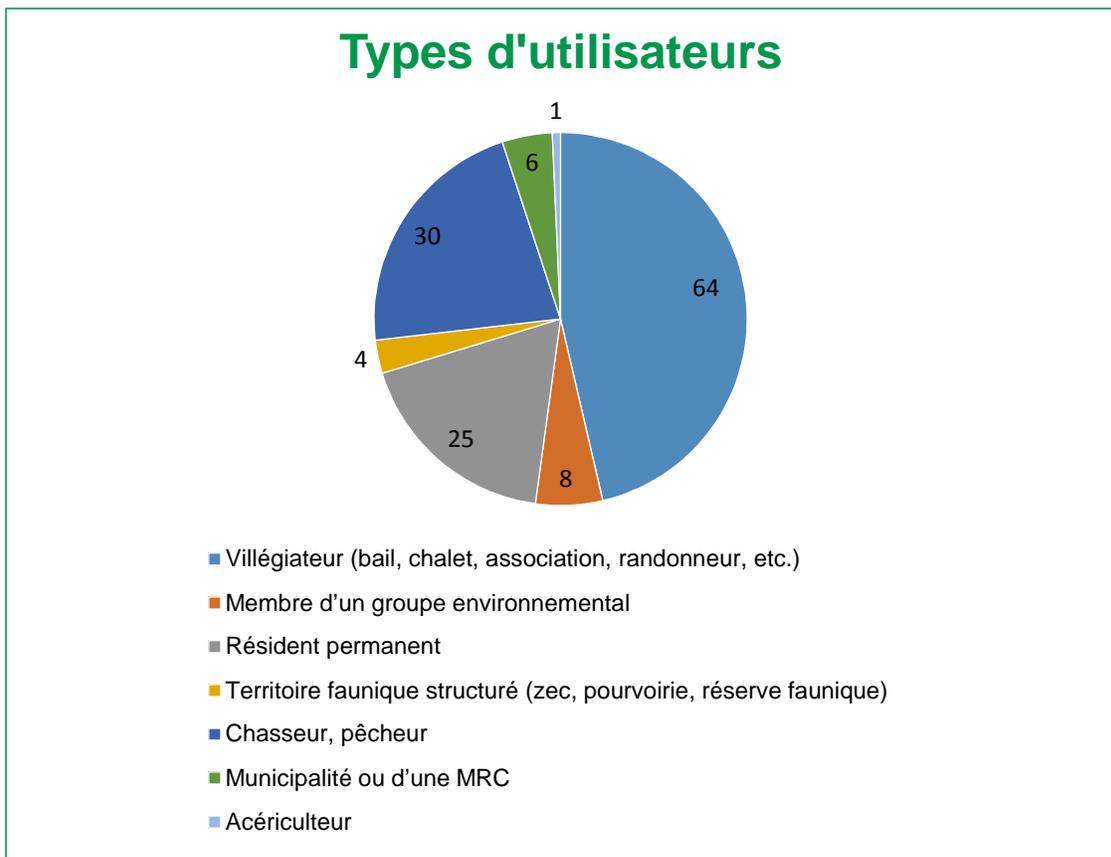


Figure 4: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs

# Commentaires PAFIO

La MRC de Matawinie est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique du PAFIO, d'analyser ceux-ci et de les transmettre au MFFP. Les commentaires recueillis ont été triés de façon à ce qu'ils soient présentés dans la catégorie reflétant le mieux l'esprit global du commentaire. Ils ont été rassemblés et synthétisés par l'auteur dudit rapport afin de rendre l'information présentée uniforme.

Les commentaires émis dans cette section sont relatifs au PAFIO présenté par le MFFP pour les UA 062-51 et 062-52 de Lanaudière fusionnées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, en une seule unité d'aménagement, soit l'UA 062-71.

Les commentaires émis pouvant s'appliquer à plusieurs ou à l'ensemble des chantiers inscrits au PAFIO sont rassemblés dans la section des commentaires généraux. Les commentaires spécifiques sont regroupés par secteurs d'intervention potentiels (SIP), séparés en deux sections, l'une pour les travaux commerciaux et l'autre pour les travaux non commerciaux.

*Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés. Seules les coquilles ont été corrigées.*

## Commentaires généraux

### 1. Général / MRC de Matawinie

Certains des commentaires regroupés dans cette section visent le territoire forestier public en général, la MRC de Matawinie ou n'ont pas de territoire spécifié.

En plus des commentaires mentionnés ci-dessous, l'annexe IV contient une lettre adressée à Monsieur Paul Lanoie, Commissaire du développement durable du Québec.

#### 1.1. MRC de Matawinie (résolution adoptée le 14 mars 2018, voir l'annexe XVIII)

##### Secteurs situés en milieu municipalisé

*Communication* - S'assurer que tous les acteurs concernés soient impliqués autant dans l'identification des enjeux que dans le processus d'harmonisation.

*Paysage* - Assurer un maintien de l'ambiance forestière à partir des noyaux villageois, lieux récréotouristiques et réseaux routiers principaux.

*Paysage* - Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.

*Quiétude* - Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des noyaux villageois ou des zones de villégiature regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.

*Arrimage de la planification avec le TPI* - Impliquer la MRC en début de planification pour les secteurs adjacents au territoire public intramunicipal afin de valider les possibilités de jumeler les opérations forestières :

- Notre-Dame-de-la-Merci : secteurs GEORGES\_NO et CARTIER\_SUD.
- Saint-Donat : secteurs MAJOR et SOMBRE

##### Secteurs situés en TNO

*Communication* - S'assurer que tous les acteurs concernés soient impliqués autant dans l'identification des enjeux que dans le processus d'harmonisation.

*Paysage* - Assurer un maintien de l'ambiance forestière à partir des sites de villégiature.

*Paysage* - Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.

*Quiétude* - Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des zones de villégiature regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.

*Quiétude* - Éviter les périodes de haut achalandage pendant la période de chasse pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.

## 1.2. Citoyen (Saint-Laurent)

Prendre en compte les territoires où passent les sentiers de randonnées et interdire les coupes dans ces secteurs. Prendre en compte le fait que l'industrie touristique génère beaucoup d'emplois et sa survie dépend de la beauté du paysage et d'un milieu agréable pour les visiteurs.

## 1.3. Citoyen (Saint-Hubert)

Il y a si peu d'endroits près de Montréal où c'est possible de se retirer en paix pour aller pêcher, sans faire 5 heures de route. Pourquoi démanteler un si beau coin de territoire, alors qu'il y a des terres tout aussi généreuses plus haut au nord où ça serait possible avec moins d'impact? De plus, les bruits causés par ces travaux seront excessivement dérangeants...

## 1.4. Citoyen (non spécifié)

Je me demande que dire quand tout à déjà été dit, mais pas pris en compte! Je crois que la balle est dans votre camp, nos élus ? À vous de devenir, être devant, un modèle, un précurseur, faire une différence pour le monde de Demain (voir le documentaire Demain, un point intéressant, c'est la démocratie). Vous votez, vous gouvernez. Une vraie consultation publique !

En passant, plus je fouille sur internet, plus je trouve votre discours à deux faces. Explication : Toutes les publicités de la région de la MRC de la Matawinie, sont ciblées sur la SURPRENANTE NATURE et de l'autre côté, vous vous coupez de cette SURPRENANTE NATURE. Pis vous ne dites rien ! Merci de votre écoute, des efforts pour la consultation. J'ai cru voir une ouverture.

## 2. Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

### 2.1. Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

Suite à la consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière, tenue le 22 mars dernier à Rawdon, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite émettre les commentaires ci-dessous. Ceux-ci seront entérinés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 6 avril 2018 et une copie de résolution sera transmise à la MRC de Matawinie.

#### **Les quantités**

Nous comprenons que les compagnies de scierie ont besoin de s'alimenter en bois. Cependant, nous avons su qu'une grande partie de la région de Lanaudière est gérée par des régions voisines soient la Mauricie et les Laurentides. Même si ce sujet est délicat, il faudrait pouvoir fournir nos entreprises de la région en utilisant la superficie de la région complète. Ceci éviterait de faire des coupes à proximité des lieux de villégiature.

#### **Les chemins**

La municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci déplore le fait que le transport de bois endommage grandement les chemins municipaux. Pour une municipalité comme la nôtre, les frais de remise en état sont énormes et peuvent impliquer une augmentation des taxes non négligeables pour les citoyens. Les sommes de contrepartie sont, à notre connaissance, de 834 \$ par kilomètre après 1 000 voyages de bois. C'est une somme négligeable comparée à ce qu'il en coûte pour rénover un chemin endommagé.

### ***L'environnement et le visuel***

La protection et le maintien de la beauté des paysages environnants doivent être pris en compte de façon prioritaire lors de la planification des interventions forestières. Ceci est définitivement un enjeu majeur, car ces paysages sont une partie intégrante du processus de développement stratégique de notre municipalité. Il est essentiel de protéger les paysages le long des corridors routiers, sur les lacs et cours d'eau, et le long des sentiers pédestres, refuges en montagne, sentiers quad VTT et motoneiges et, les résidences.

De plus, conformément à la réglementation municipale, des mesures relatives à la protection de l'eau, des sols et de la régénération doivent être mises de l'avant, à savoir;

- a) Lors de la planification et l'exécution des travaux, toutes les précautions doivent être prises afin de protéger la régénération naturelle et minimiser la perturbation des sols,
- b) Une étude de bassin versant doit être réalisée pour chacun des secteurs de coupe indiquant les impacts des coupes,
- c) Un plan de gestion et de contrôle du ruissellement et de l'érosion des sols ainsi que des moyens de mitigations doit être mis en place pour diminuer l'apport de sédiments et nutriments dans les lacs et cours d'eau pour chacun des secteurs de coupe,
- d) Les fossés doivent être exempts de déchets en tout temps et dans les deux (2) ans suivant la fin des opérations, toutes les aires d'empilement et d'ébranchement doivent être entièrement libérées des résidus de l'exploitation. Dans le même délai, il doit être ensemencé ou reboisé.

Il n'y a eu aucune d'étude de bassin versant concernant la coupe. Pourtant, le lac Georges a déjà eu des cyanobactéries et ça reste un lac à capacité limitée et donc à risque. Une telle coupe de « régénération » impactera probablement le lac par une augmentation des sédiments. La valeur foncière des habitations autour de ces lacs est importante et sera certainement en baisse très importante si le lac est contaminé par un épisode de cyanobactéries.

Les coupes de régénération sont, pour la plupart des citoyens, déplorables quant à l'environnement visuel. Nous demandons d'éviter ce type de coupe et de privilégier les coupes partielles quand c'est possible.

Les andains sont aussi très mal perçus par nos citoyens. Nous demandons à ce qu'il n'y ait aucun andain en bordure de chemin ou sentier fréquenté par les citoyens.

### ***La quiétude***

La municipalité reçoit des plaintes de citoyens exaspérés par le bruit des freins moteurs des camions de transport de bois. Nous comptons consulter les citoyens concernés pour savoir s'ils préfèrent le transport de nuit ou de jour. Nous demandons qu'il y ait une interdiction d'utilisation des freins moteurs pour préserver la quiétude de nos citoyens.

### ***La sécurité***

Le chemin Notre-Dame-de-la-Merci entre le lac Georges et le restaurant du lac Blanc est étroit et sinueux. Il sera très dangereux d'y avoir des camions chargés de bois côtoyant des automobilistes et des piétons. Nous demandons, qu'un chemin de transport de bois soit balisé en forêt jusqu'à la route 347 ou la route 125.

### ***Le Parc régional de la Forêt Ouareau***

Nous demandons d'éviter les coupes dans ce parc qui est un endroit fortement fréquenté. Nous tenons à vous faire part de notre inquiétude en ce qui concerne l'impact qu'auront les coupes

forestières au niveau du visuel des sentiers du Parc régional de la Forêt Ouareau et du sentier National ainsi que de la qualité des eaux de ces lacs.

Concernant le sentier national, celui-ci rejoint présentement la municipalité de Saint-Côme, et fait l'objet d'un projet permettant son interconnexion avec la municipalité de St-Donat. Les randonneurs pourront ainsi parcourir tout le Québec, d'est en ouest, et faisant ainsi le plus long tronçon du Canada. Il serait malheureux que suite aux coupes forestières, celui-ci se retrouve, avec son infrastructure et ses attraits visuels, dégradé.

En conclusion, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci demande un moratoire pour les secteurs du lac Georges et du Parc régional de la Forêt Ouareau. Nous croyons important de mettre en place des mesures d'atténuation afin de préserver et de protéger nos acquis présents sur notre territoire, dont les enjeux touchent divers aspects tels que l'environnement, la faune, les loisirs, le tourisme, l'économie locale et les infrastructures municipales

## 2.2. Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île (1 de 2)

Nous avons rédigé une lettre officielle avec plus de détails que nous aimerions vous soumettre. SVP, nous contacter à notre adresse courriel. SVP, envoyer un courriel de réception.

- Préoccupations environnementales (bassin versant) sur nos lacs. Eaux de ruissellement qui augmenteront la fragilité de nos lacs alors que nous travaillons depuis des années à les protéger (protection de la bande riveraine, tests de qualité de l'eau, sensibilisation à l'érosion des rives, programme pour le lavage des bateaux et autres)
- Préoccupations sur l'aspect visuel autour des corridors routiers, autour des lacs et autres cours d'eau
- Préoccupations de sécurité sur nos routes qui sont étroites et sinueuses
- Préoccupations de dégradation de nos routes pour lesquelles nous payons
- Préoccupations de pollution auditive dans un secteur de villégiature
- Préoccupations de baisse de valeur de nos propriétés

## 2.3. Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île (2 de 2)

Suite à la consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière tenue le 22 mars dernier, à laquelle notre président Alain Piché a assisté et dont il a fait un résumé aux membres du conseil d'administration, l'Association des propriétaires des lacs Georges, Prévost et à l'Île (APLGPI) désire se prévaloir de l'opportunité qui lui est donnée pour vous faire part de ses préoccupations et émettre ses commentaires. L'APLGPI regroupe 205 propriétaires dont le quart est composé des résidents permanents.

Suite à plusieurs échanges d'informations et de réunions du conseil de notre association et ayant étudié attentivement vos documents, nous restons très inquiets des impacts qu'ils auront dans notre secteur de villégiature.

A priori, nous comprenons et réalisons l'importance de l'industrie forestière pour une économie saine au Québec. Nous ne sommes aucunement en opposition à cette industrie.

Comme le lac Georges a déjà connu une éclosion de cyanobactéries, nous avons entrepris des mesures pour assurer la protection de ce plan d'eau qui, selon une étude publiée en 2007 par la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA), est fragilisé et possède une faible capacité d'accueil.

De par ce fait, l'association a pris plusieurs mesures pour protéger nos lacs.

- Nous nous sommes investis auprès du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (MDDELCC) pour faire le relevé des mesures de transparence et d'échantillonnage de la qualité de l'eau afin de nous permettre d'avoir une meilleure appréciation et un meilleur suivi de la qualité de l'eau de nos trois lacs.

- Nous avons pris l'initiative d'établir l'emplacement de bouées servant à faire réduire la vitesse des embarcations dans les zones les plus à risque pour mieux combattre l'érosion.
- Depuis plus de dix ans, tous les nouveaux propriétaires sont rencontrés et de la documentation leur est remise pour protéger notre environnement lacustre (s'abstenir de nourrir les oiseaux aquatiques, code d'éthique pour la circulation sur l'eau et autres)
- Depuis 2 ans, avec la menace du myriophylle à épis et toujours dans cette même optique de protection de nos lacs, nous sommes à instaurer un programme de sensibilisation pour montrer l'importance du lavage des bateaux.

De plus, la MRC et la municipalité ont instauré des mesures strictes pour protéger la bande riveraine ainsi qu'une réglementation concernant les fosses septiques qu'ils s'appliquent à faire respecter.

Réalisant que les coupes se situent toutes à l'intérieur du bassin versant du lac Georges, l'apport en nutriments vers ces lacs nous préoccupe grandement, et ce, pour plusieurs raisons.

Les changements climatiques font en sorte que nous recevons des pluies plus fortes et plus fréquentes, ce qui augmente le ruissellement vers les lacs, alors les coupes telles que prévues ne pourront qu'aggraver dangereusement cette situation d'apports de nutriments.

Le transport du bois nous préoccupe également. Ce sont des véhicules lourds qui partageront nos petites routes étroites et sinueuses. Les questions de sécurité nous portent à de sérieuses réflexions, sans compter sur la pollution sonore et la détérioration de nos chemins.

Aussi, autre fait non négligeable, nous réalisons que cela puisse affecter négativement la valeur de nos propriétés. Nous craignons vivement ce scénario.

Tous les membres de notre association viennent ici pour profiter de la quiétude et de la beauté de notre environnement naturel. Les randonnées à pied, en VTT, motoneige et autres perdront beaucoup de leur attrait, ce qui doit être reconnu comme étant un conflit d'intérêt majeur entre les différents usagers de la forêt.

Pour toutes ces raisons, et sans une étude plus complète sur les impacts que ces coupes auront sur les lacs Georges, Prévost et à l'Île, nous ne pouvons vous accorder notre appui pour procéder. En cela nous sommes tous unanimes.

Existe-t-il d'autres scénarios à nous proposer? Cela nous semblera des plus importants pour continuer notre appui à vos besoins, qui pour l'instant semblent complètement contraires aux nôtres.

### 3. Municipalité de Saint-Damien

#### 3.1. Municipalité de Saint-Damien

Chemin double vocation (chemin Beaulieu, St-Damien) utilisé par les forestiers pour le transport. Le gouvernement paye 832 \$/km après 1000 km en compensation pour l'usage des chemins municipalisés. Sachant très bien qu'il n'y a jamais plus de 1000 km franchis sur notre territoire par le transport forestier, nous ne recevons aucune compensation. Nous savons que plusieurs recherches scientifiques prouvent qu'un camion chargé de billes de bois pèse plusieurs tonnes réparties sur plusieurs essieux causant tout de même une usure prématurée de la chaussée au point qu'il ressort de principalement de ces recherches que cela équivaldrait au passage de 10 000 voitures. Nombre nous laissant perplexes quant à la durée de vie de nos infrastructures. En 2012, lors du congrès de la FQM à Québec, il fut demandé que les municipalités ayant des chemins à double vocation reçoivent une redevance monétaire similaire aux gravières sablières permettant ainsi un meilleur entretien routier municipal qui, soit dit en passant, est toujours à la charge des contribuables municipaux seulement. Le bois est coupé et circulé sur NOTRE terrain, et cela, à NOS grands frais seulement. Nous n'avons toujours pas de nouvelles, sauf : « on en a entendu parler ». Il est temps de bouger car les résidents sont prêts à le faire.

La Municipalité de Saint-Damien est très inquiète du PAFIO proposé pour 2018-2023. En effet, selon les plans disponibles sur votre site, nous comprenons que les discussions ayant eu lieu l'année dernière à vos bureaux n'ont pas été considérées. Nous constatons, entre autres, qu'il est prévu d'emprunter le chemin Beaulieu malgré notre intervention (voir carte). Le conseil municipal, nouvellement élu, désire impérativement vous rencontrer à ce sujet puisqu'une levée de bouclier citoyenne se prépare à l'horizon et que les inquiétudes sont au plus haut point quant à la sécurité de nos usagers du chemin. Pour le bien des intervenants dans ce dossier, vous trouverez en p.j. le compte rendu que vous avez produit suivant notre rencontre à vos bureaux en 2017. (Voir l'annexe V)

### 3.2. Citoyen (Saint-Damien)

Je suis m'inquiète de la sécurité de mes enfants avec la présence de camions qui n'arriveront pas à freiner efficacement sur le chemin Beaulieu, à St-Damien. C'est une route qui serpente et qui présente de nombreuses pentes dont une à 20 % très dangereuse. J'ai acheté ma propriété pour la tranquillité des lieux. Le bruit des camions va tout gâcher. Certaines entrées de propriétés, dont la mienne, ne voient pas très bien les véhicules arriver sur la route. Un camion qui passe avec un chargement pourrait nous frapper mortellement à la sortie de notre entrée. Je sais qu'il y a des lois qui limitent la vitesse et le poids des chargements, mais je n'ai pas confiance en leur application puisque jamais la police ne vient dans notre coin reculé (lorsqu'on appelle en urgence, les délais sont si longs que la personne coupable d'une infraction a le temps de s'en aller sans problème). Les secteurs de coupe les plus près du lac Quesnel et Lafrenière devraient être abandonnés. Nous entendrons assurément les travaux. Le chemin Beaulieu est déjà en piteux état. Il ne résistera pas au passage des camions. Je souhaite qu'une route de transport qui exclut le chemin Beaulieu soit trouvée pour respecter la quiétude et la sécurité des habitants des lieux.

### 3.3. Citoyen (Saint-Damien)

Protection de nos forêts à St-Damien, secteur ZEC des Nymphes, lacs Quesnel, Lafrenière, Migué, la pourvoirie de St-Damien et tous les secteurs : garder notre tranquillité et avoir le privilège de profiter de notre environnement pour pas que les coupes viennent détruire notre environnement. Nous désirons protéger la verdure et nos endroits humides. Je veux garder la nature telle qu'elle est et non la faire détruire par de riches fortunés.

### 3.4. Citoyen (Saint-Damien)

Je suis résident d'une propriété riveraine au lac Quesnel. Les coupes semblent être ciblées un peu plus loin sur le chemin Beaulieu. Je suis naturellement préoccupé par les impacts collatéraux que cette activité peut engendrer.

### 3.5. Citoyen (Saint-Damien)

Je demeure sur le chemin Beaulieu. Je ne sais pas si vous avez réalisé, mais ici c'est une zone résidentielle, calme, 20 km/h maximum en avant de chez moi. Vous allez me rendre la vie infecte avec vos camions; j'ai acheté ici pour avoir la paix. Il me sera impossible de demeurer ici avec 20 camions sinon plus par jour qui passeront à 30 pieds de ma porte. Je m'oppose fermement à ce qu'on détruise ma qualité de vie. Passez ailleurs, je vous prie.

### 3.6. Citoyen (Saint-Damien)

Je suis d'accord pour la coupe de bois. Ceci remplace les feux de forêt qui, bien avant les bûcherons, faisait la régénérescence de la forêt. Pour moi, il n'y a rien de plus déprimant que de tenter de marcher, skier ou *raquetter* en forêt dans une densité extrême de *fouets* étouffés et déficients. Je suis chatouilleux, par contre, sur le type de coupe pour parvenir à équilibrer la

vitalité. La coupe devrait être sélective dans les zones à proximité des résidents. Éclaircir sans être drastique, sans penser, dans ce cas, au profit des entreprises forestières. Des subventions devraient leur être versées pour la rentabilité. Des contrôleurs routiers devraient être présents dans les secteurs de coupe pour surveiller les entreprises qui, en fin de mandat, seraient tentées de surcharger les fardiers lors du rapatriement du matériel afin de limiter le nombre de transport.

### 3.7. Citoyen (Montréal)

Lac Quesnel et la ZEC des Nymphes

### 3.8. Citoyen (Saint-Damien)

Les camions transportant le bois devraient utiliser les chemins de la ZEC des Nymphes et non le chemin Beaulieu, ceux-ci étant aussi près des coupes de bois. Ce serait plus sécuritaire et moins dérangeant pour les résidents. Par les années passées, le chemin Beaulieu était utilisé, il était très dangereux de croiser les camions de bois car ils prenaient toute la route. Le chemin Beaulieu est plein de courbes et de vallons. La côte Beaulieu, longue de 2 kilomètres et de 20 % d'inclinaison ne convient pas pour l'usage de ces camions trop lourds. La route provinciale 347 croise le Chemin Beaulieu. Il ne faudrait pas que les camions manquent de freins... Depuis le transport du bois, le chemin et la côte Beaulieu sont dans un mauvais état.

Ce sont, nous, les payeurs de taxes, qui payons pour l'entretien et la réparation du chemin dont les dommages sont causés par le passage répétitif de ces gros camions. En utilisant leurs freins Jacobs, ils polluent par le bruit. Nous voulons garder la quiétude de notre environnement.

### 3.9. Citoyen (Saint-Damien)

Par le passé, des coupes ont donné lieu à de nombreux transports qui ternissaient notre tranquillité, mettaient à rude épreuve nos chemins, sans compter la dangerosité de la vitesse de circulation des camions, sur des routes étroites non conçues pour ce type de trafic.

### 3.10. Citoyen (Saint-Damien)

Vous envisagez de faire des coupes sur mon territoire de chasse à l'orignal. Je n'ai rien contre ça mais j'ai peur que les quatre arbres qui supportent mes deux caches (qui m'ont coûté cher) soient coupés. Pensez-vous qu'il y aurait moyen d'éviter ça en indiquant (via des pancartes) à l'entrepreneur de ne pas couper ces arbres ? Est-ce qu'il va respecter ma demande ?

Je demeure également près de la pourvoirie de St-Damien et j'anticipe une détérioration du chemin asphalté pour aller à la pourvoirie (à cause de la surcharge des camions qui sortent le bois). C'est une préoccupation de plusieurs résidents du coin.

### 3.11. Citoyen (Saint-Damien)

Lac Quesnel. Je demeure au [...], chemin Beaulieu, à la sortie de la ZEC des Nymphes. La partie du chemin Beaulieu, entre la sortie de la ZEC des Nymphes et le chemin des Clubs (environ 1,5 km) ne peut pas être utilisée:

- Elle est beaucoup trop étroite pour les camions et ne peut pas être élargie, car les maisons sont très près du chemin;
- De plus, sur cette partie, il y a 3 côtes dont 2 sont dans une courbe. Nous devons déjà être prudents dans ces deux côtes lorsque nous nous rencontrons en autos. Il est donc impensable que des camions y circulent;
- Les maisons étant près du chemin, nous serions beaucoup trop incommodés par le bruit. Nous savons très bien que les camions commencent à circuler vers 3 h du matin, ce qui nous réveillerait TOUTES LES NUITS;

- Le chemin Beaulieu est fait de bitume, donc très fragile. Les camions causent énormément de dommages et ce sont les citoyens qui doivent payer les réparations;
- La solution serait de faire sortir les camions par le chemin du lac Gauthier où personne n'y habite et où le chemin est déjà très large.

### 3.12. Citoyen (Saint-Damien)

Le chemin Beaulieu sera endommagé avec tous les camions qui vont y circuler pour aller dans la ZEC des nymphes faire la coupe au lac Anne et lac Clair. Qui va payer pour le réparer; déjà, la côte est en mauvaise état.

Le bruit, la poussière et le danger pour les adultes, enfants et animaux surtout dans la période estivale, seul temps de l'année qu'on peut profiter du beau temps. Pourquoi faire un si grand territoire de coupe?

### 3.13. Citoyen (Saint-Damien)

Chantiers ciblés : ZEC des Nymphes et Pourvoirie St-Damien près du lac Quesnel et du Chemin Beaulieu.

Où ira le bois et par quel chemin? S'il s'agit du Chemin Beaulieu, mes préoccupations prioritaires concernent la dégradation de ma qualité de vie, en particulier: le bruit et la perte de ma tranquillité. La sécurité de la circulation automobile locale, la sécurité des nombreux marcheurs, la détérioration de la chaussée.

### 3.14. Citoyen (Saint-Damien)

À St-Damien ça fait plusieurs années que nous subissons des coupes. Nous vivons dans un secteur calme entourés de belle nature, le bruit des camions, le dommage aux routes pour lesquelles nous payons des taxes pour les réfections fréquentes (dommages principalement causés par les camions) et le paysage ravagé par ces coupes nous causent problèmes et préoccupations.

### 3.15. Citoyen (Saint-Damien)

Tout transport sur le Chemin Beaulieu est problématique et endommage sérieusement la route. Notre sécurité peut être compromise car la route n'a pas été faite pour un transport de bois/lourd. L'état de la chaussée est plus que précaire! SVP si le bois doit passer par le chemin Beaulieu, prévoir la réfection/réparation après.

### 3.16. Citoyen (Saint-Damien)

Je suis préoccupé par les coupes. Sur tous les aspects ci-après nommés. Bruits, sécurité, type de coupe. Transport du bois.

## 4. Municipalité de Saint Donat

### 4.1. Municipalité de Saint-Donat

La municipalité souhaite que le ministère poursuive sa collaboration avec la table de concertation forestière (TCF) de Saint-Donat dans le but d'assurer l'harmonisation des coupes forestières avec les autres utilisateurs de la forêt publique, et ceci, pour toute la durée du PAFIO. La municipalité souhaite que le MFFP présente le PAFIO 2018-2023 aux participants de la TCF au plus tôt. Suite à cette présentation, les participants adresseront leurs commentaires au ministère et à la municipalité. La municipalité prendra également position par voie de résolution suite à cette présentation et aux commentaires que les participants de la TCF lui auront adressés.

## 5. Parcs régionaux

### 5.1. MRC de Matawinie

*Communication* - S'assurer que tous les acteurs concernés soient impliqués autant dans l'identification des enjeux que dans le processus d'harmonisation.

*Paysage* - Assurer un maintien de l'ambiance forestière à partir des sentiers, dont le Sentier National, des infrastructures récréatives ainsi que le long des chemins d'accès principaux.

*Paysage* - Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.

*Quiétude* - Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des sentiers et infrastructures récréatives pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.

*Accessibilité* - Éviter la création de nouvelles entrées dans les limites des parcs régionaux.

### 5.2. Société de développement régional des parcs régionaux de la Matawinie

Nos préoccupations sont en lien avec les coupes prévues sur le territoire des parcs régionaux suivants (Lac Taureau, Forêt Ouareau et Sept-Chutes) ou en périphérie du Sentier national.

Pour tous les travaux, voici nos commentaires:

- Continuer les démarches d'harmonisation avec le MFFP et obtenir une analyse du paysage en fonction de nos points d'observation (point de vue en montagne, refuge, sentier, etc.);
- Secteur Lac Corbeau (Forêt Ouareau): secteur très sensible et avec plusieurs refuges, points de vue et sentiers. La coupe CR n'est pas souhaitable dans ce contexte. La planification des chemins devra se faire en fonction de nos sentiers existants;
- Ski de fond : la saison des travaux sera très importante (Hiver à éviter);
- Secteur Lac Taureau : Faire attention à l'impact des coupes sur le paysage visible du centre du lac par les plaisanciers. Importance de garder couvert forestier;
- Plusieurs tronçons du Sentier National sont traversés par les coupes (sentier des Nymphes, Mistikush, Matawinie, Boule, Perces-Brumes, Contreforts, Mt-Ouareau, Intercentre): la lisière de bois de 30 m chaque côté du sentier n'est pas suffisante lors des coupes de régénération. L'objectif de la bande opaque n'est pas atteint partout avec un 30 m. Suggestion: ajouter une bande de 40 m avec coupe partielle qui s'ajoute à la bande de 30 m intacte.

## 6. Sentier National

### 6.1. Citoyen parrain du Sentier National

Nous demandons qu'une étude de paysage soit réalisée à partir des points de vue 2,1 + 4,1 + 6,8 + 7,4 + 7,8 du sentier Matawinie. (voir l'annexe VI)

Avec l'information que nous avons (comparaison entre les cartes et les photos), tous les panoramas à partir de ces points de vue seront détruits par une coupe de régénération.

Une coupe de régénération est prévue dans le Sentier Matawinie Nord dans le secteur du Leanto entre les km 17 et 18. S'il doit y avoir une coupe, elle devrait être une coupe partielle. (voir l'annexe VII)

Sentier des Nymphes (voir l'annexe VIII); Sentier de la Boule (voir l'annexe XI); Sentier Perces-Brumes (voir l'annexe X)

## 7. Parc régional de la Forêt Ouareau

### 7.1. Citoyen et Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC) (Chertsey)

#### **MORATOIRE SUR LES COUPES FORESTIÈRES DANS LE PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT OUAREAU**

Le 12 mars, le Ministère des forêts de la faune et des parcs soumettait à la « consultation », en fait, une série de cartes identifiant les territoires publics où il entend autoriser des coupes forestières au cours des 5 prochaines années ainsi que les types de coupes projetées.

Le 22 mars 2018, le représentant du MFFP a confirmé lors de la session d'information sur le PAFIO tenue à Rawdon, que le PAFIO et les propositions de coupes forestières ne prenaient pas en considération le rapport et les recommandations qui ont été faits suite à la consultation publique tenue en janvier 2018 sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de Lanaudière. Pourtant, le rapport de cette consultation faisait, entre autres, la recommandation suivante: « *il est recommandé d'arrimer cette démarche avec celle du MDDELCC visant la bonification du réseau d'Aires protégées dans Lanaudière.* »

#### Non aux coupes forestières dans le parc régional Ouareau!

Le MFFP propose des coupes forestières au cœur du parc régional de la forêt Ouareau dans trois (3) parties importantes et stratégiques du parc régional:

- Des coupes de régénération (plus de 80 % des tiges) dans les secteurs Toussaint et Original ;
- Des coupes partielles dans le secteur Johnson.

L'ensemble du territoire du parc régional de la forêt Ouareau est présentement à l'étude par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être désigné comme aires protégées. Je m'oppose à toutes coupes forestières dans un territoire qui devrait d'abord avoir une vocation récréotouristique.

#### Moratoire sur les coupes dans le parc Ouareau

Je réclame un moratoire sur toutes les coupes forestières prévues dans le parc régional de la forêt Ouareau pour les prochaines années, le temps que la démarche de reconnaissance d'aires protégées soit complétée.

Je presse le MFFP et le MDDELCC de reconnaître une aire protégée dans le territoire du parc régional de la forêt Ouareau.

#### **MISER SUR LE RÉCRÉOTOURISME ET LA VILLÉGIATURE COMME AXE DE DÉVELOPPEMENT**

Je crois qu'il est plus que temps que cesse une exploitation à court terme des forêts par des coupes forestières. Il faut miser à moyen et long terme sur le potentiel de développement de villégiature et du récréotouristique que représente le parc Ouareau pour la région. Ce n'est pas continuant d'effectuer des coupes forestières dans le parc que nous consolideront la vocation de tourisme vert de la région de la Matawinie.

De plus, j'aimerais ajouter ces commentaires plus spécifiques au PAFIO de Lanaudière et à la session d'information du MFFP tenue le 22 mars 2018 à Rawdon.

#### Besoin d'un document présentant expliquant les choix des zones affectées.

Pour le MFFP, le PAFIO est en fait une série de cartes. Nous croyons que le MFFP devrait dans un document expliquer les raisons des choix du MFFP des sites de coupes projetées, des types de travaux forestiers choisis, leurs localisations et leur envergure. Un tel document aiderait le

lecteur à mieux comprendre les enjeux pris en compte pour la détermination, dans la carte, des différents travaux forestiers.

Il serait aussi intéressant d'avoir, en plus du plan quinquennal de toutes les coupes, les échéanciers des travaux prévus à chaque année, ou à tout le moins, les travaux prévus la première année, tout en reconnaissant que le PAFIO est un document dynamique évolutif mais dont les travaux au cours des cinq prochaines années ne devraient que très peu changer.

#### La reconnaissance d'aires protégées

Le MFFP, en proposant dans son PAFIO de procéder à des coupes forestières dans deux (2) parties importantes du parc régional de la forêt Ouareau, semble ignorer complètement le processus de consultation mené par le MDDELCC pour reconnaître des aires protégées dans Lanaudière dans différents territoires publics dont le parc Ouareau.

Lors de la rencontre du 22 mars 2018, le représentant du MFFP renvoie au seul MDDELCC la responsabilité de reconnaître des aires protégées. Alors que l'on constate qu'il manque de ressources de terrain au MDDELCC pour procéder aux analyses et démarches validant l'intérêt des aires à protéger, des membres du public ont signalé que le MFFP a, de par sa loi, des mandats relatifs à la protection d'aires protégées.

Il est suggéré que les deux ministères travaillent de concert plutôt qu'en concurrence et en s'ignorant. Ils devraient partager leurs ressources et informations suite aux constats des ressources terrain du MFFP afin de confirmer l'importance de ce territoire comme aire protégée.

#### Les commentaires de la MRC

Lors de la session d'information du 22 mars, la MRC de la Matawinie a présenté une liste des commentaires adoptés par le conseil de la MRC. Ces commentaires nous paraissent très superficiels comparativement aux détails présentés dans chaque carte du PAFIO et aux approches présentées dans le PAFIT.

Nous constatons ne pouvoir identifier de liens entre la carte du PAFIO et le rapport produit par la MRC et les commentaires des citoyens sur le PAFIT. Comme d'habitude, il n'est encore nullement mentionné ou pris en compte l'importance des moteurs économiques de la villégiature, du récréotouristique dans les zones environnantes occupées par les villégiateurs lorsque l'on propose en plein cœur du parc régional des coupes de régénération. Seule la foresterie semble régner en maître au détriment des autres potentiels de développement économique du territoire.

Il serait intéressant que le MFFP tienne compte aussi, sur les cartes du PAFIO, en plus des zones de coupes considérées, des zones où il serait important d'assurer le maintien des paysages forestiers autour des noyaux villageois, des sites de villégiature, des lieux récréotouristiques, dans le pourtour des sentiers et des infrastructures récréatives. Si les commentaires de la MRC et des citoyens ne sont pas clairement reflétés dans un document accompagnateur du PAFIO, ils ne demeurent que des vœux pieux sans impact sur la prise de décision des travaux forestiers à exécuter.

#### **7.2. Citoyen (Chertsey)**

Un document expliquant les raisons des choix du MFFP pour les types de travaux forestiers choisis, leurs localisations et leur envergure aiderait le lecteur à mieux comprendre les enjeux pris en compte pour la détermination de la carte des travaux forestiers pour le PAFIO 2018-2023.

La liste des commentaires adoptés par le conseil de la MRC paraît très superficielle comparativement aux commentaires relevés au rapport du PAFIT. Il ne semble pas avoir de lien entre le rapport du PAFIT et la carte du PAFIO. Comme d'habitude, il n'est encore nullement

mentionné ou pris en compte les nouveaux moteurs économiques de la villégiature, du récréotouristique en zones hautement peuplées ou en devenir par exemple. Seule la foresterie semble régner en maître au détriment des autres économies.

Il serait intéressant de voir sur la carte du PAFIO, les zones concrètes considérées selon les commentaires adoptés par le conseil de la MRC sur le maintien de l'ambiance forestière à partir de noyaux villageois, des sites de villégiatures, des lieux récréotouristiques, la localisation des sentiers et des infrastructures récréatives par exemple. Si les commentaires adoptés ne sont pas clairement identifiés sur le plan PAFIO ils ne demeurent que des vœux pieux sans impact sur la prise de décision des travaux forestiers à exécuter.

Il paraît évident que les PAFI ne sont préparés que par des gens intéressés à la foresterie et il leur sera toujours difficile de sortir des sentiers battus à moins qu'ils travaillent de concert avec des ressources d'autres ministères sensibilisés aux autres points de vue à considérer.

Il serait aussi intéressant d'avoir, en plus du plan quinquennal, le plan de la première année des travaux sachant que le PAFIO est un document dynamique mais dont les travaux de la première année ne devraient que très peu changer.

Suite au constat que les recommandations du MDDELCC pour les zones à considérer pour les aires protégées, il est recommandé qu'un moratoire soit déposé pour les travaux de foresterie pour le Parc régional de la forêt Ouareau, le temps qu'une décision soit prise pour les aires protégées à combler.

Suite au constat qu'il manque de ressources de terrain au MDDELCC, il est suggéré que le MDDELCC et le MFFP partagent leurs ressources et qu'ils travaillent concurremment plutôt que consécutivement afin d'éviter les changements importants suite aux constats de ressources terrain du MFFP.

### 7.3. Douze citoyens (Chertsey, Gatineau, Senneville, Westmount, non spécifié)

L'ensemble du territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau est présentement à l'étude par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être désigné comme aire protégée. Je réclame un moratoire sur toutes les coupes forestières prévues dans le Parc régional de la Forêt Ouareau pour les prochaines années, le temps que la démarche de reconnaissance d'aire protégée soit complétée.

Je m'oppose à toute coupe forestière dans un territoire qui devrait d'abord avoir une vocation récréotouristique.

Je presse le MFFP et le MDDELCC de reconnaître une aire protégée dans le territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau.

Nous devons miser sur le récréotourisme et la villégiature comme axe de développement économique.

Je crois qu'il est plus que temps que cesse une exploitation court terme du territoire public par des coupes forestières. Il faut miser à moyen et long terme sur le potentiel de développement de villégiature et du récréotouristique que représente le Parc régional de la Forêt Ouareau pour la région.

Ce n'est pas en continuant d'effectuer des coupes forestières dans le Parc régional de la Forêt Ouareau que nous favoriserons le développement de la vocation d'écotourisme dans la région de la Matawinie.

#### 7.4. Citoyen (Montréal)

L'ensemble du territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau est présentement à l'étude par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être désigné comme aire protégée. Je réclame un moratoire sur toutes les coupes forestières prévues dans le Parc régional de la Forêt Ouareau pour les prochaines années, le temps que la démarche de reconnaissance d'aire protégée soit complétée.

Je presse donc le MFFP et le MDDELCC de reconnaître une aire protégée dans le territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau.

Nous devons miser sur le récréotourisme et la villégiature comme axe de développement économique. Et ce n'est pas en continuant d'effectuer des coupes forestières dans le Parc régional de la Forêt Ouareau que nous favoriserons ce type de développement (récréotouristique et de villégiature) qui rapporte davantage sur le plan économique aux municipalités en termes de taxes foncières et autres qu'elles perçoivent des villégiateurs que celles des forestiers. Par exemple, dans la Zone des Grands Lacs de la région de Chertsey et, en particulier, en ce qui a trait à la protection des bassins versants.

#### 7.5. Citoyen (Chertsey)

Je considère que le parc Ouareau est un trésor inestimable qui appartient à tous les Québécois qui, avec leurs impôts, financent les opérations, l'entretien, les infrastructures, etc. À ce titre, il ne peut être exploité par des entreprises privées pour servir leurs intérêts et il doit conserver sa vocation récréotouristique. Toute autre vocation est inacceptable et irresponsable.

#### 7.6. Citoyen (Montréal)

Tous les secteurs situés à l'intérieur de la limite du Parc régional de la Forêt Ouareau sont visés par les commentaires qui suivent.

Du fait de la richesse, de sa faune et de sa flore, de son incroyable facilité d'accès pour les citoyens et de la qualité de ses plans d'eau, aucune coupe forestière ne devrait être envisagée dans ce parc. Il devrait plutôt être désigné en tant qu'aire protégée.

Outre les torts causés à la biodiversité, les coupes de régénération affecteront aussi le paysage pour une longue période et, par le fait même, la vocation récréotouristique du site.

Le parc régional de la Forêt Ouareau, tout comme l'ensemble des TPI de la région, représente par ailleurs un excellent potentiel pour le déploiement d'une économie axée sur le tourisme et l'exploitation de produits forestiers non ligneux. Aucun des plans d'aménagements proposés ne va dans ce sens, et ce, malgré les commentaires qui ont déjà été formulés par la population lors de la consultation du PAFIT du printemps 2016.

#### 7.7. Citoyen (Chertsey)

Mon épouse, [...] et moi, possédons deux chalets et terrains sur le bord du Lac Chertsey. Nous avons investi les efforts de nos vies professionnelles pour pouvoir profiter de ces sites pour la nature et la paix. Nous entendons bientôt prendre nos retraites. Entre temps, nous y allons toutes les fins de semaine et les étés au complet. Ces terrains du bassin versant sont vitaux pour l'écologie, faune et flore, et la santé de notre lac que nous, les résidents, protégeons constamment.

En effet, l'ensemble du territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau est présentement à l'étude par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être désigné comme aire protégée. Je réclame un

moratoire sur toutes les coupes forestières prévues dans le Parc régional de la Forêt Ouareau pour les prochaines années, le temps que la démarche de reconnaissance d'aire protégée soit complétée.

- Je m'oppose à toute coupe forestière dans un territoire qui devrait d'abord avoir une vocation récréotouristique.
- Je presse le MFFP et le MDDELCC de reconnaître une aire protégée dans le territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau.
- Nous devons miser sur le récréotourisme et la villégiature comme axe de développement économique.
- Je crois qu'il est plus que temps que cesse une exploitation court terme du territoire public par des coupes forestières. Il faut miser à moyen et long terme sur le potentiel de développement de villégiature et du récréotouristique que représente le Parc régional de la Forêt Ouareau pour la région.
- Ce n'est pas en continuant d'effectuer des coupes forestières dans le Parc régional de la Forêt Ouareau que nous favoriserons le développement de la vocation d'écotourisme dans la région de la Matawinie.

#### 7.8. Citoyen (Chertsey)

Forêt Ouareau - Région des grands lacs - 7<sup>e</sup> lac (lac de tête avec statut de site faunique d'intérêt, accompagné de mesures de protection de son bassin versant immédiat.)

La planification quinquennale des coupes à venir ne semble pas tenir compte de la page du Ministère sur les refuges biologiques afin de protéger les forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier de notre région.

On entend parler de coupes en nous identifiant chaque fois à des secteurs forestiers qui ont atteint leur maturité.

En procédant ainsi comment pourra-t-on bénéficier de belles forêts mûres et anciennes sur nos terres publiques, en sachant que les forêts anciennes se trouvent principalement en terres privées.

#### 7.9. Citoyen (Chertsey)

Je suis d'avis qu'il est grand temps que cesse une exploitation court terme du territoire public par des coupes forestières et qu'il faut plutôt miser à moyen et long terme sur l'excellent potentiel de développement récréotouristique et de villégiature que représente le Parc régional de la Forêt Ouareau pour la région. Un tel Parc, situé à peine à un peu plus d'une heure de Montréal, est un joyau qu'il faut absolument préserver. Les coûts indirects et à long terme de telles coupes excèdent largement les bénéfiques à court terme. De plus, l'ensemble du territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau est présentement à l'étude par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être désigné comme aire protégée. En conséquence, un moratoire devrait être décrété sur toutes les coupes forestières prévues dans le Parc pour les prochaines années, le temps que la démarche de reconnaissance d'aire protégée soit complétée.

#### 7.10. Citoyen (Chertsey)

Concernant le Parc régional de la forêt Ouareau: Nous demandons un moratoire sur les coupes dans ce parc régional pour les raisons suivantes:

Considérant :

- L'intérêt des citoyens de Chertsey pour la protection du Parc régional de la forêt Ouareau, à cet effet, près de 3 000 citoyens sont signataires de la pétition requérant que le Parc régional de la forêt Ouareau soit déterminé « Aire protégée » excluant les coupes de bois;
- Que «23 % de la superficie de l'unité d'approvisionnement à laquelle appartient le parc régional de la Forêt Ouareau présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport à la forêt naturelle» et que «l'écart par rapport à la cible provinciale de 80 % est considérable.» Il faudra un plan de restauration sur une période de «60 ans pour reconstituer un taux acceptable de vieilles forêts\*». Il faut en conclure que la forêt Ouareau fait partie d'une UA qui a été surexploitée sans jamais être restaurée;<sup>2</sup>
- Que l'attractivité de ce parc régional de la Forêt Ouareau situé à proximité de Montréal constitue un apport économique de récréotourisme important pour la région (Il est très difficile d'obtenir les chiffres de la MRC quant aux retombées économiques régionales des coupes de bois versus les retombées du récréotourisme);
- Que les volumes de bois disponibles pour les coupes dans le parc régional de la forêt Ouareau ne représentent que 1 % de la superficie des possibilités de coupe du territoire de la Matawinie, (possibilité de 1 000 000 m<sup>3</sup>) ces coupes peuvent facilement se faire ailleurs que dans ce parc régional ;
- Que 190 000 m<sup>3</sup> de bois ont été coupés depuis 1990 dans le parc régional de la forêt Ouareau, ce qui équivaut à près de 7 000 m<sup>3</sup> par année;
- Que des coupes de bois sont prévues pour 2018-2019-2020 ;
- Que ces coupes sont prévues dans un bassin versant sur 10 km (le long du ruisseau Noir qui alimente plusieurs lacs et milieux humides) alors que le PAFIT ne tient pas compte des bassins versants qui bordent des réseaux hydrographiques extrêmement sensibles;
- Que les chemins forestiers actuels sont déjà très nombreux, qu'ils dénaturent le parc et qu'ils présentent des risques de confusion pour les randonneurs.
- Que même le Sentier national est constamment détourné, les compagnies forestières utilisant des segments du Sentier pour les transformer en chemins forestiers;
- Que c'est un lieu encore très sauvage, malgré les nombreuses coupes forestières, nécessaire au bien-être physique et psychologique de tout un bassin de population.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au MDDELCC de déclarer le territoire du parc régional de la forêt Ouareau zone protégée sans morcellement de la zone identifiée.

### 7.11. Citoyen (Chertsey)

#### Premièrement :

Plusieurs questions ont été abordées dans le PAFIT, notamment :

2.2.1 Structure d'âge des forêts

2.2.3 Composition végétale des forêts

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

2.2.5 Forêts de seconde venue

2.3.1.1 Essences

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

2.3.1.4 Analyses économiques

2.3.2 Stratégie sylvicole

2.3.4 Possibilités forestières

---

<sup>2</sup> PAFIT 2018-2023. UA 62-71 Région 14 Lanaudière / p.46

Le PAFIO se veut être une traduction opérationnelle (sur le terrain) des lignes directrices dictées par le PAFIT. Or, aucun de ces thèmes ne figure sur les documents qu'on nous demande de commenter aujourd'hui!

En quoi les SIP répondent-ils adéquatement aux caractéristiques suivantes :

- L'âge,
- La densité et la hauteur des peuplements,
- L'historique de coupe,
- Le type de sol, etc.

On ne peut y répondre puisque ces informations ne figurent pas sur les documents en ligne... Quel est le but de cette consultation dans ces conditions?

En deuxième lieu :

Nous avons été plusieurs à émettre des commentaires concernant le fait que vos interventions ne tiennent nullement compte des activités récréotouristiques et/ou de villégiature. La plus belle illustration de ce fait est que les coupes sont concentrées dans le parc de la Forêt Ouareau, sillonné par des sentiers qui sont maintenus aux frais des contribuables de la région. On ne parle certainement pas ici de saine cohabitation!

De plus, tel qu'invoqué dans mon premier point, votre PAFIO est tellement dépourvu d'informations qu'il est impossible de dire si les commentaires émis lors de la consultation sur le PAFIT ont même été considérés!

En troisième lieu :

Le Parc Régional de la Forêt Ouareau est une des zones à l'étude pour être intégré dans le réseau des Aires protégées de Lanaudière. De proposer des activités de coupes dans ce secteur est non seulement incompatible avec l'usage récréotouristique de la région mais envoie également le message qu'il faut se dépêcher de piger dans le buffet avant qu'il soit fermé! C'est un peu dégoûtant de voir que des élus et des fonctionnaires au service des citoyens se comportent de la sorte!

Pour ces raisons, je demande à ce qu'un moratoire soit imposé sur les activités forestières prévues dans le Parc régional de la forêt Ouareau et que ce dernier soit dorénavant exclu de toutes formes de coupes forestières.

### 7.12. Citoyen (Chertsey)

À quoi ça sert les aires protégées et les parcs régionaux au Canada? Ministère des Forêts, vous devez faire mieux votre travail et planifier les coupes de bois dehors des parcs régionaux et des aires protégées projetées telles que la Forêt Ouareau. Pourquoi le plan d'aménagement intégré opérationnel (PAFIO) fait état de possibles coupes forestières sur 12 % des territoires de la Forêt Ouareau et sur 5 % du territoire du parc des Sept-Chutes? Si vous tenez compte des besoins, des valeurs et des préoccupations de la population dans vos projets, vous devez accepter que nous ne sommes pas d'accord avec les coupes de bois que vous proposez dans nos parcs régionaux. Nous sommes pour le développement récréotouristique de la région plutôt que pour le déboisement. Ministère de l'environnement, je vous rappelle que votre objectif est de lutter contre les changements climatiques, de créer des aires protégées et d'éviter les coupes forestières dans les aires en voie de devenir une aire protégée comme la Forêt Ouareau. MRC de la Matawinie, vos objectifs ne sont pas les mêmes que ceux de la population que vous desservez. Pourquoi vous insistez à faire et à promouvoir des coupes de bois dans notre région? Quelles sont vos intérêts ultimes?

### 7.13. Citoyen (Repentigny)

7<sup>e</sup> Lac, Chertsey et forêt Ouareau. L'ensemble du territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau est présentement à l'étude par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être désigné comme aire protégée. Je réclame un moratoire sur toutes les coupes forestières prévues dans le Parc régional de la Forêt Ouareau pour les prochaines années, le temps que la démarche de reconnaissance d'aire protégée soit complétée.

Je m'oppose à toute coupe forestière dans un territoire qui devrait d'abord avoir une vocation récréotouristique.

### 7.14. Citoyen (Chertsey)

Autour du 7<sup>e</sup> lac à Chertsey ainsi que le territoire de la forêt Ouareau.

Je presse le MFFP et le MDDELCC de reconnaître une aire protégée dans le territoire du Parc régional de la Forêt Ouareau.

Je m'oppose fermement à toute coupe forestière dans un territoire qui devrait d'abord avoir une vocation récréotouristique.

Il faut miser à moyen et à long terme sur le potentiel de développement récréotouristique que représente le Parc régional de la Forêt Ouareau.

### 7.15. Citoyen (Montréal)

Il y a 5 refuges biologiques dans ce parc, qui a besoin de l'intégrité totale, globale et systémique du reste des espèces qui les entourent. C'est pour cette interconnexion vitale qu'on NE DOIT PAS COUPER D'ARBRES DANS CE PARC.

La nature s'est toujours très bien débrouillée sans nous.

Prenons le temps de lire ces livres : *La vie secrète des arbres* et *Rendons à ces arbres ce qui appartient à ces arbres*. Notre conception des arbres et de la forêt sera transformée et notre créativité accrue en ce qui regarde l'exploitation et le développement.

Ce parc doit être protégé et avoir une vocation uniquement ; de recherche scientifique, villégiature, activités de conservation, chasse et pêche mieux contrôlées, récréotourisme, éducation!

Relisons l'accord de Paris (Cop21)

Tout comme le pourtour de tous les lacs de la Matawinie.

Soyons sages, pensons aux générations futures, à nos enfants actuels en arrêtant de DÉPOSSÉDER le Québec de nos biens communs pour enrichir quelques personnes, ici et à l'étranger.

### 7.16. Citoyen (Chertsey)

Voir la lettre en annexe XI

### 7.17. Citoyen (Chertsey)

Voir la lettre en annexe XII

## 8. Pourvoirie Vent de la Savane

Premièrement, au niveau des chemins (amélioration, implantation, restauration), la Pourvoirie Vent de la Savane (ci-après VDLS) s'objecte à toutes nouvelles implantations de chemins sur son territoire tel que proposé par le présent PAFIO. Et ce pour des raisons évidentes du contrôle de l'accès. Il y a déjà amplement de chemins existants permettant l'accès. Plus particulièrement, VDLS s'objecte à toutes nouvelles constructions de chemins pour le secteur Tiny (lac), tels que ceux envisagés pour traverser la ligne électrique est-ouest. Ces nouveaux chemins envisagés résulteraient en une impossibilité d'avoir un contrôle adéquat sur le territoire. Déjà que VDLS se veut être envahi à l'est de la ligne électrique du fait de l'ouverture de plusieurs chemins ces dernières années, et le contrôle de ce secteur est devenu des plus difficile.

De plus, VDLS s'objecterait avec vigueur d'une amélioration, restauration et emprunt du chemin qui longe ses chalets du lac Descôteaux (trois chalets) jusqu'au lac Savane (deux chalets) (en passant par le lac Jens (trois chalets)), et du chemin longeant le lac Thomelin (lac Dame) (un chalet) qui donne accès à son chalet les Hirondelles. VDLS possède 8 chalets sur le tronçon d'environ 7.5 km entre ses chalets du lac Descôteaux et du lac Savane. Il s'agit du cœur des opérations de VDLS. Plusieurs des chalets sont en bordure même dudit chemin. Il s'agit d'un lieu de haute villégiature que les gens empruntent pour marcher, faire du vélo, circuler paisiblement, se reposer, etc. Il ne saurait y avoir d'autres activités commerciales de quelques natures que ce soient autre que les activités actuelles de VDLS. En regard dudit chemin VDLS s'apprête d'ailleurs à transmettre sous peu au MFFP une demande de fermeture dudit tronçon d'environ 7,5 km et du tronçon d'environ 2 km menant au chalet les Hirondelles. La fermeture dudit tronçon, qui se veut en soit être un cul de sac actuellement, n'affecterait nullement l'accès au territoire via l'existence d'autres chemins existants. De plus, il y aurait dans cette fermeture de chemin un droit ponctuel possible d'utilisation pour divers acteurs du milieu forestier.

Concernant la coupe de régénération prévue dans le secteur Tiny, nous portons à votre attention que le chemin sillonnant ce territoire est un des chemins principaux de VDLS. En effet, ledit chemin qui part du lac Descôteaux donne accès à la clientèle de VDLS jusqu'aux chalets au nord du territoire (chalet Carcajou au lac Rice et chalet Henri-Toto au lac Fuse) de VDLS, en passant par les lacs Tiny, Rouille et Poêle. Il s'agit donc d'un chemin que la clientèle emprunte en admirant la nature. De plus, VDLS a déjà informé le MFFP de ses projets sur ce secteur. Des refuges/chalets sont envisagés aux lac Tiny, Rouille et Poêle.

De plus, le lac Tiny et ses environs sont d'une beauté éblouissante et représentent un atout économique majeur pour VDLS et pour Lanaudière. En effet, une falaise d'environ 700 pieds avec une grotte immense en plein milieu surplombe le lac Tiny. À cet effet, VDLS entend prochainement présenter une demande pour que ce secteur soit reconnu comme une FHVC.

De plus, près du secteur de coupe du Tiny, il y a un refuge biologique et VDLS y possède une autorisation de sentier pédestre (# 682053-Pourvoirie Vent de la Savane). Et une partie dudit sentier autorisé se retrouve sur une partie de la coupe projetée.

De plus, ledit secteur de coupe projeté du Tiny se veut être une traverse d'originaux. Et on y retrouve des caches pour les chasseurs. Déjà que le secteur est de la ligne électrique du territoire de VDLS a presque été tout coupé à blanc ces dernières années, procéder à la dite coupe autour du Tiny pourrait anéantir la ressource des originaux. Et la chasse à l'original est une des grandes activités économiques de VDLS depuis 1945.

Pour toutes ces raisons, VDLS entend demander une harmonisation des plus serrées dudit secteur de coupe projeté du Tiny. Voir demander à ce que la coupe projetée n'ait pas lieu.

De plus, il faut noter que de nombreux hectares de coupes ont été réalisés ces dernières années sur le territoire de VDLS. Le secteur est de la ligne électrique a presque été coupé à blanc en entier, de même que le secteur au nord du lac Rouille qui, lui aussi, a été coupé à blanc en plusieurs endroits. À ces égards, il est des plus malheureux de constater la manière dont lesdites coupes se sont déroulées particulièrement au nord du lac Rouille. Voir même une désolation. Il y a des andains partout, aucun nettoyage n'a été fait, aucun ouvrage de plantation, rien de rien. Il

me semble qu'avant de commencer un nouveau secteur on pourrait nettoyer et y introduire des traitements pour y réinstaller une végétation. D'ailleurs, à ces égards, nous transmettrons nos commentaires à Monsieur Joubert pour le 20 avril prochain. Habituellement, il me semble qu'il va de soi de ramasser ses vidanges avant d'aller ailleurs.

De plus, pour ce qui est de la coupe prévue près du lac Marina. VDLS y a un projet de camping audit lac Marina. Ledit secteur a presque été coupé à blanc en entier ces dernières années. VDLS vit de l'économie de la pêche et la chasse. S'il n'y a plus d'abris pour le gibier, alors ça se veut être une expropriation déguisée. Il me semble qu'on pourrait laisser un peu de végétation sur ce secteur. Sinon à quoi bon y octroyer des droits à VDLS de chasse et pêche ? Quels villégiateurs, chasseurs et pêcheurs vont aimer venir constater une telle dévastation ?

Bien entendu, plusieurs droits conférés aux divers acteurs du milieu forestier s'entrecoupent et se superposent. VDLS en est conscient et ne prétend donc pas posséder tous les droits sur le territoire public. Mais VDLS considère posséder des droits qui se doivent de pouvoir être exploités dans un contexte et dans une forêt adéquate à ladite exploitation. Les enjeux des uns doivent donc s'arrêter à la limite des enjeux des autres. De là une saine harmonisation est nécessaire.

Ma pourvoirie me tient à cœur. J'y ai investi une grande somme économique et VDLS se veut aussi être un acteur important de l'économie de Lanaudière, au même titre que mes autres confrères pourvoyeurs. Nous sommes aussi les yeux des divers ministères et les protecteurs d'un riche patrimoine.

## 9. Pourvoirie Lac Croche

Je vous écris pour faire part de nos inquiétudes face aux coupes de bois autour de la pourvoirie et à l'intérieur qui sont inacceptables côté superficies compte tenu des impacts de ces interventions sur nos activités. Nous souhaitons rencontrer les responsables de la planification et des opérations afin de convenir des mesures appropriées.

## 10. ZEC Collin

### 10.1. Association Chasse et pêche Collin

- Chemin Lusignan (Baie Rocheuse): Laisser une bordure le long du chemin pour le paysage. S'assurer que le paysage est préservé pour les chalets de la Baie Rocheuse. Ne pas mettre d'andains le long du chemin St-Elphège. Camping rustique au sud de la Baie Rocheuse: préserver le paysage.
- Lac Brod: site de camping rustique au nord du lac. Préserver le site de camping et le paysage vu du terrain de camping.
- Lac Bory: Préserver le paysage vu des chalets du lac Bory.
- Lac du Paradis: Préserver le paysage vu du dernier chalet au lac Charland.
- Préserver l'indice de qualité d'habitat de l'orignal dans les secteurs des lacs de la Roche, Bory, ouest du lac Charland (lac de la Hauteur) et ruisseau Pierron. L'habitat de l'orignal demeure une préoccupation importante étant donné la baisse des populations dans la zone 15.
- Pétain: voir mesures d'harmonisation pour le chalet du lac Sarraill.
- Il serait bien pour la faune et la biodiversité que des corridors de forêts soient laissés intacts.
- Préoccupation pour la vitesse des camions, le fait que parfois ils utilisent leur frein-moteur près des chalets ou des terrains de camping durant l'été.
- Les forestiers devraient faire attention aux affiches de zones de chasse ou les enlever pour qu'elles puissent être réinstallées après les travaux forestiers.

### 10.2. Citoyen (Saint-Ambroise-de-Kildare)

Nous sommes plus de 65 propriétaires aux abords du lac sur 10 kilomètres entre le 30<sup>e</sup> km et le 40<sup>e</sup> km sur le chemin de la Manawan. Déjà, depuis quelques années, depuis la réouverture de la

cour à bois de St-Michel-des-Saints, il y avait plus de camions et beaucoup plus de poussière soulevée par ceux-ci. À l'embouchure des ponts à une voie, c'est rendu dangereux quand il arrive un camion sur un des ponts, il y a tellement de poussière qui est soulevée qu'on ne voit pas de l'autre côté. J'ai failli faire un face-à-face quand un autre véhicule a voulu s'aventurer sur le pont entre moi et le camion qui me précédait.

Nous avons une association du lac à qui je vais aussi demander de faire pression pour qu'au moins la route sur nos dix kilomètres soit enduite régulièrement d'un produit qui va maintenir la poussière au sol.

Près des trois quarts des propriétaires sont plus ou moins en bordure du chemin de la Manawan et déjà l'été, le nuage de poussière se promène sur le lac. Avec toutes les activités forestières sur notre territoire pour les prochaines années, imaginez ce que nous respirons à longueur d'été en plus du danger de la route.

### 10.3. Club des Épinettes

Je suis président du Club des Épinettes au lac Charland regroupant 65 propriétaires aux abords du lac Charland sur 10 kilomètres entre le 30<sup>e</sup> km et le 40<sup>e</sup> km sur le chemin de la Manawan. Déjà, depuis quelques années, depuis la réouverture de la cour à bois de St-Michel des Saints, il y a plus de camions et beaucoup plus de poussière soulevée par ceux-ci. À l'embouchure des ponts à une voie, c'est rendu dangereux quand il arrive un camion sur un des ponts, il y a tellement de poussière qui est soulevée qu'on ne voit pas de l'autre côté et sur le chemin et quand on rencontre sur le chemin, il y a environ 10 secondes pendant lesquelles on ne voit rien, assez dangereux, merci. Il serait très important que le ministère prenne en considération le danger que les utilisateurs du chemin de la Manawan risquent leur vie à tout moment. Avec toutes les activités forestières sur notre territoire pour les prochaines années.

### 10.4. Association des riverains des Lac Collin et Lac Petit Collin

Nous vous transférons à titre de rappel notre courriel du 21 avril 2016 concernant les travaux de scarification.

J'attends la suite que le MFFP donnera aux travaux prévus (réf. vos courriels du 11 janv. et du 25 janv. 2018)

Tel que discuté le 20 avril, nous vous transmettons ce courriel pour classer au dossier comme convenu et qui résume qu'il a été mutuellement entendu lors des négociations d'exploitation du chantier cité en marge: « qu'advenant des travaux de traitements culturaux de peuplements régénérés (TCPR) à l'intérieur des limites du bassin versant du lac Collin que la plantation sera faite à la main et que les méthodes comportant tout travail des sols (ex. scarifiage, labourage, etc.) seront exclus ; ceci afin de préserver le but visé par les conditions mises en place pour l'exploitation du chantier. »

Pour votre information copie du commentaire qui sera déposé en lien avec:

Consultation publique sur les PAFIO UA 062-51 et 062-52 tenue du 8 avril au 2 mai, 2016.

Sont visés par la présente, et sans limitation, (réf. votre site web)

Chantiers St-Elphège et Collin : identifiants no. 110, 165 et 244

Nous portons à votre attention qu'une entente conclue avec le MFFP prévoit que l'Association des riverains des lac Collin et lac petit Collin sera consultée concernant tous travaux à l'intérieur des bassins versants des lacs Collin et Petit lac Collin y compris les travaux de traitements culturaux de peuplements régénérés (TCPR).

Nous demeurons en attente de cette consultation.

## 11. ZEC des Nymphes

Je suis membre de la Zec des Nymphes. La coupe de bois dans la Réserve faunique de la Mastigouche dérange énormément. Le transport se fait par le chemin Courcelles à partir du km 15,5 jusqu'à la sortie St-Zénon. Je demande la quiétude une semaine avant et pendant la chasse à l'original à l'arbalète et carabine dans la ZEC. L'an passé, les mesures d'harmonisation n'ont pas été respectées par le groupe Crête. Les matériaux nécessaires (sable, remblai) ont été excavés dans le ZEC au km 15 et 12 pour être transportés dans la réserve tous les jours de semaine pendant la chasse à la carabine et arc.

## 12. ZEC Lavigne

### 12.1. Citoyen (Repentigny)

Je vous exprime ma profonde tristesse et désolation au sujet des coupes de bois qui sont planifiées dans mon secteur de villégiature du lac Grenier situé dans la Zec Lavigne. Je ne comprends pas comment vous pouvez faire de la « coupe à blanc » dans un aussi grand périmètre de villégiature dans lequel se pratiquent des activités de pêche, de chasse, de randonnée pédestre, raquette, vtt, motoneige, observation de la faune et de la flore, etc. J'ai toujours pris un grand soin de mon environnement et j'ai l'impression que tous mes efforts sont détruits. C'est ma plus grande richesse et une immense beauté qui sera massacrée à mon plus grand désarroi.

Je comprends que du bois doit être récolté, mais pouvez-vous faire quelques efforts afin de limiter les dégâts? S'il vous plait, j'aimerais que :

- Vous n'empruntiez pas le chemin situé entre la piste de motoneige et le lac Grenier car il sera complètement démoli. Ce n'est pas un chemin forestier. Il ne sera plus praticable en voiture et cela va bloquer mon accès au chalet. Je vous demande d'entrer dans le bois au moins 500 m plus haut que notre chemin.
- Vous ne mettiez pas plein de tas de bois (andains) tout le long du sentier de motoneige afin de protéger l'accès et la vue du territoire. Ce chemin est utilisé par les usagers afin d'y pratiquer une foule d'activités récréatives.
- Vous réduisiez les zones de coupe à blanc afin de conserver un peu de paysage.
- Vous laissiez une plus large bande d'arbres tout autour du lac et le long des chemins.
- Vous remettiez les chemins actuels dans leur état d'origine

Je suis vraiment préoccupé par les coupes de bois à venir autour du lac Grenier situé dans la ZEC Lavigne (secteurs Bélisle, Grenier et Verchères). Nous sommes chasseurs à l'original et nous avons vu plusieurs originaux dans les bois actuels autour de notre lac. Où vont aller ces originaux lorsqu'il n'y aura plus d'arbres? Nous sommes vraiment sidérés de savoir que vous allez couper à blanc toute la forêt qui entoure notre lac Grenier.

Aussi, que va-t-il se passer avec tout l'écosystème autour du lac? Il y a dans le lac Grenier plusieurs espèces en voie de disparition telles que la tortue des bois, la grenouille des marais, la couleuvre d'eau et la couleuvre tachetée. Sans parler de toutes les autres espèces de grenouilles, couleuvres, mammifères, canards et oiseaux qui dépendent du lac.

Nous pouvons vous montrer plein de photos des originaux de la chasse 2017.

### 12.2. Citoyen (Repentigny)

Nous profitons de cette opportunité pour vous exprimer notre profonde tristesse et désolation au sujet des coupes de bois qui sont planifiées dans notre secteur de villégiature du lac Grenier

situé dans la Zec Lavigne. C'est un profond cri du cœur que nous vous lançons. Avec ces travaux de coupe de bois, nous allons perdre notre coin de paradis pour nous retrouver dans un enfer de bois coupés. Comment pouvez-vous faire de la « coupe à blanc » dans un aussi grand périmètre de villégiature dans lequel se pratiquent des activités de pêche, de chasse, de randonnée pédestre, raquette, vtt, motoneige, observation de la faune et de la flore, etc.

Déjà plusieurs bûchers ont eu lieu dans notre secteur et maintenant vous allez littéralement raser toute la forêt autour du lac. C'est littéralement une tragédie pour nous et pour toutes les personnes qui profitent de ce splendide territoire. Et que dire des immenses tas de bois qui seront laissés à découvert dans le chemin et autour du lac? Comment pouvez-vous autant détruire et massacrer notre territoire et notre forêt? Nous comprenons que vous devez récolter du bois mais vous pourriez au moins limiter les zones de cueillette par secteur et faire de la coupe de jardinage au lieu de tout raser!

De plus, dans notre secteur du lac Grenier, nous aimerions que :

- Vous n'empruntiez pas notre chemin situé entre la piste de motoneige et le lac Grenier car il sera complètement démoli. Ce n'est pas un chemin forestier. Il ne sera plus praticable en voiture et cela va bloquer notre accès au chalet. Nous vous demandons d'entrer dans le bois au moins 500 mètres plus haut que notre chemin.
- Vous ne mettiez pas plein de tas de bois (andains) tout le long du sentier de motoneige afin de protéger l'accès et la vue du territoire. Ce chemin est utilisé par les usagers afin d'y pratiquer une foule d'activités récréatives.
- Vous réduisiez les zones de coupe à blanc afin de conserver un peu de paysage. Pourquoi ne pas favoriser la coupe de jardinage?

Vous laissez une plus large bande d'arbres tout autour du lac et le long des chemins.

### **13. Acériculture**

#### **13.1. Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière (SPAL)**

Le syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière désire que le Ministère tienne compte du potentiel acéricole sur le territoire couvert par le PAFIO 2018-2023. Plus spécifiquement, le syndicat désire être consulté lorsque le secteur ciblé comprend 1) un potentiel acéricole allégué selon l'analyse géomatique effectuée par le Ministère à l'été 2016 et 2) un potentiel validé lors de l'étude effectuée par la MRC Matawinie en mars 2017. Pour l'heure, et en considérant seulement le potentiel allégué par l'analyse géomatique du Ministère, il s'agirait, notamment, des chantiers suivants: ANICET, BOEUF, BORY, CHARLAND EST, CLAIR, CONSCRIT\_CO, COULEUVRE, LEMIEUX, MAJOR, MOREL, NELLAN, ORIGNAL, RAYMOND, RICHARD, SIMON, SOMBRE, ST-CHARLES et TORTUE.

### **14. Sentier multifonctionnel non motorisé**

Suite à notre rencontre de mercredi 4 avril 2018, voici une demande officielle de laisser une bande boisée de 30 mètres de chaque côté du sentier multifonctionnel non motorisé entre Saint-Michel-des-Saints et Saint-Damien lors d'éventuelles coupes forestières.

Cette demande a pour but de conserver l'aspect visuel en forêt et diminuer l'emprise du vent afin de faciliter l'entretien hivernal du sentier multifonctionnel.

## Commentaires spécifiques aux chantiers commerciaux

Lorsqu'un secteur contient à la fois des travaux commerciaux et non commerciaux, les commentaires émis ne sont indiqués que dans la première section, afin de limiter la taille du présent document.

Secteurs	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
ADANYS	<p>Terrain de piégeage [n°], afin de favoriser les habitats de la martre, bien vouloir laisser au moins 16 m<sup>2</sup>/hectare debout afin de protéger l'habitat vital de la martre dans les secteurs BJR, bouleau jaune résineux, laisser aussi debout quelques arbres creux de façon aléatoire pour favoriser la nidification de la martre.</p> <p>Bien vouloir aussi laisser les sentiers de VTT ou de trappe libres de tous débris de coupe, j'ai des sentiers qui sont devenus inaccessibles suite aux travaux du secteur FLEE, secteur sud-ouest.</p> <p>Si possible de laisser les sentiers d'accès carrossable en VTT pour utilisation future et m'informer de la possibilité d'utiliser les débris de coupe pour bois de chauffage.</p>	Citoyen (Ste-Béatrix)
	<p>Voir fiches, secteur projet PAFIO FFQ-Sépaq. Quiétude chalet Gessionon</p>	Sépaq
ALBERT		
ALEC	<p>Bonjour, je suis propriétaire d'une maison/chalet sur le lac Villiers situé au Nord, Ouest du projet de chantier Alec. Mon site de villégiature n'est pas présent sur la carte de consultation publique [coordonnées].</p> <p>Comme plusieurs propriétaires de chalets situés près des chantiers, le bruit, les dérangements de la faune, les routes et le paysage sont au cœur de nos préoccupations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bruit: puisque ma conjointe et moi habitons notre demeure à temps plein, tout l'été (fin mai à début novembre) dans la mesure du possible, nous apprécierons tout effort de la part de l'industrie pour effectuer les travaux prévus près de notre site entre les mois de novembre et avril.</li> <li>- La faune: les gens qui sont familiers avec ce secteur se souviendront de la fondation naturaliste du lac Villiers. Cette dernière a installé plusieurs plateformes et espaces de nidifications qui sont toujours en place et actifs dans ce secteur. Nous y avons, entre autres, observé des nids de chauves-souris actifs situés à [no°, no°].</li> <li>- J'ai aussi remarqué qu'il ne semble pas y avoir de 20 m de protection de prévu de chaque côté du cours d'eau qui descend du marécage situé à l'est de notre maison. J'aimerais savoir si la construction d'un pont est prévue pour traverser ce dernier puisque la route projetée semble le traverser.</li> </ul> <p>Nouvellement propriétaires depuis juin 2017, nous avons fait l'acquisition de notre site de villégiature pour quelques raisons bien particulières:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'absence de voisins à moins de 2,3 km de distance.</li> <li>2. L'absence de routes qui pourraient ouvrir la porte à de nouveaux baux de villégiature près de chez nous et cette absence de route qui nous offre une protection supplémentaire contre le vol.</li> </ol>	Citoyen (TNO MRC de Matawinie)

	<p>3. Le visuel authentique de la nature que nous offre la vue de notre maison.</p> <p>Est-ce possible que les routes qui seront construites près de notre habitation soient temporaires? Je ne connais pas très bien les pratiques de l'industrie, mais si une telle chose est possible, ce serait très apprécié que les routes disparaissent rapidement sous le couvert de la nature.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le paysage: Est-ce qu'il serait possible pour l'industrie de respecter une distance de 50 m plutôt que 20 m du lac pour les coupes afin de ne pas affecter le visuel? La partie nord-ouest de la coupe projetée est située sur une pente descendante vers le lac et nous apprécierions de ne pas avoir de coupe visible du lac ou de notre maison.</li> </ul> <p>En terminant, serait-ce possible de connaître le calendrier des travaux prévus, prévisions et échéances?</p> <p>Le tout, en vous remerciant de bien vouloir considérer et donner suite à nos demandes, interrogations et inquiétudes.</p> <p>Nous comprenons que l'industrie du bois est vitale pour la région.</p>	
ANTIQUE		
ANTIQUE_CO	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
AULNAIES		
BAIE_BOUTEILLE	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
BARRAGE_INTERBANDES	Enjeu quiétude hébergement.	Sépaq
BAZINET_ÎLES		
BEAULIEU		
BELISLE	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Lac Croche »	Pourvoirie Lac Croche
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Lavigne »	Citoyen (Repentigny)
BENT		
BERNARD		
BERNARD_EST	Je trouve préoccupant de faire des coupes à blanc sur les chantiers Bernard et Kael, sans vous soucier que ces forêts sont des joyaux. Il n'y a aucune considération pour les projets futurs, aucun calcul du bassin hydrographique (algues et qualité de l'eau), aucune prise en compte de l'aspect économique qu'une forêt debout amène à la région.	Citoyen (Terrebonne)
	Technologue forestier de formation, je m'oppose fortement aux travaux organisés dans ma municipalité, notamment les chantiers Bernard et Kael.	
	Ces travaux n'ont aucune raison d'être dans cette zone de villégiature hautement fréquentée, spécialement dans un contexte de réduction de la demande du marché!	
	Merci de revoir votre planification et d'exclure les chantiers mentionnés ci-dessus de vos planifications.	Citoyen (Ste-Émélie-de-l'Énergie)
	Lac Kael et chantier Bernard... Inacceptable ces coupes à blanc...	Citoyen (Ste-Émélie-de-l'Énergie)
	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé

	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
BŒUF	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
BORY	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Chantier Kataway, chantier Marseille et réfection de chemins dans ces chantiers (Bory) La réfection de chemins est une bonne nouvelle pour les villégiateurs au lac Collin. Cependant, puisque certains secteurs de coupe sont situés sur/ou à proximité du chemin d'accès, j'aimerais être informée de la période de coupe prévue et des types d'intervention qui seront effectués. Ma préoccupation est de minimiser les dérangements pour les villégiateurs et s'assurer que les chemins d'accès demeurent carrossables pour tous types de véhicules.	Citoyen (Gatineau)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
BOUDERIE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
BOULE		
BOUTEILLE_SUD	Enjeu paysage Zone présentant un haut potentiel de développement. Projet structurant à l'étude.	Sépaq
BOUTONNIÈRE		
BRUNEAU	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
BRUNEAU_CO	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
CACHE		
CADIEUX_CONSCRIT	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
CALUMET		
CANARD		
CAPITAINE		
CARTIER		
CARTIER_SUD	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
CASTELVEYRE		
CASTOR	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
CASTOR_0813		
CHAISE		
CHAMPAGNE	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé

	<p>Sur la version de l'an passé, à gauche du lac du Clochard, les chemins forestiers ne communiquaient pas et nous en étions bien contents.</p> <p>Nous aimerions savoir si ce sera des chemins d'hiver, sinon est-ce possible de revenir des ne pas les faire rejoindre?</p>	Club Aline
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
CHARLAND	Carte sentier VTT (voir l'annexe XVI)	Citoyen (non spécifié)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
CHARLAND_ OUEST	Carte sentier VTT (voir l'annexe XVI)	Citoyen (non spécifié)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
CHAVILLIERS		
CHEMIN_CASEY		
CHICANE		
CHOUTEAU	Quiétude hébergement et qualité visuelle	Sépaq
CIGALE		
CLAIR	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Lac Croche »	Pourvoirie Lac Croche
CLAUDE_0813	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
COCHON	<p>Le chantier COCHON me préoccupe.</p> <p>Pour commencer, son accès par le chemin Beaulieu me semble quelque peu hasardeux. Le chemin Beaulieu comporte une côte de 20 % et de nombreux tournants serrés. La route est dangereuse par mauvais temps et praticable uniquement en motoneige par temps de tempête de neige. Augmenter la circulation sur cette route aurait probablement pour effet d'augmenter les risques d'accidents et de sortie de route.</p> <p>Par la suite, une augmentation du trafic routier aurait probablement comme impact une dégradation plus rapide de l'état de la chaussée. Cette dégradation précoce pourrait signifier des coûts supplémentaires dans l'entretien et la restauration de celle-ci.</p> <p>De plus, le bruit engendré par la machinerie et la constante circulation des poids lourds vont perturber notre quiétude aux lacs Quesnel et Lafrenière ainsi que nos activités de plein air.</p> <p>Pour finir, je me demandais la pertinence de la coupe de régénération, qui est, selon moi, plus invasive que la coupe partielle. Dans cette idée, je me demandais si la Coupe de régénération pourrait être préconisé au profit de la Coupe partielle.</p>	Citoyen (St-Damien)
	Chantier COCHON, Lac Anne, Lac Clair, pourvoirie St-Damien: en regardant la carte, on voit qu'un prolongement de la rue Beaulieu aurait lieu et qu'un nouveau chemin tournerait à gauche pour se rendre au lac Anne. Il est déjà possible de se rendre au lac Anne par la pourvoirie et le lac Clair par la Zec des Nymphes. Aussi, que le lien routier soit par la pourvoirie ou par le bout de Beaulieu, il reste que les nombreux et lourds camions devront passer devant des résidences principales et secondaires. Ce nouveau trafic, aura des répercussions sur la qualité de vie de ces familles qui s'y sont installées pour profiter d'une certaine tranquillité et quiétude. Nos enfants se promènent en vélo, trottinette, patins, à pied ou en	Citoyen (St-Damien)

	<p>Segway sans grand danger. Nos sports préférés sont la pêche, la marche en forêt, l'exploration de la faune et de la flore. Les vibrations occasionnées par le passage des camions auront aussi des répercussions sur nos solages et nos murs, qui fendilleront, rendant nos structures fragilisées. La route aussi écoperait du passage des camions. Il serait tout aussi possible de passer par un chemin existant dans la Zec des Nymphes sans affecter les riverains du lac Quesnel. Aussi en passant sur Beaulieu, on croise la plage, lieu de rassemblements, de festivités, de jeux, d'enfants.</p> <p>Nous sommes aussi à construire des frayères pour la truite aux abords du lac Quesnel, je crois fermement que le passage de fardiers aurait un effet négatif pour la reproduction dans notre lac.</p> <p>Pour ces raisons, je propose que le bois soit sorti par la route dans la ZEC des Nymphes, n'affectant que 3 ou 4 chalets entre l'entrée de la Zec et le kilomètre 7.</p>	
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Zec des Nymphes Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien	Citoyen (St-Damien)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
CŒUR	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
CONSCRIT_CO	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
CONTRAINTES_BOUTEILLE		
CONTRAINTE_CASEY		
CORNEMUSE	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	Association des riverains des Lacs Collin et Petit Collin
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
COUBRAS		
COULEUVRE	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Nous avons un chalet au Lac à la Coulevre et nous sommes inquiets de la proximité des coupes par rapport au lac. Nous craignons une certaine forme de défiguration.	Citoyen (Montréal)
	Voir lettre à l'annexe XIII.	Pourvoirie St-Zénon
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
CULOTTE		
DARGIE_0813		

DARGIE_AJOUT		
DARGIE_ORPHELINS		
DE_LA_CROIX		
DEVENYNS_EST		
DIURNE	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
DIX-MILLES	Quiétude camping et maintien de la qualité visuelle. S'assurer de maintenir une bande opaque le long du lac. Voir possibilité de retirer la lisière riveraine.	Sépaq
DOUCET		
ELLIOT		
ENGLAND_CO	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
ESCALIER		
EVERON	Quiétude camping et maintien de la qualité visuelle. S'assurer de maintenir une bande opaque le long du lac. Enjeu habitat faunique: Favoriser coupe à rétentions	Sépaq
FERACHEVAL		
FLORENCE		
FOIN		
FOURCHE7	Les travaux visés par mes commentaires sont les suivants: Réfection - Fourche 7, Coupe de régénération - Fourche 7 et Coupe partielle - Maringouin:  Avec mon frère, je possède le territoire de piégeage [n°]. Nous avons un camp de piégeage au lac Humfry. Nous voyons d'un œil positif la réfection du chemin se rendant au lac Humfry par l'est. Toutefois, nous aimerions mieux comprendre l'ampleur des travaux qui seront effectués pour mesurer l'impact sur nos activités de chasse et piégeage et surtout sur le chemin menant à notre camp.  Par ailleurs, une portion du chemin menant à notre camp n'est pas visée par les travaux et nous aimerions entrer en contact avec les opérateurs pour discuter de possibilité de réfection.	Citoyen (Deux-Montagnes)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
GALETTE	Bail de villégiature au lac Lavigne, dans la ZEC Lavigne, amélioration de chemin pour le secteur Galette. S'assurer que le transport soit fait de manière sécuritaire, surtout la vitesse. Laisser une bordure boisée opaque sur le bord des lacs et des chemins.	Citoyen (Montréal)
GATE		
GAUGER	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	

GAUTHIER	Dans le cas du secteur à l'est de la pourvoirie (près du lac Gauthier), ce secteur est chassé. Ce secteur est susceptible d'être réalisé d'ici trois ans. L'accès au secteur se ferait selon toute vraisemblance par le chemin Beaulieu et le chemin des Clubs. L'option de sortie des bois est peut-être possible ailleurs mais elle n'est pas connue. Lorsque nous aurons une année d'intervention précise, nous nous rencontrerons pour harmoniser les travaux. Pour tous les secteurs présents dans la pourvoirie, actuellement, aucuns travaux ne sont prévus en 2018-2019.	Pourvoirie Saint-Damien
	Zec des Nymphes Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien	Citoyen (St-Damien)
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
GEORGES_NO	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
GRENIER	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Lavigne »	Citoyen (Repentigny)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Lavigne »	Citoyen (Repentigny)
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
GRIS		
GUENART_EST	Allez-vous réparer le ponceau du ruisseau du Lac Guénard reliant les 4 terrains du lac Guénard?	Citoyen (St-Côme)
HAREL	Historique de récolte déjà important dans ce secteur. Réticence de la part de la Sépaq. Discussions antérieures à ce sujet.	Sépaq
HAUTEUR	Carte sentier VTT (voir l'annexe XVI)	Citoyen (non spécifié)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
HERELLE_CO	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
HETU	Tel que discuté lors de la rencontre PAFIO de jeudi, voici ma demande officielle pour le chantier aux lacs Héту et Nellan sur la ZEC Lavigne: « Puisque les seuls accès à mon site de villégiature consistent à de petits sentiers de VTT difficilement praticables, j'exige qu'un chemin de forme d'été soit effectué avant la coupe qui s'effectuera en hiver. Plus précisément, j'aimerais que le sentier reliant le sentier de VTT au sud du lac Héту ainsi que celui partant de la route de la ferme au sud du lac soit préservé et sécuritaire. » Ci-joint une carte de tracés GPS relevés par l'ancien propriétaire. Il y a plusieurs sentiers menant à des sites de chasse. À noter que les sentiers en rose et blanc ont été tracés lors de la coupe de bois en hiver 2016-2017 et que ces sentiers sont impraticables. N'hésitez pas à me contacter si ma requête n'est pas claire.	Citoyen (non spécifié)
HYALIN_0813	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
ÎLE_DU_VILLAGE	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	

ÎLES	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
JACQUES	Préoccupations au sujet des travaux au nord-ouest du lac de la Croix. Ce secteur comprend 2 zones de chasses. L'accès par l'ouest (crique à David) serait moins problématique pour la pourvoirie. Actuellement, il n'y a pas d'année précise de réalisation mais le moment venu, il y aura rencontre avec vous, le BGA et le MFFP pour harmoniser les travaux.  Pour tous les secteurs présents dans la pourvoirie, actuellement, aucuns travaux ne sont prévus en 2018-2019.	Pourvoirie Saint-Damien
	Zec des Nymphes Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien	Citoyen (St-Damien)
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
JAUNE		
JAUNE_EST		
JIM_ET_JOS	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
JOBERT		
JOHNSON	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
KAEL	Je trouve préoccupant de faire des coupes à blanc sur les chantiers Bernard et Kael, sans vous soucier que ces forêts sont des joyaux. Il n'y a aucune considération pour les projets futurs, aucun calcul du bassin hydrographique (algues et qualité de l'eau), aucune prise en compte de l'aspect économique qu'une forêt debout amène à la région.	Citoyen (Terrebonne)
	Technologue forestier de formation, je m'oppose fortement aux travaux organisés dans ma municipalité, notamment les chantiers Bernard et Kael.  Ces travaux n'ont aucune raison d'être dans cette zone de villégiature hautement fréquentée, spécialement dans un contexte de réduction de la demande du marché!  Merci de revoir votre planification et d'exclure les chantiers mentionnés ci-dessus de vos planifications.	Citoyen (Ste-Émélie-de-l'Énergie)
	Lac Kael et chantier Bernard... Inacceptable ces coupes à blanc...	Citoyen (Ste-Émélie-de-l'Énergie)
	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Lac Kael: c'est un lieu collectif essentiel pour plein de gens du village qui vont y randonner, s'y baigner, camper, y pêcher, etc., à côté du sentier national. C'est inconcevable qu'un tel lieu soit soumis à des droits de coupe, tout ça pour des redevances absolument ridicules, une poignée de p'tit change. C'est un lieu à préserver absolument, il y a autre chose que des intérêts économiques dans la vie, vous n'avez pas de cœur au ministère si	Citoyen (Ste-Émélie-de-l'Énergie)

	<p>vous autorisez une telle abomination.</p> <p>Les gros camions de bois dans le village de Ste-Émélie-de-l'Énergie abîment les routes et les canalisations d'eau, sans parler des problèmes de bruit, de la sécurité routière et des problèmes de sommeil que ça engendre. Ce n'est pas les gens au ministère qui doivent vivre comme en zone de guerre et se réveiller à 4 heures du matin chaque jour de la semaine à cause des passages de camions incessants. Je trouve complètement insensé qu'il n'y ait pas de chemins alternatifs ou d'heures obligatoires de repos ou d'interdiction d'utiliser les freins moteurs dans de petits villages.</p>	
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
KATAWAY	<p>Chantier Kataway, chantier Marseille et réfection de chemins dans ces chantiers (Bory)</p> <p>La réfection de chemins est une bonne nouvelle pour les villégiateurs au lac Collin. Cependant, puisque certains secteurs de coupe sont situés sur/ou à proximité du chemin d'accès, j'aimerais être informée de la période de coupe prévue et des types d'intervention qui seront effectués. Ma préoccupation est de minimiser les dérangements pour les villégiateurs et s'assurer que les chemins d'accès demeurent carrossables pour tous types de véhicules.</p>	Citoyen (Gatineau)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
KAWA		
L_ENFANT	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
LAC_DU_BARRAGE	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
LAC_MICHEL		
LALA	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
LE_PROHON		
LEBLANC		
LEDUC	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
LEGARE	<p>Lac Légaré, secteur nord-est.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La coupe planifiée se trouve en bordure du lac et nous souhaitons qu'elle ne soit pas visible à partir du lac.</li> <li>2. Des chalets se trouvent à l'intérieur du secteur où la coupe est planifiée. Les propriétaires de ces chalets souhaitent conserver une surface suffisante de forêt de part et d'autre du regroupement de chalets (de chaque côté et derrière le regroupement) de façon à conserver une ambiance forestière, et ce, à partir d'une certaine distance en approche du regroupement de chalets par le chemin d'accès.</li> <li>3. Chemin menant au regroupement de chalets: évaluer s'il est possible de conserver une bande, ou des portions de bande à des endroits, le long du chemin d'accès au chalet. Cette</li> </ol>	Association des propriétaires du lac Légaré

	<p>bande aurait des percées pour accumuler le bois à ramasser. Évaluer la combinaison possible des séparateurs et des bandes le long du chemin (viser à servir les 2 fonctions en même temps).</p> <p>4. Ce secteur représente la dernière grande surface n'ayant pas subi une coupe forestière autour du lac Légaré au cours des 15 à 20 dernières années. Cela a deux impacts principaux:</p> <p>a) Ce secteur est reconnu pour abriter des orignaux au cours de l'hiver. Il faudra réfléchir à ce qui peut être fait pour conserver un milieu favorable au refuge de la grande faune. À cet égard, ainsi que pour favoriser le maintien de la petite faune et limiter les apports sédimentaires au lac, il faudra aussi évaluer la possibilité d'utiliser des mesures de protection particulières pour les milieux humides et les cours d'eau intermittents.</p> <p>b) La perte de surfaces suffisamment grandes de forêt intacte affecte le plaisir des randonneurs (pédestres ou motorisés) et les chasseurs de petits gibiers.</p> <p>5. Période de réalisation des travaux: éviter, autant que possible, les activités de coupe ou de transport les week-ends et durant la période des vacances d'été.</p> <p>6. Concernant les activités de traitement des sols et de reboisement dans la portion Légaré sud-est: être informés des traitements choisis par secteur pour la portion Légaré sud-est.</p>	
LEGARE_CO		
LEGENBRE_SUITE	<p>Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux potentiels):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique;</li> <li>- Étaler les interventions dans le temps.</li> </ul>	Sépaq
LEMIEUX	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
LEZARD	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
LIBAN		
LIBY	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
LICHEN		
LONG_NORD	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
LOUTRE		
LUMINA		
LUSIGNAN_NORD_EST	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
MAJOR	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
MAOU	Site d'hébergement: Enjeux de quiétude et de qualité visuelle.	Sépaq

MARINGOUIN	<p>Les travaux visés par mes commentaires sont les suivants: Réfection - Fourche 7, Coupe de régénération - Fourche 7 et Coupe partielle - Maringouin:</p> <p>Avec mon frère, je possède le territoire de piégeage [n°]. Nous avons un camp de piégeage au lac Humfry. Nous voyons d'un œil positif la réfection du chemin se rendant au lac Humfry par l'est. Toutefois, nous aimerions mieux comprendre l'ampleur des travaux qui seront effectués pour mesurer l'impact sur nos activités de chasse et piégeage et surtout sur le chemin menant à notre camp.</p> <p>Par ailleurs, une portion du chemin menant à notre camp n'est pas visée par les travaux et nous aimerions entrer en contact avec les opérateurs pour discuter de possibilité de réfection.</p>	Citoyen (Deux-Montagnes)
MARSEILLE	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	Association des riverains des Lacs Collin et Petit Collin
	<p>Chantier Kataway, chantier Marseille et réfection de chemins dans ces chantiers (Bory)</p> <p>La réfection de chemins est une bonne nouvelle pour les villégiateurs au lac Collin. Cependant, puisque certains secteurs de coupe sont situés sur/ou à proximité du chemin d'accès, j'aimerais être informée de la période de coupe prévue et des types d'intervention qui seront effectués. Ma préoccupation est de minimiser les dérangements pour les villégiateurs et s'assurer que les chemins d'accès demeurent carrossables pour tous types de véhicules.</p>	Citoyen (Gatineau)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
MICHEL	Voir l'annexe IVX.	Citoyen (St-Donat)
	<p>Le club plein-air de Saint-Donat possède des sentiers de randonnée dans ce secteur.</p> <p>Dans le secteur MICHEL, nous constatons que notre sentier n'apparaît pas sur votre carte. Nous voulons nous assurer que les forestiers respectent la présence de nos sentiers en tenant compte des mesures d'harmonisation déjà établies.</p>	Club plein-air St-Donat
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
MIGEON		
MIRAULT	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Lac Croche »	Pourvoirie Lac Croche
MOISE		
MOLLEUR	<p>Bail de piégeage [no°].</p> <p>La zone à environ 2 km au nord du lac Molleur, 2 km à l'est du lac Flee, 2 km au sud du lac Piton et 2 km à l'ouest du lac Hans est très fréquentée par des orignaux et des martres. Les orignaux fréquentent la zone en raison du mélange de forêt feuillue et résineuse, en plus de la présence d'un milieu humide. Il s'agit également de la pouponnière à martres de mon TP. Le paysage dans cette zone est également exceptionnel. Le camp est de trappe est situé au sud-ouest du lac Molleur.</p> <p>J'aimerais que cette zone d'environ 270 hectares soit étudiée pour l'implantation d'une aire protégée.</p>	Citoyen (St-Roch-de- l'Achigan)

MONSIEUR_FRID		
MOREL	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Le club plein-air de Saint-Donat possède des sentiers de randonnée dans ce secteur. Nous voulons nous assurer que les forestiers respectent la présence de nos sentiers en tenant compte des mesures d'harmonisation déjà établies.	Club plein-air St-Donat
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
MORILLON		
MORIN		
MORISSETTE_ INTERBANDES	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
MOYRE_NORD  MOYRE_NORD_ AJOUT	Pour faire suite à notre rencontre du 21 mars concernant les travaux forestiers prévus dans le secteur nord du lac Moyre, j'aimerais vous informer des inquiétudes de nos membres concernés.  <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La distance entre la coupe de bois et les chalets concernés?</li> <li>2. La distance laissée sur les berges du lac ?</li> <li>3. Dans le milieu de la coupe prévue au nord du lac Moyre il y a une érablière, nous aimerions connaître vos intentions?</li> <li>4. Concernant le chemin de la Broquerie des améliorations devront être apportées entre le km 67 et km 72. La Broquerie a été refait par Groupe Champoux jusqu'au km 67, donc des travaux semblables devront être effectués pour ces 5 km pour la sécurité de nos membres.</li> </ol> Espérant se rencontrer à un temps opportun pour discuter de ces points. Merci de votre appui et soyez assuré de notre entière coopération.	Association Lac Moyre
MURRAY		
MYSTÉRIEUX	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
MYSTÉRIEUX_ AJOUT	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
NECESSITE		
NELLAN	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Tel que discuté lors de la rencontre PAFIO de jeudi, voici ma demande officielle pour le chantier aux lacs Héту et Nellan sur la ZEC Lavigne: « Puisque les seuls accès à mon site de villégiature consistent à de petits sentiers de VTT difficilement praticables, j'exige qu'un	Citoyen (non spécifié)

	<p>chemin de forme d'été soit effectué avant la coupe qui s'effectuera en hiver. Plus précisément, j'aimerais que le sentier reliant le sentier de VTT au sud du lac Héту ainsi que celui partant de la route de la ferme au sud du lac soit préservé et sécuritaire. »</p> <p>Ci-joint une carte de tracés GPS relevés par l'ancien propriétaire. Il y a plusieurs sentiers menant à des sites de chasse. À noter que les sentiers en rose et blanc ont été tracés lors de la coupe de bois en hiver 2016-2017 et que ces sentiers sont impraticables. N'hésitez pas à me contacter si ma requête n'est pas claire.</p>	
NICOLE	<p>Carte sentier VTT (voir l'annexe XVI)</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »</p>	<p>Citoyen (non spécifié)</p>
OLIVE		
OPIKWI		
OPWAIK		
ORIGNAL	<p>Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »</p>	<p>SPAL</p>
PECHINA	<p>Terrain de piégeage [no°], situé dans la réserve faunique Rouge-Matawin, secteur d'intervention PECHINA</p> <p>L'adresse du détenteur du TP doit être corrigée pour St-Faustin plutôt que Ste-Agathe-des-Monts.</p> <p>La colonne d'eau formée par les lacs Pechina, Dispan et Mosquic, forme un obstacle pour le déplacement de la petite faune en été. Conséquemment, la zone à l'est de ces lacs est un bassin estival pour cette faune. Il y a une forte présence de lynx et c'est une aire de mise bas pour l'original. Cette zone a déjà fait l'objet de coupe en 2014, y mettant une forte pression sur les habitats fauniques.</p> <p>Le débroussaillage fait en 2016-2017 à la suite d'une coupe a déjà affecté la présence de lièvres et a eu un impact sur le lynx.</p>	<p>Citoyen (St-Faustin)</p>
PEKAN	<p>Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »</p>	
PETAİN	<p>Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »</p>	
PHRYGANE	<p>Site d'hébergement: Enjeux de quiétude et de qualité visuelle.</p>	<p>Sépaq</p>
PICHE		
PIEDORIGNAL		
PIERRON		
PILON	<p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »</p>	
PLAT	<p>Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »</p>	
PLUIE_EST	<p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »</p>	
POISSON	<p>Voir la section « Commentaires généraux – Sentier</p>	<p>Sentier multifonctionnel</p>

	multifonctionnel non motorisé »	non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
POSTE_EST	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
POURVOIRIE_ST_ZENON	Voir lettre à l'annexe XIII.	Pourvoirie St-Zénon
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
PRICE	Enjeu paysage	Sépaq
PUNCH		
PUNCH_CO		
QUETEUX		
RAIMBAULT	<p>Terrain de piégeage [no°]. Les secteurs CHAVOY dans les Laurentides et RAIMBAULT dans Lanaudière couvrent toutes les deux le TP et représentent environ 1/4 de sa superficie. Il faudrait afficher les deux secteurs sur une même carte et arrimer l'harmonisation des deux secteurs avec le trappeur. Éviter de réaliser les deux coupes dans un court délai.</p> <p>Préserver le sentier de trappe au sud-est du secteur RAIMBAULT, le sentier n'est pas encore balisé et je n'ai pas de relevé GPS, mais je peux accompagner la personne qui le relèvera.</p> <p>Dans le BJR, maintenir 16 m<sup>2</sup>/ha et au minimum 1 chicot par hectare, pour le maintien de la population de martres. La zone au sud-est du secteur, où se situe la coupe de régénération, est propice au maintien d'une bonne population de martres, où se situe le sentier de carte (voir carte transférée par courriel). Si possible, favoriser le maintien des peuplements de résineux ainsi que les caractéristiques de vieilles forêts en lien avec l'habitat de la martre.</p> <p>Le sentier de VTT au sud du TP est déjà à prendre en considération pour les activités de trappe car il limite la pose de piège. La fragmentation causée par le sentier pousse le gibier plus au nord du TP. (voir carte avec sentier à l'annexe XVII)</p>	Citoyen (St-Joseph-du-Lac)
	Territoire d'intérêt aire protégée présentement en cours de discussions.	Sépaq
RAMDEUR	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
	Voir fiches, secteur projet PAFIO FFQ-Sépaq.	Sépaq
RAQUETTE	<p>Le club plein-air de Saint-Donat possède des sentiers de randonnée dans ce secteur.</p> <p>Nous voulons nous assurer que les forestiers respectent la présence de nos sentiers en tenant compte des mesures d'harmonisation déjà établies.</p>	Club plein-air St-Donat
	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
RAYMOND	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir lettre à l'annexe XIII.	Pourvoirie St-Zénon
	Zec Des Nymphes - secteur du lac Raymond (chalet situé sur le	Citoyen (Trois-Rivières)

	<p>lac Raymond)</p> <p>Est-ce que les chemins construits/ponts par l'entrepreneur seront laissés sur place après leur passage?</p> <p>Quand les travaux auront lieu (hiver ou été) ?</p> <p>Nous avons des chemins de VTT/motoneige existants dans les zones projetées: est-ce que ces chemins seront défaits ou encombrés de débris? J'aimerais que ces chemins soient identifiés afin de les protéger.</p>	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
REAL_MASSE_CHEVREUIL	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
RICHARD	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
RIVIERE_BOULE	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
RIVIERE_DU_POSTE	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
ROND		
RONDEAU		
RUISSEAU_BEURIVAGE	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
RUISSEAU_PIERRON	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
RUISSEAU_ST_CYR		
SABLES		
SAINDON	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
SAINDON_EST	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
SAINDON_NORD_EST	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
SAUGE		
SAUTERELLE_OUEST		
SAWIN_EST	<p>Le présent mémoire vous est adressé au nom de l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard et fait suite à la participation de Alain Chaussé à titre de président et représentant à la séance d'information sur les travaux forestiers inscrits dans le PAFIO 2018-2023 tenue le 22 mars 2018 à Rawdon. Nos commentaires et préoccupations portent sur le flanc nord-est du bassin versant du lac Sawin à Saint-Zénon faisant partie de l'unité d'aménagement 062-71, plus particulièrement les secteurs d'intervention potentiels (SIP) du Chantier SAWIN-EST.</p> <p>Le Lac Sawin est un lac de tête, à 555 mètres d'altitude, situé à 7 km de Saint-Zénon, dans la Zec Lavigne. Ce lac est au cœur d'un bassin versant dont les sommets culminent à une altitude moyenne de 670 mètres. La profondeur du lac varie entre 50 mètres et 100 mètres. L'eau y est cristalline, potable et sa</p>	Association des résidents des lacs Sawin et Bernard

transparence est exceptionnelle atteignant plus de 10 mètres de visibilité. La singularité du Lac Sawin réside dans le fait qu'il est un lac de tête situé au sommet de Lanaudière. Son apport en eau provient exclusivement du bassin versant qui l'entoure, des eaux souterraines ainsi que de la pluie directe. Aucune rivière n'alimente le lac Sawin ce qui lui donne son caractère unique et la pureté de son eau.

Puisque l'eau provenant du bassin versant représente sans doute un des principaux apports en eau, notre association et ses membres sont extrêmement préoccupés de l'impact environnemental que pourrait occasionner l'enlèvement, même partiel, du filtre naturel sur une parcelle du bassin versant.

### **1. Des sites d'intérêt faunique à préserver**

Le lac Sawin a été désigné site faunique d'intérêt (SFI) [1] à cause de la présence de la truite indigène et de sa capacité de reproduction.

La population piscicole du Lac Sawin se compose en effet d'une seule espèce de poisson soit l'omble de fontaine (aussi appelé truite mouchetée). L'omble de fontaine du Lac Sawin est indigène du fait que le lac Sawin est un lac de tête et que la truite s'y reproduit naturellement, (lac allopatrique).

L'omble de fontaine a été qualifié par des études comme étant une espèce très sensible aux activités forestières qui ont une incidence sur le régime hydrologique, sédimentologique, thermique et physico-chimique.

Une thèse publiée en 2013 par Patricia Noemi Glaz de l'UQAM révèle une certaine réadaptation de l'omble de fontaine 2 ans après une coupe forestière. Cependant, l'étude ne portait que sur l'omble adulte sur une période de 2 ans. La thèse comporte une réserve sur les effets à long terme. Par ailleurs, dans cette thèse, on indique que : « la reproduction et la phase juvénile de l'omble de fontaine se déroule généralement dans les petits cours d'eau tributaires aux lacs et il a été montré que la sédimentation sur les sites de fraye est néfaste à la survie des jeunes ombles ». Nous notons également que la sédimentation sur les sites de fraye est un des impacts majeurs qu'occasionnerait une intervention forestière dans les bassins versants sur l'écosystème aquatique.

Or, il s'avère que le lac Sawin a la particularité d'avoir des sites de fraye tout autour du Lac. Ainsi, nous considérons que des sites de fraye du Lac Sawin sont directement menacés par le PAFIO 2018-2023.

Des responsables de la faune nous ont confirmé qu'un rapport (1991-1992) publié par des biologistes du gouvernement du Québec a établi que les lacs Sawin et Bernard ont des sites de fraye sur tout leur pourtour. Un ingénieur forestier nous a fait part des mêmes informations de même qu'une récente étude de la Zec Lavigne. La Zec Lavigne a par ailleurs fait récemment des travaux d'aménagement de sites de fraye sur le pourtour du lac Sawin afin de maintenir ou renforcer la reproduction de l'omble de fontaine. Les statistiques de la ZEC mentionnent des prises moyennes annuelles d'environ 2 200 truites entre les années 2005 et 2015.

La présidente de la ZEC Lavigne, Mme Nathalie Poitras, a fait part au président de notre Association, Alain Chaussé, lors de l'assemblée général de la Zec tenue le 24 mars dernier, de la grande préoccupation de la Zec en regard du PAFIO 2018-2023 qui visait, entre autres, le bassin versant du Lac Sawin du fait que le lac Sawin était le plus beau lac de la ZEC et en raison de son écosystème fragile et unique.

La nature indigène de l'omble de fontaine des lacs Sawin et

Bernard du fait de sa reproduction naturelle à même les sites de fraye en pourtour des Lacs fait en sorte que l'écosystème de ces lacs est particulièrement vulnérable, voire menacé par une coupe de bois dans les bassins versants, comme en témoignent plusieurs études, par exemple celles-ci :

« De ce fait, l'exploitation forestière et les feux de forêt sont susceptibles de modifier les régimes hydrologiques, sédimentologiques et thermiques, ainsi que la physicochimie de l'eau (apport d'oxygène, de substances nutritives et de sels minéraux ainsi qu'une accumulation du mercure dans le réseau trophique) » [Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale – Isabelle St-Onge, Pierre Bérubé et Pierre Magnan, Automne 2001].

« Le maintien de forêt riveraine est un élément essentiel à la conservation de l'habitat du poisson. Elle contribue au maintien de la qualité physicochimique de l'eau, mais permet aussi d'apporter abri et structure à l'habitat du poisson dans les cours d'eau et les lacs. » [Effet des pratiques forestières sur l'habitat du poisson - Centre technologique des résidus industriels en partenariat avec développement économique Canada, Sophie Dallaire, mars 2006]

Un refuge biologique a été créé sur une partie de la forêt du bassin versant du Lac Sawin. Ce refuge est concomitant aux secteurs d'interventions potentiels (SIP) de coupe soumis à consultation. Sur la carte soumise à la consultation, la partie vert pâle correspond au Refuge biologique # 06251R036, désigné le 22 septembre 2014 dans la liste des aires protégées du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs. [2] De plus, nous pensons que le développement de la recherche sur la connectivité entre les milieux naturels (Gratton 2014) devrait inciter à la prudence lors de la proposition de coupe de régénérescence et de coupe partielle à côté d'une aire protégée et en bordure d'un lac reconnu comme site faunique d'intérêt (SFI).

Nous avons lu avec intérêt les défis identifiés par le MFFP dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) [3] qui énonce les orientations et les objectifs d'aménagement durable des forêts, notamment en matière d'aménagement écosystémique. La SADF identifie plusieurs défis, dont les suivants :

1. Une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise et des nations autochtones;
2. Un aménagement forestier qui assure la pérennité des écosystèmes;
3. Un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées;

Nous avons aussi pris connaissance de l'attention que le SADF accorde à la protection des sites fauniques d'intérêt: diverses dispositions de la législation québécoise (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et Loi sur les espèces menacées et vulnérables) permettent de protéger le patrimoine faunique à l'échelle provinciale. Toutefois, certains sites d'importance régionale pour la faune méritent une attention et une protection supplémentaire. Dans la région, la plupart des secteurs désignés comme SFI se trouvent dans des habitats aquatiques et leur milieu adjacent. La sélection de ces milieux vise à protéger des lacs, des cours d'eau ou des éléments d'habitats correspondant à des caractéristiques de rareté du milieu, à des critères de productivité notable d'espèces de poissons d'intérêt économique

ou encore à des éléments de protection de populations sensibles. Les modalités de protection relatives à chacune des catégories de SFI peuvent limiter ou encadrer différents aspects de l'utilisation du milieu autant dans le temps que dans l'espace. Ainsi, l'accessibilité au territoire, l'aménagement forestier, la voirie forestière, le développement territorial ou toute autre utilisation du territoire peuvent être sujets à des restrictions telles que le maintien de bandes de protection intégrale, le respect de dates de réalisation de travaux ou encore la prescription de modes particuliers d'intervention.

Nous partageons également et fortement les orientations et les enjeux et objectifs du Plan de Développement intégré du territoire (PRDIT Lanaudière) et du Plan récréotouristique de la ZEC Lavigne. Nous croyons que l'orientation de préserver les milieux naturels et assurer le maintien de la biodiversité est toujours pertinente, ainsi que les enjeux qui y sont rattachés :

- Un réseau d'aires de conservation représentatif de la région
- Des écosystèmes sensibles préservés
- Une protection adéquate des espèces en situation précaire et de leurs habitats

De plus, nous souscrivons à la préoccupation de plusieurs intervenants lors des consultations antérieures, préoccupations relatives à la préservation et au maintien de la qualité visuelle des paysages d'intérêt et à la conservation et la mise en valeur faunique du territoire.

## **2. Un historique d'engagement de nos membres**

Depuis 1925, les personnes fréquentant les lacs Sawin et Bernard ont eu à cœur la préservation de ce lieu. Aujourd'hui, l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard regroupe les propriétaires des fonds de terrains des chalets et résidences de ces lacs en poursuivant les mêmes objectifs. Les principaux objectifs ont été, depuis plus de 90 ans, la préservation de cet environnement unique, en particulier, l'écosystème aquatique et par le fait même, la préservation des forêts des bassins versants de ces deux lacs essentiels à la santé de l'écosystème aquatique unique en son genre dans Lanaudière et ailleurs au Québec. Dès la formation d'un premier regroupement en 1925, les membres ont adopté des règlements qui ont été à l'avant-garde des principes de protection de l'environnement qui sont reconnus aujourd'hui : Interdiction de déversement de savon ou d'eaux usées, interdiction d'y laver son chien, limitation du cylindrage des moteurs hors-bords à 9,9 cv, contrôle périodique de la qualité de l'eau et gardiennage de l'environnement. Ces plans d'eau et forêts qui les entourent ont été ainsi préservés d'une façon remarquable et manifestement unique.

L'Association est constamment à l'affût des études environnementales sur l'effet des coupes forestières sur l'écosystème aquatique et a développé une très grande sensibilité sur l'impact environnemental que pourraient avoir des travaux forestiers sur les bassins versants des Lacs Sawin et Bernard.

Comme nos prédécesseurs, nous croyons qu'il est impératif de protéger la forêt autour des lacs Sawin et Bernard, pour préserver un écosystème qui a fait ses preuves.

Notre comité a dû intervenir à plusieurs reprises au cours des dernières années dans la défense des forêts présentes sur les bassins versants de ces deux Lacs.

Nous avons obtenu, par nos représentations, démonstrations et visites d'information, qu'aucune coupe ne soit faite sur les bassins versants des Lacs Sawin et Bernard ou à tout de moins, qui serait

visible à partir de ces deux lacs. La dernière entente à cet effet a d'ailleurs été constatée par écrit.

Nous croyons que les arguments, qui ont convaincu les forestières de ne pas faire de prélèvements forestiers sur les bassins versants des lacs Sawin et Bernard dans le passé, sont encore plus pertinents que jamais, dans le contexte actuel où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour la population et les gouvernements. Dans le dernier budget libéral provincial, le gouvernement a prévu des sommes d'argent afin de combler les retards du Québec quant à l'atteinte de ses objectifs du taux d'aires protégées sur son territoire; ce taux devrait passer de 9,4 % à 17 % d'ici deux ans, selon le Devoir du 28 mars 2018.

En l'absence d'études d'impact environnemental spécifiques pour les Lac Sawin et Bernard en raison de ses caractéristiques uniques, nous croyons que des coupes de bois sur les bassins versants de ces deux lacs sont un pari très risqué considérant les incidences néfastes prévisibles sur la qualité de l'eau, le développement de la truite indigène et l'utilisation de ces deux lacs à des fins récréotouristiques.

### **3. Nos demandes**

Nous proposons donc que soient reconduites les exclusions de coupe obtenues dans le passé notamment selon les paramètres de l'entente entre Les Forestiers St-Michel Inc., mandataire de coordination, UAF 062-51 et notre Association en date du 8 janvier 2008. Les documents auxquels nous faisons référence sont évidemment disponibles sur demande et nous nous réservons l'opportunité de vous soumettre des informations et des documents complémentaires afin de vous aider dans votre processus décisionnel.

Il nous fera plaisir de vous accueillir pour une visite des lieux à partir des lacs, ce qui vous aidera à mieux comprendre notre position. Aussi, en plus de nos démarches actuelles et plus ponctuelles concernant ce plan de coupe, nous souhaitons la consécration permanente des trésors naturels que sont ce territoire et ses plans d'eau et sa forêt. Nous recherchons donc la collaboration de tous les intéressés afin de nous épauler ou de nous orienter vers les responsables concernés dans l'établissement d'une zone de protection permanente pour ce territoire.

Pour toutes ces raisons et en continuité avec nos demandes antérieures, nous demandons d'annuler toute la coupe dans les secteurs d'intervention potentiels (SIP) du Chantier SAWIN afin de protéger la faune et la flore, la qualité de l'eau et l'habitat de la truite indigène ainsi que l'intégrité du paysage pour les activités récréotouristiques qui s'y pratiquent sous la responsabilité de la ZEC Lavigne et préserver les possibilités d'élargissement de l'aire protégée jouxtant le site faunique d'intérêt du lac Sawin.

### **Conclusion**

Bien que nous soyons confiants que le présent mémoire soit suffisamment convainquant pour obtenir une réponse favorable à nos demandes comme par le passé, nous demandons d'être informés des suites que vous préconiserez à la fin de la présente consultation.

Nous vous prions de communiquer avec [nom et coordonnées président] et [nom et coordonnées secrétaire] afin qu'une rencontre avec les personnes responsables soit organisée avant, le cas échéant, le début d'une planification finale d'intervention forestière sur le territoire du Lac Sawin en conformité avec les procédures de consultation et d'intervention.

	<p>M. François Lapalme, du MFFP, a d'ailleurs confirmé [au président], à la période de questions lors de la séance de consultation publique du 22 mars dernier, qu'aucune mise en œuvre d'intervention forestière ne pourra avoir lieu sans que nos commentaires et préoccupations n'aient été pris en compte et sans que les responsables du plan d'aménagement forestier ne communiquent avec nous afin de discuter des présentes.</p> <p>Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est donnée de participer à cette consultation, et ce, même dans le court délai qui nous est imparti. Nous vous assurons de notre entière collaboration dans l'atteinte de nos objectifs communs de développement durable et de préservation de la biodiversité.</p> <p><b>Légende :</b></p> <p>[1] Sites fauniques d'intérêt (SFI) : lieu circonscrit constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien et au développement d'une population ou d'une communauté faunique dont la valeur biologique ou sociale la rend remarquable dans un contexte local ou régional,  <a href="http://foretlanaudiere.org/wp-content/uploads/2017/12/2017-12-04_RA_SFI_Lanaudiere_Laurentides_2017.pdf">http://foretlanaudiere.org/wp-content/uploads/2017/12/2017-12-04_RA_SFI_Lanaudiere_Laurentides_2017.pdf</a></p> <p>[2] Aires protégées : un territoire en milieu terrestre ou aquatique géographiquement délimité dont l'encadrement juridique et administratif vise spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.  <a href="https://www.mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/liste-territoires-designes.pdf">https://www.mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/liste-territoires-designes.pdf</a></p> <p>[3] Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023, Région de Lanaudière, Montréal, le 25 octobre 2017</p> <p>[4] ZEC Lavigne, Plan récréotouristique, Une voie vers le développement, 2012-2016</p>	
SCARABEES		
SEAL_CO		
SIMON	<p>Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »</p> <p>Le club plein-air de Saint-Donat possède des sentiers de randonnée dans ce secteur.</p> <p>Nous voulons nous assurer que les forestiers respectent la présence de nos sentiers en tenant compte des mesures d'harmonisation déjà établies.</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »</p>	<p>SPAL</p> <p>Club plein-air St-Donat</p>
SIMS	<p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »</p>	
SIOUX		
SOMBRE	<p>Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »</p> <p>Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »</p>	<p>SPAL</p>
SPRING	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
ST_ANSELME		

SUPERIEUR		
SYLVESTRE	<p>Lac Sylvestre Zec Lavigne secteur Saint-Côme 5<sup>e</sup> chalet au bout du chemin du lac Sylvestre propriétaire : Rivard Forest</p> <p>2 nids de rapaces : balbuzard, sont situés sur ce territoire : un est en face du chalet vers la droite non loin de la petite baie, et près du lac, l'autre est aussi sur ce même côté du lac, mais il est situé sur le haut de la montagne avant d'arriver au fond du lac, côté nord. Habités tous les ans depuis des décennies par ces rapaces, nous pouvons les voir plonger pour se nourrir et pratiquer leur vol en essai avec leurs petits. Je me ferai un devoir de vous envoyer les données GPS exactes de ces deux nids dès que nous y aurons accès.</p> <p>Deuxième point : La montagne devant le chalet est un mur de roches très escarpé et près de la rive, donc je considère que couper les arbres sur ce territoire serait catastrophique pour les paysages et pour la faune qui s'y trouve. Des hérons et d'autres rapaces : pygargues à tête blanche, faucons éperviers, faucons émerillon et buses s'y promènent très souvent sans oublier les oiseaux de plus petite taille qui y nichent.</p> <p>Troisième point : Le lac Sylvestre est considéré comme une pouponnière pour les très petits poissons qui y sont recueillis par les biologistes qui travaillent pour la Zec Lavigne, donc les ravages d'une coupe de bois près d'un cours d'eau qui approvisionne ce lieu de fraie (soit la décharge du lac situé plus haut, ne m'apparaît pas être une option positive pour le lac. Ce lieu de fraie se situe du même côté que les chalets, un peu plus loin que ceux-ci.</p> <p>Merci de nous laisser la possibilité de commenter et de dire notre opinion sur ces travaux d'envergure qui sont prévus dans les prochaines années. Je suis une fanatique de nature et je me fais un plaisir d'être au cœur de celle-ci dès que la température le permet, et ce, depuis 1963.</p>	Citoyen (St-Charles-Borromée)
TAUREAU	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
THIBOUTOT		
TINERABLE	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
TORTUE	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
TOUSSAINT	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
TOUSSAINT_ AJOUT	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
TROIS_ CELIBATAIRES		

TROIS_LACS_DE _LA_TOUR	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
TRUITE		
TURBAL		
VERCHERES	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Lavigne »	Citoyen (Repentigny)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Lavigne »	Citoyen (Repentigny)
VILLIERS		
VILLERS_NORD		
VILLIERS_NORD AJOUT		
VISON		
YVON		
ZERO	Terrain de piégeage [no°], afin de favoriser les habitats de la martre, bien vouloir laisser au moins 16 m <sup>2</sup> /hectare debout afin de protéger l'habitat vitale de la martre dans les secteurs BJR, bouleau jaune résineux, laisser aussi debout quelques arbres creux de façon aléatoire pour favoriser la nidification de la martre.  Bien vouloir aussi laisser les sentiers de VTT ou de trappe libre de tous débris de coupe, j'ai des sentiers qui sont devenus inaccessible suite aux travaux du secteur FLEE, secteur sud-ouest.  Si possible de laisser les sentiers d'accès carrossables en VTT pour utilisation future et m'informer de la possibilité d'utiliser les débris de coupe pour bois de chauffage.	Citoyen (Ste-Béatrix)
	Voir fiches, secteur projet PAFIO FFQ-Sépaq.	Sépaq

## Commentaires spécifiques aux chantiers non commerciaux

Secteurs	Préoccupations soulevées dans les commentaires présentés en consultation publique	Auteurs
ANICET	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
ANTIQUE	Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique.	Sépaq
ANTOINE		
BAIE_BOUTEILLE		
BAUNE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
BENT		
BERNARD		
BOUDERIE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
BOULLE		
BREZE 2014		

BULTEAU	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
CANARD BLANC	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
CANTON		
CASTELVEYRE		
CENELLES_SUD	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
CHABLIS		
CHABLIS_2017		
CHAISE		
CHANTIER_BMMB		
CHARLAND	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
CHARLAND_EST	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
	Carte sentier VTT (voir annexe XVI)	Citoyen (non spécifié)
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
CHOUTEAU		
COLLINEE		
COMB		
CROCHE	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Lac Croche »	Pourvoirie Lac Croche
CULOTTE		
DARGIE NORD		
DE LA PAILLE	Favoriser traitement faunique qui maintien une certaine proportion de tiges résiduelles feuillues (EPC faunique).	Sépaq
DEVENYNS_EST-NOLETTE		
DUBEAU		
FER_A_CHEVAL		
FLEE	Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique.	Sépaq
GEORGES	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
GOOSE	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
GRAINS	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
GREGOIRE		
HAMEL		
HAZEUR	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
HERELLE	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
HEURTIN		
HONORE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	

HONORE_PUITS	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
JAUNE		
JEANTOT	Carte accès camp. (voir annexe XV)	Citoyen (non spécifié)
JEROME	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
JIM_ET_JOS	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
JOHNSON	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
JUDY		
LAC CAPRICORNE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Damien »	
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
LAC CHANTIER		
LAC DE LA DAME		
LAC DES BAIES		
LAC DOUBLE		
LAC TORTUE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
LAC_DU_ BARRAGE		
LEGARE_2016		
LEGARE_SUD		
LEGENDRE		
LEGENDRE_2016	Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux potentiels): - Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique; - Étaler les interventions dans le temps.	Sépaq
LEGENDRE_ SUITE	Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux potentiels): - Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique; - Étaler les interventions dans le temps.	Sépaq
LEZARD	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Saint-Donat »	
LONEY		
MAGUINE		
MALFAIT		
MARDI	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
MASTIGOUCHE	Voir la section « Commentaires généraux – Sentier multifonctionnel non motorisé »	Sentier multifonctionnel non motorisé
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
MELEZE		
MINSIK		

MIRAULT		
MONETTE		
MORILLON	Favoriser traitement faunique qui maintien une certaine proportion de tiges résiduelles feuillues pour l'habitat faunique.	Sépaq
MOSQUIC	Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux potentiels et déjà réalisés): - Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique; - Étaler les interventions dans le temps.	Sépaq
MOUSSE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
MOYRE_NORD		
MYSTERIEUX	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
NOLETTE		
ODELIN	Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux potentiels et déjà réalisés): - Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique; - Étaler les interventions dans le temps.	Sépaq
PECHINA		
PELLETIER		
PIN ROUGE 2010	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
PLOUF	Détenteur du terrain [no°], localisation du camp de trappe [coordonnées, coordonnées] Je souhaite recevoir la délimitation de mon terrain de piégeage pour la mettre dans mon GPS.	Citoyen (Trois-Rivières)
POISSON BLANC		
POTHERIE		
RES.FAUN.MASTI.	Enjeu quiétude hébergement	Sépaq
REVOLVER		
RIVIERE_BOULLE		
ROE		
ROULIN		
ROULIN_HYDRO		
SABERT		
SAINT-GREGOIRE		
SIMS	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
SPRING		
ST_ANSELME	Enjeu de maintien de l'habitat faunique (concentration de travaux potentiels): - Conserver une répartition de superficies non traitées afin de	Sépaq

	favoriser l'habitat faunique; - Étaler les interventions dans le temps.	
STANISLAS	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC des Nymphes »	
ST-CHARLES	Voir la section « Commentaires généraux – acériculture »	SPAL
ST-CYR		
ST-ELPHEGE	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	Association des riverains des Lacs Collin et Petit Collin
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
TANNEGUY	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
TARS	Conserver une répartition de superficies non traitées afin de favoriser l'habitat faunique. Questionnement travaux prévus 2021?	Sépaq
TAUREAU		
THOMELIN	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
TINEY	Voir la section « Commentaires généraux – Pourvoirie Vent de la Savane »	Pourvoirie Vent de la Savane
	Voir la section « Commentaires généraux – ZEC Collin »	
TORTUE	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
TOUSSAINT	Voir la section « Commentaires généraux – Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie »	
	Voir la section « Commentaires généraux – Parc régional de la Forêt Ouareau »	
VILLIERS		
YVELAIN		

## Recommandations

Faisant suite aux différents commentaires reçus, cette section rassemble les recommandations de la MRC de Matawinie, à titre d'organisme chargé de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de Lanaudière. Étant donné que l'harmonisation des usages pour chaque secteur d'intervention est prise en charge par le MFFP et rapportée à la Table GIRT 062, les recommandations ont été regroupées par thèmes.

### Conservation et établissement d'aires protégées

Certains secteurs ciblés par le PAFIO ont fait l'objet d'une analyse pour font partie des zones d'étude identifiées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) pour l'établissement potentiel d'une aire protégée ou sont situés à proximité d'un tel territoire. Il apparaît difficile de concilier l'augmentation du nombre ou de la superficie d'aires protégées dans Lanaudière et la poursuite des travaux d'aménagement forestier. **Il est recommandé que le MFFP maintienne son implication sur le comité régional de désignation des aires protégées afin d'arrimer l'avancement des travaux de ce comité à la planification forestière.**

### Habitats fauniques

Le maintien des habitats fauniques constitue une préoccupation constante dans le recueil des commentaires. Plus précisément, les notions de connectivité des forêts, du maintien du potentiel de trappe, du maintien de l'habitat de l'orignal et de la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être ont été abordées. **Il est recommandé de diffuser régionalement les notions d'habitat faunique intégrées par le MFFP, tant auprès des utilisateurs de la ressource faunique que des citoyens en général.**

### Harmonisation et communication

L'objectif de la consultation est de recueillir les commentaires du public sur la planification forestière, bien que les nombreux utilisateurs du territoire ne soient pas tous connus. Dans cette situation, tous les moyens pour rejoindre la population doivent être envisagés. Toutefois, afin de s'assurer que les détenteurs de baux et permis divers soient bien informés, **il est recommandé de maintenir l'envoi d'avis ciblés aux organismes et aux individus possédant un bail ou un permis avec le MFFP.**

Certaines préoccupations spécifiques à un secteur d'intervention ou un type d'utilisateur peuvent être regroupées en quelques catégories d'enjeux, alors que d'autres doivent être traitées individuellement. Les utilisateurs concernés par un secteur spécifique ont mentionné, pour la plupart, le besoin de connaître l'année et la période prévue des travaux d'aménagement forestier. Puisque de nombreux exemples récents ont démontré que le processus d'harmonisation actuel répond à la majorité de ces attentes, **il est recommandé de poursuivre la prise en compte des préoccupations soulevées lors de la consultation publique lors de l'harmonisation des usages de chaque secteur d'intervention.**

### Intégrité des territoires fauniques structurés

La conservation de limites physiques permettant une démarcation de la frontière entre les différents territoires fauniques structurés est une préoccupation récurrente des gestionnaires de pourvoiries, de réserves fauniques, de ZECs et de parcs régionaux. Puisque le processus de fermeture de chemins est soumis à l'accord de plusieurs utilisateurs du territoire, cette solution ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. **Il est recommandé que le maintien de l'intégrité**

**des limites de territoires fauniques structurés et de parcs régionaux soit considéré en amont dans la planification forestière.**

Tel que mentionné dans le rapport de consultation publique du PAFIT, adopté le 14 février 2018 par la MRC de Matawinie, les préoccupations émises par les gestionnaires de territoires fauniques structurés comportent des similarités, notamment la prise en compte de leurs mandats dans la planification forestière. L'intégration d'objectifs fauniques à la stratégie d'aménagement écosystémique peut clarifier les besoins en termes d'habitats de certaines espèces, mais ne suffit pas à prendre en compte la notion de mise en valeur récréative de la faune qu'ont les ZEC, les pourvoiries et les réserves fauniques. **Il est à noter que cette prise en compte des objectifs de développement de territoires récréatifs aurait avantage à faire partie intégrante des travaux de la Table GIRT 062.**

## Paysage

L'importance du paysage pour les différents utilisateurs du territoire, notamment pour fins de villégiature et de récréotourisme, est une préoccupation récurrente. À cet effet, il est donc recommandé :

- **Que le MFFP maintienne les analyses d'impact visuel des travaux d'aménagement sur le paysage dans le cadre du processus d'harmonisation des secteurs où se concentrent la présence de résidents ou de villégiateurs ainsi que pour les secteurs où se concentrent des activités récréotouristiques;**
- **Que la Table GIRT 062 poursuive ses travaux afin d'identifier des solutions globales ou des balises afin de prendre en compte les paysages sensibles de la région de Lanaudière en amont de la planification forestière (légende dans cartographie?);**
- **Qu'une approche avec les organismes pertinents soient faites afin d'organiser des visites destinées au grand public de travaux effectués dans un environnement visuel sensible.**

## Protection des sentiers et des infrastructures

Certaines préoccupations par rapport à la protection des infrastructures récréatives et touristiques (camp de trappe, refuge, belvédère, etc.) ainsi que des sentiers motorisés et non motorisés peuvent être aisément résolues par l'application de la réglementation en vigueur. Une synthèse de ces modalités permettrait de simplifier le démarrage du processus d'harmonisation. Toutefois, ces modalités ne suffisent pas toujours à répondre aux objectifs des utilisateurs, notamment en matière de maintien du paysage immédiat. **Il est recommandé de poursuivre la prise en compte des sentiers et de leur environnement lors de l'harmonisation des usages de chaque secteur d'intervention.**

## Quiétude

La quiétude des villégiateurs et des résidents, ainsi que des chasseurs est aussi source de nombreux commentaires. Le bruit des opérations forestières et du transport de bois est la principale source de perte de quiétude mentionnée. Les solutions à proposer pour répondre à cette préoccupation peuvent être multiples : adaptation de la période d'opération, réseau routier utilisé, concentration ou répartition des travaux dans le temps. **Il est recommandé de poursuivre la gestion du maintien de la quiétude des utilisateurs du territoire lors de l'harmonisation des usages de chaque secteur d'intervention.**

## Réseau routier – Cohabitation et sécurité des usages

De nombreuses inquiétudes ont été soulevées en ce qui concerne la cohabitation entre le transport forestier et les autres usagers du réseau de chemin multiusage en territoire public. Il

importe d'assurer la sécurité des utilisateurs du réseau de chemins multiusages, que ce soit en influant sur les chemins utilisés, les périodes de transport de bois ou tout autre moyen à la portée du MFFP ou des acteurs du milieu forestier impliqués. **Il est recommandé que la Table GIRT 062 aborde la notion de sécurité dans la cohabitation avec le transport forestier, notamment sous l'optique de l'autocontrôle entre usagers.**

Certains commentaires soulèvent la question du maintien des accès ou du nonaccès à certaines infrastructures ou localisation sur le territoire. Ces questions étant plutôt ponctuelles, **il est recommandé de poursuivre la gestion des accès lors de l'harmonisation des usages de chaque secteur d'intervention.**

## Réseau routier – Qualité des infrastructures

Le maintien d'un réseau routier de qualité constitue une priorité pour l'ensemble des utilisateurs du territoire forestier. La Table GIRT 062 a adopté une mesure d'harmonisation générale qui répond à cette préoccupation. Cependant, certaines appréhensions demeurent quant à l'entretien du réseau routier et à l'importance de conserver la qualité initiale des chemins forestiers pendant et après la réalisation des opérations forestières et du transport du bois. De plus, l'entrée en vigueur du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) introduit le concept « d'utilisateur fréquent » du réseau routier, lui imputant de nouvelles responsabilités en matière d'entretien des chemins. Dans une optique d'optimisation du réseau routier multiusage et de diminution des coûts qui y sont associés, **il est recommandé que le MFFP et la Table GIRT 062 abordent le concept de gestion intégrée du réseau routier multiusage, notamment par le biais d'une classification fonctionnelle du réseau.**

Le maintien de la qualité du réseau routier municipal assurant le lien entre le réseau routier multiusage et le réseau routier sous la charge du ministère des Transports représente une préoccupation grandissante chez les citoyens et les municipalités. Le MFFP a d'ailleurs indiqué que des pourparlers à ce sujet sont en cours avec les autres ministères concernés. Dans l'attente d'une vision du gouvernement du Québec en la matière, **il est recommandé qu'un exercice d'identification des chemins à double vocation soit mené auprès des municipalités concernées.**



## Conclusion

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir les commentaires de la population sur la planification de l'aménagement forestier intégré des UA 062 71 de la région de Lanaudière. La tenue d'une consultation publique sur les PAFI, tactiques ou opérationnels, amène toutefois des questionnements de la part d'une partie de la population sur l'affectation du territoire public, une compétence ne relevant pas du MFFP.

Les commentaires recueillis dans ce rapport permettront d'entreprendre la démarche d'harmonisation de la planification forestière de chacun des secteurs. Les nombreux commentaires ciblant des secteurs précis et des problématiques spécifiques, peuvent toutefois être regroupés en un nombre restreint d'enjeux. Ces enjeux pourraient être adressés de manière globale par le MFFP et la Table GIRT 062 afin de diminuer le temps et les ressources nécessaires au processus d'harmonisation. Le traitement d'enjeux globaux ne doit toutefois pas éliminer le processus de consultation en étapes multiples qui permet d'intégrer des enjeux spécifiques à certains territoires et utilisateurs.

## Lexique

<b>AIPL</b>	Aire d'intensification de la production ligneuse
<b>BGA</b>	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
<b>COS</b>	Compartiment d'organisation spatiale
<b>CP</b>	Coupe partielle
<b>FALC</b>	Fédération des Associations des lacs de Chertsey
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>LADTF</b>	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
<b>MDDELCC</b>	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
<b>MFFP</b>	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MTMDET</b>	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
<b>PADF</b>	Programme d'aménagement durable des forêts
<b>PAF</b>	Plan d'aménagement forestier
<b>PAFI</b>	Plan d'aménagement forestier intégré
<b>PAFIO</b>	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
<b>PAFIT</b>	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
<b>PATP</b>	Plan d'affectation du territoire public
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>VDLS</b>	Pourvoirie Vent de la Savane
<b>SADF</b>	Stratégie d'aménagement durable des forêts
<b>SEPM</b>	Sapin, épinette, pin, mélèze
<b>SPAL</b>	Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière
<b>TGIRT 062</b>	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière
<b>TPI</b>	Terre publique intramunicipale
<b>UA</b>	Unité d'aménagement
<b>UTA</b>	Unité territoriale d'analyse
<b>VTT</b>	Véhicule tout terrain
<b>ZEC</b>	Zone d'exploitation contrôlée

## Avis public

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

### VOTRE OPINION COMPTE!

### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Du 12 mars au 5 avril 2018, la population est invitée à s'exprimer sur les travaux forestiers inscrits dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement 062-71, portant sur une partie de la forêt publique de Lanaudière, située dans les MRC de Matavie et de D'Autray.

Les principaux travaux forestiers prévus incluent de la coupe de bois, de la préparation de terrain, de la plantation et du débroussaillage. Des travaux de construction et d'amélioration de chemins sont également prévus.

Ces travaux auront lieu sur le territoire des municipalités suivantes:

Chertsey	Saint-Donat
Entrelacs	Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Mandeville	Saint-Zénon
Notre-Dame-de-la-Merci	Saint-Michel-des-Saints
Saint-Côme	Territoire non organisé de Matavie
Saint-Damien	

Le Ministère souhaite entendre les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées. Pour ce faire, trois options s'offrent à vous.

#### OPTION 1 : SÉANCE D'INFORMATION

Le public est invité à assister à une séance d'information au cours de laquelle le plan d'aménagement proposé sera présenté.

Le jeudi 22 mars 2018 à 19h

Au: Club de golf de Rawdon  
3999, Lake Shore Drive  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Lors de cette séance, les cartes des secteurs d'intervention potentiels pourront être consultées sur place avec le soutien d'intervenants du milieu forestier.

#### OPTION 2 : RENCONTRE SUR RENDEZ-VOUS, AUX ENDROITS SUIVANTS :

##### Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Unité de gestion de Lanaudière

150, rue Saint-Michel, Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

Tél. : 450 886-0916

Courriel : Consultationpafi-lanaudiere@mffp.gouv.qc.ca

Horaires : lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

##### Rawdon – MRC de Matavie

3184, 1<sup>re</sup> Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Tél. : 450 834-5441

Courriel : amenagement@matavie.org

Horaires : lundi au vendredi de 8h30 à 12h, lundi au jeudi de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 13h à 15h30.

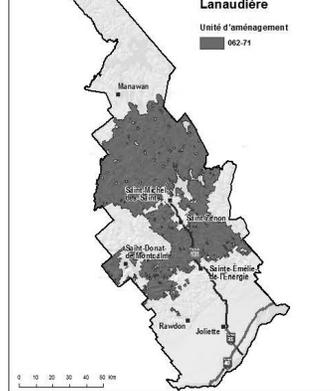
#### OPTION 3 : SITE WEB DU MINISTÈRE

Pendant toute la durée de la consultation, vous pourrez consulter les cartes du PAFIO et soumettre vos commentaires en ligne sur le site Web du MFFP à l'adresse suivante:

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation-amenagement.jsp>.

**Rappel:** La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

#### TERRITOIRE VISÉ PAR LA PRÉSENTE CONSULTATION



Québec

#### ACTION D'AUTRAY, ACTION DU MERCREDI, HEBDO RIVE-NORD, EXPRESS MONTCALM

Date de parution : 7 Mars 2018

Format : 1/2 Verticale - (4,861 x 12,5 pouces)

CU1011404

#### TRAIT D'UNION (TERREBONNE)

Date de parution : 7 Mars 2018

Format : 3/4 Verticale - (7.347 X 9.812)

CU1011404



## Annexe II

Présentation de l'ordre du jour de la séance d'information s'étant tenue le 22 mars 2018

---



Séance d'information PAFIO

Région de Lanaudière

Club de golf de Rawdon

3999, Lake Shore Drive

Rawdon (Québec) J0K 1S0

Jeudi 22 mars 2018, de 19 h à 22 h

Déroulement :

- |         |  |
|---------|--|
| 18 h 30 | Accueil et inscription des participants  |
| 19 h 00 | Mot de bienvenue par M. Sylvain Breton, préfet de la MRC de Matawinie            |
| 19 h 05 | Présentation du processus de planification forestière,<br>François Lapalme, MFFP |
| 19 h 30 | Période de questions et d'échanges auprès des spécialistes forestiers            |
| 21 h 45 | Mot de la fin – M. Sylvain Breton, préfet de la MRC de Matawinie                 |



## Annexe III

### Registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

#### Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) région de Lanaudière

Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
1	MICHEL MOREAU	RLTP		
2	JEAN-FRANÇOIS CHAMPoux	Champs CHAMPoux		
3	MATHIEU DUFRESNE	Forestiers Champoux		
4	PATRICK CROCKER	FORESTIERS CHAMPoux		
5	ROBERT LEMAY	citoyen		
6	PIERRE BERNIER	CITOYEN		
7	EMILE LEREAUX Emile Lereaux	citoyen		
8	RENÉ CHARRON René Charrette Louise Laplante	citoyen Citoyen Citoyenne	 	
9	REAL MARTIN	Rangers Québec SNQ		
10	Sylvain Lavoie	Amis de la forêt Québec		

18 + 1

1

#### Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) région de Lanaudière

Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
11	PIERRE PÉTIK	FALC		
12	Fabien Gagnon	FALC		
13	Myline Blanchet	Zec des nymphes		
14	Genevieve Mallet	Les Vallées		
15	Monette Daniel	St-Damien		
16	Joan David McChisq	R.L.T.P.		
17	Nathalie Poitras	Zecs Lanaudière		
18	Blaise Pagniv	Rouge-Matawin		
19	Philippe Mouton	religieuses		
20	François	Yves P. Côté		

2

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
21	Devoit la Fortune Ni de Wadon			services@ben-air-et-bis.com
22	CLAUDE REMILLARD		C Remillard	c.remillard2017@OUTLOOK.COM
23	MARTINE LAGALE			martine.lagale@vidal.com.ca
24	JEAN MARIE BOUCHER			JMBoucher23@gmail.com
25	Sylvain Pichette			sylvain.pichette27@gmail.com
26	ALAIN PICHÉ	APLGA association des Georges...		alain.piche@SYMPATICO.CA
27	CARL SAVARD			carlsavard752@gmail.com
28	Théophile Hélie			THELIE, Manon@GMAIL.COM
29	Élisabeth LE PABIC	Amis de la Forêt Quarant		elepabic@hotmail.com
30	Yvonha Caillé	Mouvement Zéro des Pyropes		yvonha.caill@leliep.ca

3

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
31	CHRISTINE ARSENAULT	Forstier Beaujeu inc.		Christine@forstierbeaujeu.com
32	GARCEAU Pierre	-		GARCEAU.PIERRE@PTJAIL.COM
33	GUILHEM COULOMBE	Orate		
34	MAIKLOUX ALAIN	Orate		
35	RAYMOND TRUSSART	CITIZEN TRAPPEN 14 01-0029		RTRUSSART@MSN.COM
36	Adam Paquin			adempaquing@hotmail.com
37	Nancy Charette	lac légare		nancy.charette@cspsmail.com
38	FOREST JOHANNE	LAC SYLVESTRE		forestmasse@vidation.ca
39	STEPHANE DULONG	Colline		stephane_dulong@hotmail.com
40	RICHARD BESSATTE	LAC SAWIN		INFO@SANIBESS.COM

4

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
41	Isabelle Parent	Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci		Parentisabelle2001@hotmail.com
42	SYLVAIN FAUVEL	<del>FAUVEL</del> RÉGION CONSEILLER		FAUVEL.SYLVAIN@GMAIL.COM
43	ANDRÉ LAFRÈRE	MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI		ANDRE2870@HOTMAIL.COM
44	FRANÇOIS WOIFR	SITOUF		-
45	SERGIE KAURIN	La Clair		Laurins@XPLORNET.COM
46	Thérèse DELAGE	Rando Québec (SNQ) <del>CITIZEN</del>		delage.therese@videotron.ca
47	Michel Robitoux	Chertsey		michrobitoux@videotron.ca
48	F. LOZEAU			FIO-POWER@HOTMAIL.COM
49	K. Zeman	CITIZEN		NEO453@HOTMAIL.CA
50	Normand Sicard	Les Bourgs Sicard		NORM-SICARD@VIDEOTRON.CA

5

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
51	Jean St-Jean	Forêt de Beaujeu		jean.stjean@videotron.com
52	B. Grenier	RLTP		grenier.berthe@videotron.ca
53	Michel Roberge	LE REPÈRE FTGA		MICHEL-ROBERGE@HOTMAIL.COM
54	Chantal Gagné			CHANTALGAGNE@SYMPATICO.COM
55	Eric Desrosiers	citoyen		TEKDESROSIERS@HOTMAIL.COM
56	Jeremy Trudel	Groupe Crête		Jeremy.Trudel@groupecrete.com
57	Martin Scallon	GRUPE CRÈTE		martin.scallon@groupecrete.com
58	François Robert	Groupe Crête		Francois.Robert@groupecrete.com
59	Pierre Brunet	Citoyen		HALLEPAULINE@VIDEOTRON.CA
60	Maxime Trudel	Groupe Chamoux		maxime.trudel@groupechamoux.com

6

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information - Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
61	Catherine Clavallée	MRC de Matawinie		CLAVALLEE@matawinie.org
62	Denis Pilon	Citoyen		denis.helica@sympatico.ca
63	Suzanne Pilon Suzanne Pilon	Association des LACS Savin et Bernard.		Suzanne Pilon ESTHETIQUE@GMAIL.COM
64	ALAIN LHAUSSE	Association Résidents DES LACS Savin/Bernard		AL @ ALAIN LHAUSSE.COM
65	BRICOLTE CAROL	Résident		
66	SEBASTIEN ENVIDS	FORZIFOR MORAU		envidssebastien@hotmail.com
67	Virginie MATEL	Ulloult	Citoyen	virginie_matel@hotmail.com
68	PARQUETTE GASTOU	CITOYEN		
69	PARQUETTE MICHAEL	CITOYEN		
70	SEBASTIEN BOURGEOIS	PARVOIRIE BASILIERES		parvinebasilieres@jean.l.com

7

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information - Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
71	RICHARD HANFIELD	POURBOURIE STREUM		
72	Charles Gagnier	22c de la Gagnier		charles.gagnier1@sympatico.ca
73	Jean-Louis Laroche	22c de la Gagnier		BARRON LAROCHE@hotmail.com
74	Ric Murawski	22c de la Gagnier		
75	Chantale Perreault	Conseil de la Paroisse de la-Nueve		chantale.perreault@hotmail.com
76	Stéphane Janson	Villégiateur.		info@jansonconstruction.com
77	Maurice Hétu	villégiateur		MAURICE_HETU@GMAIL.COM
78	Janis DeHone	Villier		
79	JEAN MARINEAU	Forêt de Champ		
80	GAFAN-MORIN			

8

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
81	GAUTHIER MARC	TDRP/PEUR		gauthier.marc@outlook.com
82	Daniel Remy	TDCR		rdginc@aei.ca
83	BENOIT LETARTE	ALBRO		
84	Bruno Ricard	végétarien		<del>bruno</del> bruno.ricard@live.ca
85	Jean-François Amant	Forester Maxam 122		J-Francois.27@hotmail.com
86	Micouc Champagne	Forêt de Champagne		
87	Olivier Morneau	Villevelve		harrivest_on@videotron.ca
88	PIERRE PENEULT			PIERRE.PENEULT@GROUPECRETE.COM
89	MARC VOINSON	FALC		marcvoinson@hotmail.com
90	Francis Poireux	Groupe crête		Francis.Poireux@groupecrete.com

9

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
91	Alexandre Papin	Groupe Crête		alex.papin090941@gmail.com
92	Simon Genard	Groupe Crête		
93	Genard Champemont	Residant Luc Légaré		genard.a.l@ gmail.com
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				

10

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
101	Lucie Desrosiers	Trappeur		desrosie@hotmail.com
102	SYLVAIN LÉTARJA	Ass. Lac-Blanc R. Oubrou		SYLVAIN.LETARJA@hotmail.ca
103	RICHARD BOISCLANT	CAMPING LAKE		RICHARD BOISCLANT63@GMAIL.COM
104	MARIE-OLIVIER DUBÉ	FORÊTIERS CHAMPÉNOIS ATIKAŃEW MAWANAN		dubel8@hotmail.com
105	JACQUES BLAIS	SENTIER NATATIONALE SOLUTION NATIONALE	Jacques Blais	jacques.blais@100FIL.COM
106	FREDERIC CORNU			FREDERIC.CORNU@HOTMAIL.CA
107	Bernard Robitaille	Société Royale de la forêt		B.ROBITAILLE@USP.ORG.CA
108	Gaby Lévesque	employé Groupe Crête		Hunt of the predator@hotmail.com
109	Eric Bozéqu	employé Groupe Crête		
110	Lise Hamelin	Resident lac légua	Lise Hamelin	lhamelin@hotmail.com

11

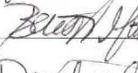
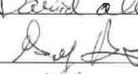
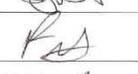
Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
121	Lucie Vignola	Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci		<del>lucievignola@gmail.com</del>
122	Mireille Mallet	Miréguette		mireille.02@100.ca
123	Jean-Marie Gauthier	Crête		
124	SEAN-GUY RICHARD	A+PQ		
125	Sophie Lavoie			
126	Patrick Gauthier	Conseil municipal Notre-Dame-de-la-Merci		patrick.gauthier@hotmail.com
127	Lisa Vaillancourt	Zec Lavigne		
128	Alain Gauthier	Zec Lavigne		alain61@sympatico.ca
129	Alain Desjardins			
130				

13

Suite du registre des signatures des personnes présentes à la séance d'information

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)  
région de Lanaudière  
Séance d'information – Rawdon, 22 mars 2018

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
141	MARC BEAUPUI	GROUPE CÔTE		marc.beaupui@groupcote.com
142	BENOIT MICHAUD	RESS. FOR. BIOTIQUES		bmicaud@rfbiotiques.com
143	David Allen	GROUPE CRÈTE		--
144	Duy Nguyen	GROUPE CRÈTE		
145	Hansir Champagne			
146	Sylvain Berton	MUN. ESTRIELLES MRC MATHURIN		
147	FRANÇOIS LORRUS	PAFFP		
148	Mario Dénommée	MFFP		
149	Patrick Provost	MFFP		
150	Charles Beauchemin	MFFG		

15



## Annexe IV

Lettre de M. Michel Surprenant adressée à M. Paul Lanoie, Commissaire du développement durable du Québec

---

Chertsey le 4 avril 2018

M. Paul Lanoie  
Commissaire au développement durable  
750 Boul. Charest Est, bureau 300  
Québec Qc  
G1K 9J6

### **OBJET : De l'abus du terme "aménagement durable » au Ministère des Forêts**

Monsieur le commissaire,

La loi sur le développement durable vous confie un pouvoir de contrôle aux fins de favoriser l'imputabilité de l'Administration en matière de développement durable.

L'utilisation du concept d'aménagement durable dans la Loi sur l'aménagement durable des forêts et l'application qu'en fait le Ministère des Forêts relève d'une fraude sémantique visant à camoufler une pratique d'exploitation systématique des forêts qui jouit par ailleurs d'une indifférence complaisante du Ministère du Développement durable et de la lutte aux changements climatiques.

Je vous présente le cas de la gestion forestière dans Lanaudière qui est éloquent à tous ces égards.

#### **La consultation des voisins**

La Loi sur l'aménagement durable des forêts énonce en son article 2 que l'aménagement durable repose, entre autres, sur la prise en compte des valeurs et des préoccupations des populations concernées.

Le processus de consultation élaboré par le Ministère des Forêts a été qualifié de sibyllin par la juge Claudine Roy de la cour supérieure dans l'affaire du Mont Kaaikop. C'est donc dire que la population "consultée" peut difficilement comprendre les véritables enjeux cachés dans des textes spécialisés nécessitant 123 acronymes en introduction et la navigation sur des cartes incompréhensibles et difficilement téléchargeables pour le simple citoyen, généralement privé, en région, de vitesse internet haute vitesse.

Pire encore, le Ministère décide de lui-même quelle population sera concernée par des planifications forestières, en sorte que dans la région de Lanaudière, pour cinq unités administratives sur 6, ce sont les populations des régions voisines de Mauricie et des Laurentides qui sont consultées pour l'exploitation des richesses naturelles de Lanaudière et dans ces 5 unités les tables de gestion intégrée des ressources du territoire sont composées de citoyens de ces régions voisines où Lanaudière est présente à titre d'observatrice!

On est loin des déclarations du Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles à l'occasion de la publication en février 2016 du livre vert sur l'acceptabilité sociale selon lequel une communauté peut refuser un projet concernant l'exploitation des ressources naturelles.

"Nous avons l'obligation de prendre en compte les attentes et les intérêts des populations **locales** lors de la planification et de la réalisation des projets de mise en

valeur du territoire et de ses ressources » Pierre Arcand, ministre, communiqué du MERN 16-02-2016

Pourtant devant les dénonciations de ces aberrations le Ministère des Forêts a tenu une consultation publique sur la délimitation des unités administratives dans Lanaudière et a écarté toutes les demandes des citoyens concernés, y compris un mémoire de la MRC de Matawinie délégataire de la gestion forestière dans Lanaudière, pour ne retenir et imposer que le statu quo pour les cinq unités du nord et une fusion des 2 unités administratives du sud dont le seul avantage est l'allégement administratif du Ministère.

### **La consultation sur la consultation : des trous noirs**

Suite aux dénonciations des citoyens et de la juge Claudine Roy sur le processus de consultation, le Ministère des Forêt a tenu une consultation sur son processus de consultation qui n'a jamais fait encore de rapport près de deux ans après l'exercice.

Le même processus est donc appliqué et la population de Lanaudière a été invitée à émettre ses préoccupations dans un exercice de planification tactique qui a eu lieu en janvier 2018.

Quelle surprise de voir le Ministère déclencher le 6 mars dernier une nouvelle consultation sur la planification opérationnelle avant même que le rapport de la planification tactique soit déposé. Le directeur régional du Ministère a même confirmé dans une séance d'information tenue le 22 mars que les commentaires du PAFIT n'avaient pas été pris en compte dans la planification opérationnelle.

Autrement dit les citoyens déposent des mémoires qui sont absorbés par le Ministère comme le ferait un trou noir, et dont on entend plus jamais parler.

Et les citoyens sont de nouveau invités à émettre des commentaires dans un nouvel exercice aussi bidon que tous les précédents.

Pourtant les commentaires émis dans la planification tactique concernent le développement durable dans deux aspects primordiaux.

### **La lutte aux changements climatiques : aucun bilan carbone**

Premièrement le Ministère des forêts ne tient aucunement compte de la Lutte aux changements climatiques dans la planification tactique de l'aménagement des forêts.

Une seule phrase sur 144 pages de planification tactique vient reporter dans 5 ans toute analyse à cet égard. Pourtant la forêt joue un rôle primordial dans la lutte aux changements climatiques, puisqu'elle constitue le principal puits d'absorption de CO<sub>2</sub>, et en même temps peut devenir une source d'émission de CO<sub>2</sub>.

Environnement Canada a développé un logiciel public de calcul du bilan carbone des opérations forestières dont le Ministère des Forêts ne fait jamais mention. Et où est le Ministère chargé de la Lutte aux changements climatiques dans l'analyse de la gestion forestière et l'établissement d'un bilan carbone des planifications d'exploitation?

S'agit-il là aussi pour ce Ministère (MDDLCC) de porter un nom cosmétique qui annonce des intentions jamais suivies d'actions concrètes?

Même les vérificateurs du fédéral et des autres provinces, à l'exception du Québec, viennent de publier en mars 2018 :

« Perspectives sur l'action contre les changements climatique au Canada, rapport collaboratif des vérificateurs généraux »

dans lequel on retrouve l'assertion suivante :

«Les changements climatiques peuvent être atténués en améliorant les puits de carbone... Une des mesures phares du Climate Leadership Plan de 2016 de la Colombie-Britannique est l'amélioration des possibilités de stockage du carbone des forêts de la province. Le gouvernement a estimé que cette initiative permettrait d'obtenir des réductions de près de 12 mégatonnes d'émissions d'ici 2050, ce qui représente près de 50% des réductions totales prévues dans le plan de 2016.»

Pendant ce temps le gouvernement du Québec subventionne pour 5M\$ l'ancien ministre fédéral Denis Lebel devenu porte parole de l'industrie forestière pour faire des tournées et proclamer que l'industrie forestière contribue à la lutte aux changement climatiques, quand la réalité est à l'inverse.

Son seul argument à l'effet que les matériaux en bois séquestrent le carbone passe sous silence la preuve scientifique que la libération de carbone causée par l'abattage d'un arbre dont on laisse la cime et les branches se décomposer au sol, puis les résidus de sciage, est équivalent au carbone séquestré, pour un bilan nul. Mais ce qui n'est pas nul dans l'opération, c'est l'âge des arbres abattus, de plus en plus jeunes, et alors on élimine des puits de carbone et le bilan devient négatif. C'est le Ministère des Forêts lui-même qui affirme dans son PAFIT-Lanaudière 2018 qu'il faudrait un plan de restauration de 60 ans pour respecter l'objectif de garder dans cette unité d'aménagement un degré d'altération faible ou modéré par rapport à la forêt naturelle et que l'écart par rapport à la cible provinciale de 80% est considérable.

On peut conclure que l'ensemble de l'UA a été surexploitée. Mais on retrouve pas de plan de restauration.

**On doit aussi logiquement conclure que le bilan carbone des activités forestières dans l'unité d'aménagement est largement négatif en raison de la jeunesse des peuplements.**

### **La stratégie d'aménagement durable : un tigre en papier**

Deuxièmement ce Ministère des Forêt s'est doté d'une Stratégie d'aménagement durable adopté en 2015.

Cette stratégie répond à une exigence de la Loi d'aménagement durable des forêts. Mais elle est aussi factice que le nom de la Loi et est complètement oubliée dans les planifications forestières.

Le meilleur exemple est l'orientation de cette stratégie voulant que le Ministère des Forêts favorise l'établissement d'aires protégées, qui est une exigence gouvernementale, et aide le Ministère de l'Environnement à délimiter les futures zones d'aires protégées.

Lanaudière est l'une des deux seules régions du Québec à n'avoir pas encore déterminé ces futures zones d'aires protégées et le Ministère des Forêts a participé le 6 octobre 2017 à une première réunion convoquée par le Ministère de l'Environnement, qui a alors déposé neuf hypothèses de désignation d'aires protégées pour Lanaudière. Il s'agit de déterminer environ 215 km carrés de territoire qui deviendraient aires protégées afin d'atteindre l'objectif régional de 12% du territoire en aires protégées: rappelons qu'il s'agit de deux pour cent du territoire dont 70% est entièrement consacré à la foresterie!

Une deuxième réunion a eu lieu le 15 mars 2018 à laquelle participait encore le Ministère des Forêts. Pourtant la Stratégie d'aménagement durable est complètement absente de la planification tactique, ce qui a été dénoncé dans des commentaires de citoyens laissés lettre morte et tout aussi absente de la planification opérationnelle qui prévoit des coupes de bois exactement dans les deux parcs régionaux ciblés par la désignation d'aires protégées.

Nous déplorons que les principes suivants de développement durable prévus par la Loi sur le développement durable soient complètement bafoués :

### **Santé et qualité de vie**

Nous assistons avec ce processus alambiqué de consultation, qui équivaut à rouler les citoyens dans la farine, à une destruction des milieux de vie des résidents et villégiateurs qui voient leurs forêts avoisinantes et leurs parcs régionaux, des biens publics appartenant à tout le monde, saccagés au profit d'un gain immédiat. Voici des contribuables qui ont investi dans un secteur naturel situé en zone résidentielle, et qui voient d'un coup leur investissement obéré par un Ministère colonisé par des compagnies multimilliardaires et qui doivent assister, impuissants, à la disparition de leur «droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature».

### **Participation et engagement**

Le Plan d'affectation du territoire public de Lanaudière a été adopté par décret gouvernemental (941-2015) le 28 octobre 2015. Son élaboration n'a jamais été soumise à une consultation publique mais seulement à des organismes choisis par le MERN, dont une douzaine ont émis des commentaires. La Municipalité de Chertsey a demandé au MERN par résolution (2017-274) la révision de ce Plan d'affectation du territoire public de Lanaudière conformément aux articles 5.2 et 5.3 du décret constitutif. Elle soulignait que les pétitions à l'appui de désignations d'aires protégées totalisent plus de 12 000 signatures de citoyens. La Municipalité n'a jamais obtenu de réponse à sa demande officielle!

Le Gouvernement a créé les MRC d'abord pour établir l'affectation des territoires dans un schéma d'aménagement auquel les municipalités doivent ensuite ajuster leur plan d'urbanisme, mais s'agissant d'un territoire public situé en territoire municipal, plus rien ne s'applique et un Ministère considère tout peuplement mature comme devenant exploitable, peu importe sa localisation dans un parc régional ou aux abords d'un lac habité. La Municipalité peut bien appliquer la réglementation sur les fosses septiques pour éviter la pollution d'un lac, un forestier peut effectuer impunément une coupe à blanc dans le bassin versant du lac qui se trouve en terre publique!

Nous assistons, concernant l'exploitation forestière dans Lanaudière à des décisions gouvernementales qui surviennent sans aucune analyse environnementale, sans aucune analyse économique et avec un simulacre de consultation sociale.

### **Subsidiarité**

Puis-je vous rappeler que la Vice-première ministre madame Lise Thériault, qui est également Ministre responsable de la région de Lanaudière, a déclaré en 2016 à Joliette devant le Caucus des cités régionales de l'Union des Municipalités :

«Notre gouvernement a opéré une véritable décentralisation de la gouvernance régionale. Cette décentralisation a pour objectif de permettre aux municipalités et aux régions de se développer par et pour elles-mêmes, en fonction de leurs priorités et de leurs spécificités. »

Puis le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, parle en 2018 d'un véritable changement de culture : «Désormais les décisions se prendront dans les régions plutôt qu'à Québec. Le gouvernement alignera ses actions sur les priorités déterminées par les acteurs régionaux. »

Puis-je vous signaler qu'avec le Ministère des Forêts nous sommes à des années-lumière d'une répartition adéquate des lieux de décision «en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées».

## **Internalisation des coûts**

Toutes ces planifications du MFFP, tactiques et opérationnelles, sont produites sans la présence d'un seul signe de dollar. Il faut consulter les rapports du vérificateur général pour s'instruire sur la gestion financière de ce Ministère, dont son utilisation de Rexforêt pour éviter les appels d'offres publiques, ou les journaux pour apprendre que les redevances forestières sont moindres que les coûts du Ministère et que, donc, les citoyens financent l'exploitation forestière.

Ce ministère ne veut surtout pas entendre que l'aspect économique de la mise en valeur des terres publiques par la conservation est évident : les revenus ponctuels et récurrents aux 50 ans de l'industrie forestière ne peuvent rivaliser avec la plus-value foncière permanente que procure la conservation des paysages dans les zones de villégiatures. Gary Bentrup, du USDA National Agroforestry Center, avec ses Lignes directrices pour l'aménagement des zones tampons, établit que l'évaluation foncière des propriétés voisines des secteurs de conservation peut se bonifier de 5% à 32%, ou, au contraire, diminuer d'autant devant des paysages dévastés par l'exploitation forestière. Ces évaluations foncières génèrent des revenus fiscaux annuels pour les municipalités.

Espérant que les principes de développement durable se traduisent dans les meilleurs délais dans la gestion gouvernementale de ce dossier, je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

Michel Surprenant, B.A., M.A., M.A.P.  
8561 rue Lesage  
Chertsey  
J0K3K0

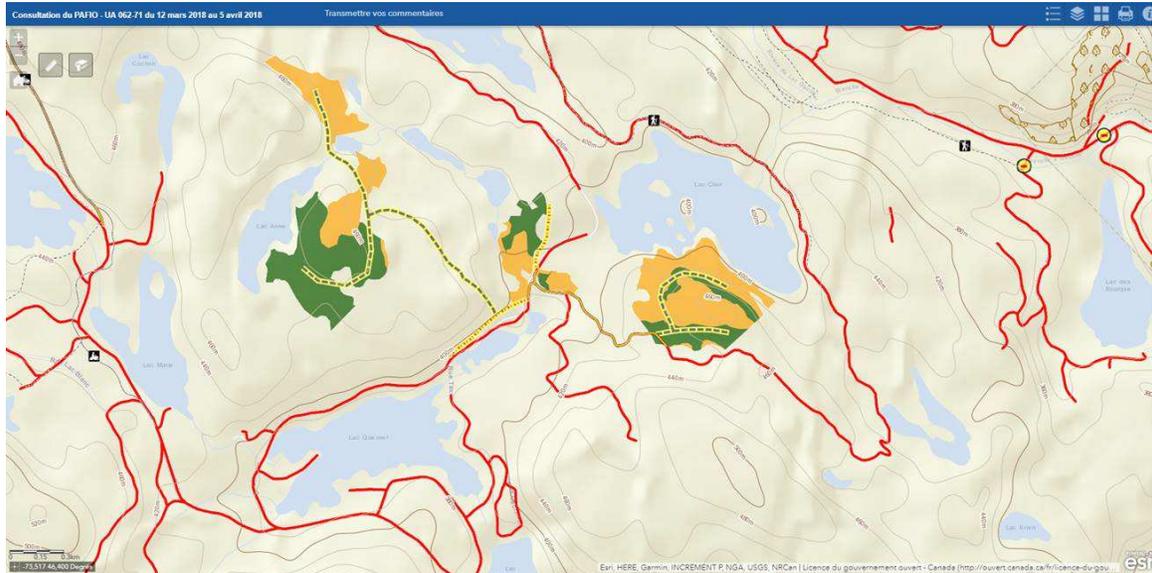
Cc :

Philippe Couillard, premier ministre  
François Legault, chef CAQ  
Jean-François Lisée, chef PQ  
Luc Blanchette, ministre MFFP  
Isabelle Melançon, ministre MDDELCC  
Pierre Arcand, ministre MERN  
Sylvain Breton, préfet MRC Matawinie  
Richard Lehoux, président FQM  
Isabelle Porter, Le Devoir  
Élise Brouillette, L'Action  
Michelle Blanc, citoyenne de Lanaudière et des réseaux sociaux



# Annexe V

## Municipalité de Saint-Damien – carte et compte rendu





# PAFIO 2017-2018 UA 6251

Rencontre en vue de l'harmonisation des secteurs dans le territoire de la municipalité de St-Damien  
**Secteurs Lala, Diurne et Cochon**

06 avril à compter de 09h05  
 Bureau MFFP Ste-Émélie de l'Énergie

Étaient présents : Mme Julie Maurice	Mun. de St-Damien
MM. Marc Aubertin	conseiller, mun. St-Michel-des-Saints
Mathieu Dufresne	Groupe feuillu Lanaudière
Jonathan Lambert	Produits forestiers Arbec
Frédéric Joubert	MFFP UG 62

## Ordre du jour proposé

1. Mot de bienvenue
2. Mise en contexte de la démarche d'harmonisation (15 mins);
3. Discussions sur les enjeux reçus (15 mins);  
*Préoccupations spécifiques et sites sensibles.*  
*Demande de rencontres avec tous les services concernés, dans le but d'une compréhension réciproque sur la façon d'agir des forestiers pour les futures coupes ainsi que sur le transport des billots de bois.*
4. Présentation de la planification (30 mins);
5. Discussions (90 mins);
6. Suite de la rencontre (15 mins);

M. Joubert souhaite la bienvenue à tous. C'est la première fois que des travaux de récolte sont planifiés sur le territoire de la municipalité de St-Damien (hors ZEC et pourvoirie), M. Joubert présente rapidement le nouveau régime forestier entré en vigueur en 2013. M. Joubert précise que le conseil municipal devra par résolution appuyer les travaux forestiers<sup>1</sup> pour que ensuite, la planification soit présentée à la TLGIRT.

M. Joubert mentionne que des ajouts ont été faits au secteur Lala (nord de l'exutoire lac à la Pluie). Ces ajouts sont présentés sur la carte des secteurs Lala et Diurne distribuée aux participants.

Secteur	Enjeux (intervenant ayant soulevé)	Discussions sur les enjeux	Mesures d'harmonisation retenues par les participants
Lala et Diurne	Transport forestier (mun. St-Damien)	M. Aubertin demande si le niveau d'activité sera suffisant pour que la municipalité puisse obtenir la subvention pour les chemins à double vocation. Selon l'estimé des volumes pour les 2 secteurs fait par M. Dufresne, le seuil requis de 1000 voyages est	Maintien en état du réseau routier utilisé.

<sup>1</sup> Le conseil des maires de la MRC Matawinie devra par résolution appuyer les travaux forestiers avant leur présentation à la TLGIRT.

		<p>envisageable.</p> <p>Le chemin du crique à David ouest a été refait il y a quelques années. La réalisation du transport en période hivernale réduira les risques de détérioration de ce chemin. Si le transport se réalise à l'extérieur de la période hivernale, M. Dufresne informe que l'entretien et la remise en état des chemins empruntés sera assuré.</p> <p>M. Aubertin précise que la municipalité nivèle les chemins de ce secteur régulièrement (2 semaines). Tous le bois transiterait vers la route 131 (hors municipalité) à l'exception du peuplier allant chez produits forestiers Arbec.</p> <p><i>M. Dufresne désire connaître les propriétaires adjacents à ces secteurs car des droits de passage devront être négociés pour accéder à certaines parties de ces chantiers.</i></p>	
Lala et Diurne	<p>Présence d'un sentier multifonctionnel sur le chemin menant au lac à la Pluie. (mun. St-Damien)</p> <p><i>Ce sentier rejoint la mun. de St-Michel des Saints au nord.</i></p>	<p>Mme Maurice explique que ce chemin est utilisé par le quad et le traîneau à chiens en hiver. Des discussions sont à prévoir avec les groupes concernés. Par contre, au niveau de la municipalité, il n'y a pas de contrainte à utiliser ce chemin.</p>	<p>Aucune. Contacter les utilisateurs du chemin pour l'activité de traîneau à chiens (Mme Gouin de St-Zénon).</p>
Lala et Diurne	Paysage	Aucun enjeu pour la municipalité	Aucune
Lala et Diurne	<p>Calendrier d'interventions (mun. St-Damien)</p>	<p>M. Dufresne précise que les travaux débuteraient en octobre 2017. Par contre, des travaux de construction pourraient être débutés plus tôt.</p>	Aucune.
Lala et Diurne	<p>Ajout à la planification (BGA)</p>	<p>M. Dufresne souhaite faire l'ajout de 2 portions au secteur Lala. elles sont présentées sur la carte à l'annexe 1.</p>	<p>M. Aubertin et Mme Maurice sont en accord avec ces ajouts.</p>

Cochon	Paysage (mun. St-Damien)	M. Joubert présente une analyse de paysage visible à partir du sud du lac Quesnel. Aucun impact visuel n'est envisagé pour les travaux présentés. Les impacts visuels, s'il y a lieu, devraient être minimisés par la présence de forêt entre le secteur de villégiature et la zone de travaux.	Aucune
Cochon	Transport forestier	Le chemin au nord du lac Quesnel a été refait dernièrement. Le type de revêtement de la chaussée ne permet pas le passage de camion forestier. La situation de l'hiver dernier (secteur Blanc) sur le chemin Beaulieu a causé beaucoup de problèmes aux résidents de ce secteur. M. Aubertin demande donc que l'option de sortir le bois par l'est (par la ZEC des Nymphes) soit envisagée. M. Dufresne mentionne que la planification de ce secteur doit être retravaillée pour maximiser sa rentabilité. M. Aubertin précise qu'il y aurait 2 options pour accéder au secteur par l'est (passage entre les lacs Croche et Clair; emprunter le chemin ceinturant le lac Clair). La 2 <sup>e</sup> option comporte par contre plusieurs zones humides au sud du lac Clair. Afin de permettre aux BGA d'avoir un lien le plus direct possible avec la route 131, M. Aubertin et Mme Maurice exprime l'ouverture de la Municipalité à négocier un laisser-passer pour les BGA d'utiliser le chemin Ste-Émélie (actuellement	<p><b>Secteur non-opéré en 2017-2018</b></p> <p>Configuration du secteur à revoir pour maximiser sa rentabilité.</p> <p>Analyse d'un scénario de sortie des bois par la ZEC des Nymphes par les BGA.</p> <p>Les BGA devront signifier leur intention d'utiliser le chemin Ste-Émélie pour le transport forestier à la municipalité.</p>

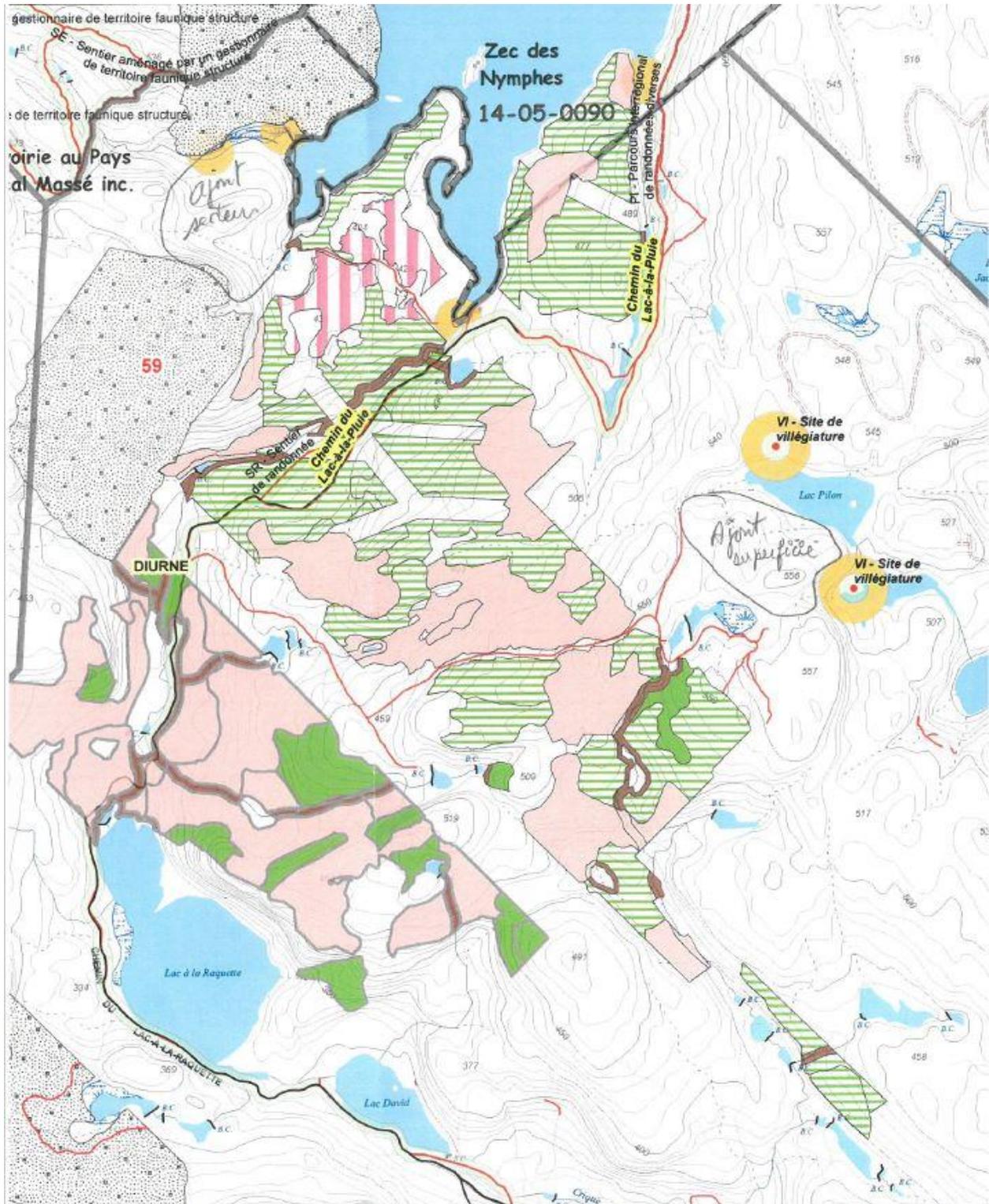
		interdit au transport lourd).	
--	--	-------------------------------	--

M. Joubert préparera sous peu un compte-rendu de la rencontre de aujourd'hui pour commentaires de la part des participants. Mme Maurice précise que le conseil municipal pourra rapidement par la suite procéder à l'adoption de la résolution appuyant les travaux. La possibilité de négocier l'ouverture pour les BGA à circuler sur le chemin Ste-Émélie (présentement interdit au transport lourd) est envisagée par la municipalité de St-Damien. Les BGA devront manifester leur intention à la municipalité s'ils désirent aller en ce sens.

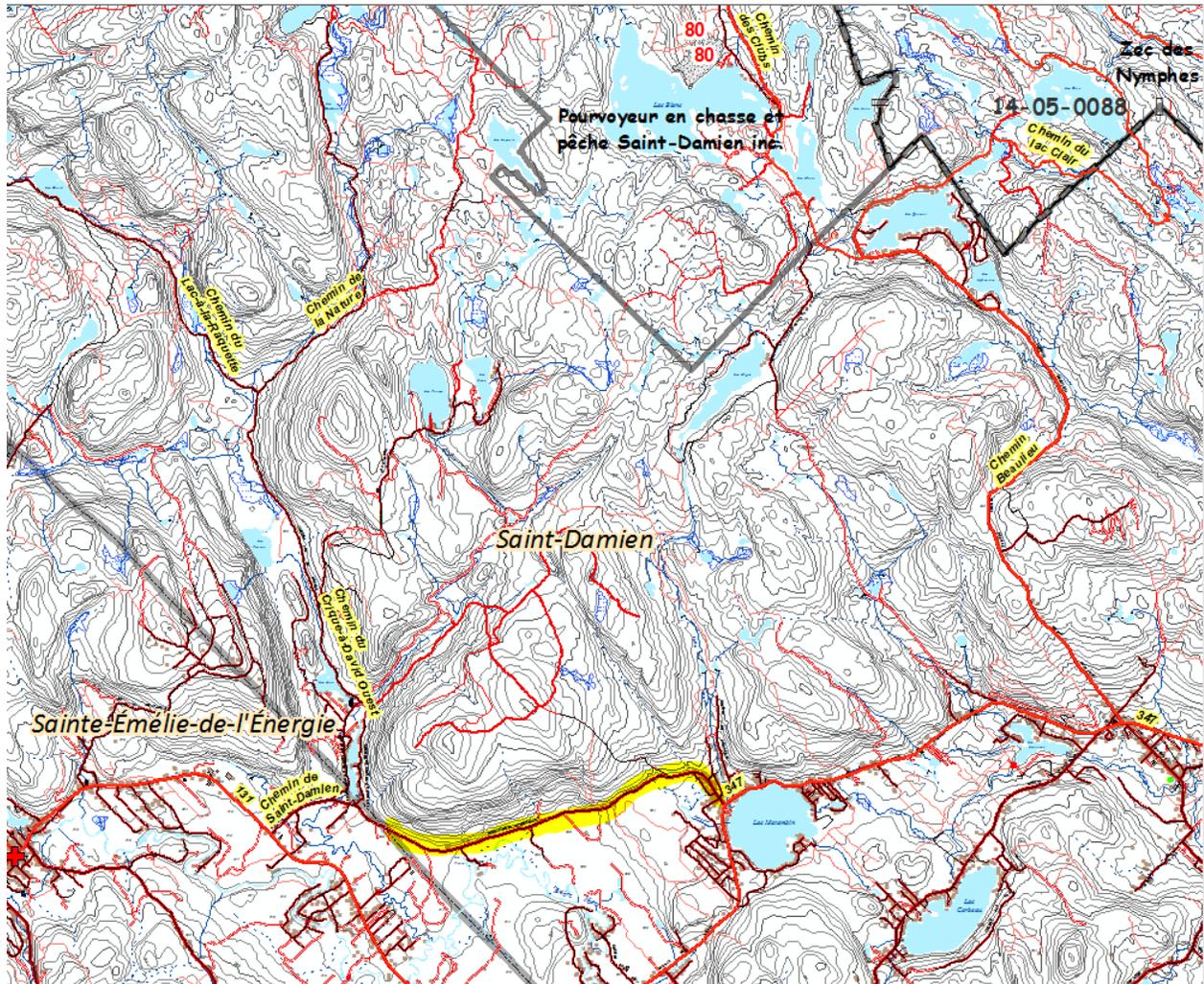
La rencontre se termine à 10h25

*En jaune : modifications apportées par Mme Maurice (reçu par courriel le 12 avril 2017)*

**Annexe 1** Planification secteurs Lala & Diurne . ajouts à la planification discutés lors de la rencontre du 6 avril -



Annexe 2 Localisation du chemin Ste-Émélie interdit au transport lourd (section en jaune)



## Annexe VI

Panoramas à partir des points de vue 2,1 + 4,1 + 6,8 + 7,4 + 7,8 du sentier Matawinie

---



## Consultation du PAFIO - UA 062-71

Du 12 mars au 5 avril 2018

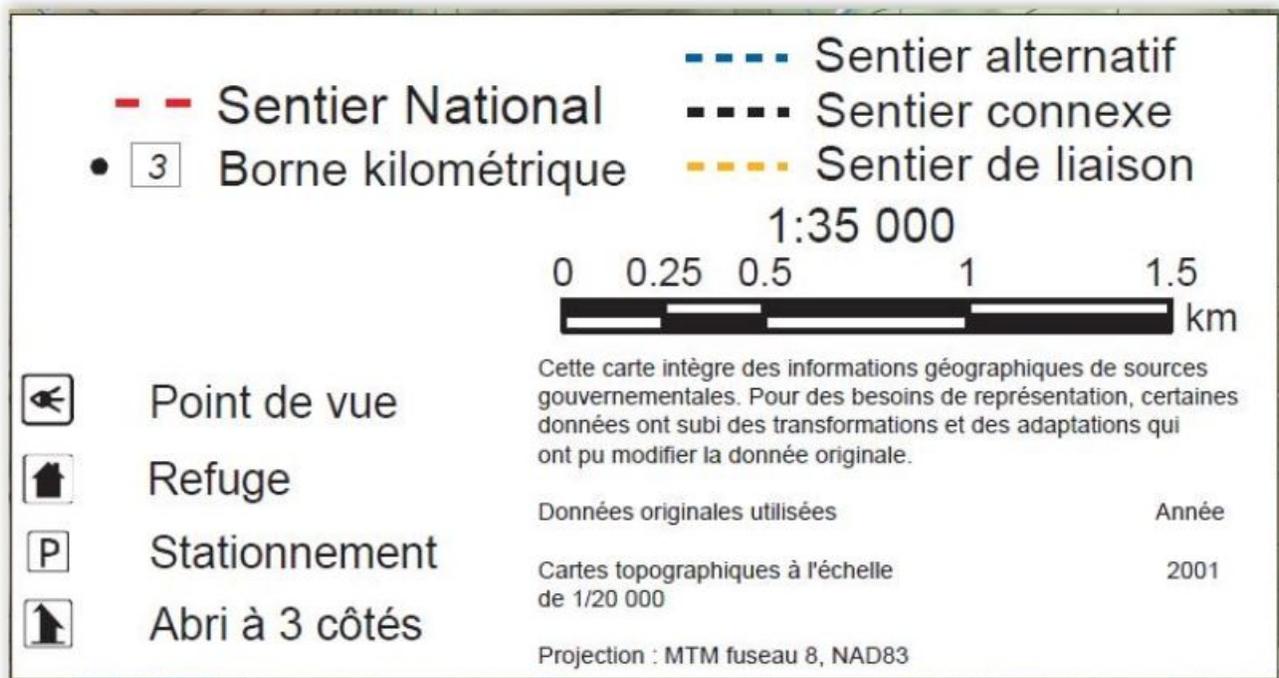
### Travaux Forestiers 2018-2023 dans le Sentier Matawinie

**Nous demandons qu'une étude de paysage soit réalisée à partir des points de vue 2,1 + 4,1 + 6,8 + 7,4 + 7,8.**

**Avec l'information que nous avons, (comparaison entre les cartes et les photos) tous les panoramas à partir de ces points de vue seront détruits par une coupe de régénération.**

- **La carte 2015 du Sentier de la Matawinie Sud**

[http://www.parcsregionaux.org/wp-content/uploads/2013/06/8x14\\_SN\\_Matawinie\\_Sud\\_21-aout-2015.pdf](http://www.parcsregionaux.org/wp-content/uploads/2013/06/8x14_SN_Matawinie_Sud_21-aout-2015.pdf)



Légende Carte 2015 Sentier Matawinie Sud

- **Photos prises par Jacques Blais à partir des points de vue aux km 2.1, 4.1, 6.8, 7.4 et 7.8 les 23 et 26 septembre 2014**

## Coupe de régénération (CR)

### 3. Travaux en consultation publique en 2014

*Traitements commerciaux*

#### Coupe de régénération (CR)

**But:** Favoriser la régénération d'une forêt mature ayant un couvert forestier dominant du même âge.

**Prélèvement:** La majorité des arbres du couvert dominant.

**Modulations possibles pour conserver :**

- Bouquets non coupés (faune, paysage, etc.);
- Essences en raréfaction (pin blanc, etc.);
- Arbres à valeur faunique (morts ou vivants);
- Etc.

\* Une seule intervention ou étalée (sur moins de 10 ans).

23

Forêts, Faune  
et Parcs  
Québec

### 3. Travaux en consultation publique en 2014

*Traitements commerciaux*

#### Coupe de régénération (CR)

**Visuel avec basse régénération**



**Visuel avec haute régénération**



24

Forêts, Faune  
et Parcs  
Québec

## Coupe partielle (CP)

### 3. Travaux en consultation publique en 2014

*Traitements commerciaux*

#### Coupe partielle (CP)

**But:** Aménager des ouvertures de lumière dans un couvert forestier permanent pour favoriser la régénération en place et diversifier la hauteur des arbres.

**Prélèvement :** +/- entre 25% et 50% des arbres du couvert forestier.

\* Interventions étalées dans le temps et en continu  
(délais variables de retour)

25

Forêts, Faune  
et Parcs  
Québec

### 3. Travaux en consultation publique en 2014

*Traitements commerciaux*

#### Coupe partielle (CP)

**Prélèvement +/- 33 % (environ)**



**Prélèvement entre 40 % et 50 % (environ)**



26

Forêts, Faune  
et Parcs  
Québec

## Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

### Localisation potentielle des infrastructures



Amélioration de pont



Implantation de sablière



Restauration de sablière

### Localisation potentielle des chemins



Amélioration



Implantation



Restauration

### Secteurs d'intervention potentiels (SIP)



Coupe partielle (CP)



Coupe de régénération (CR)



Éclaircies commerciaux (EC)

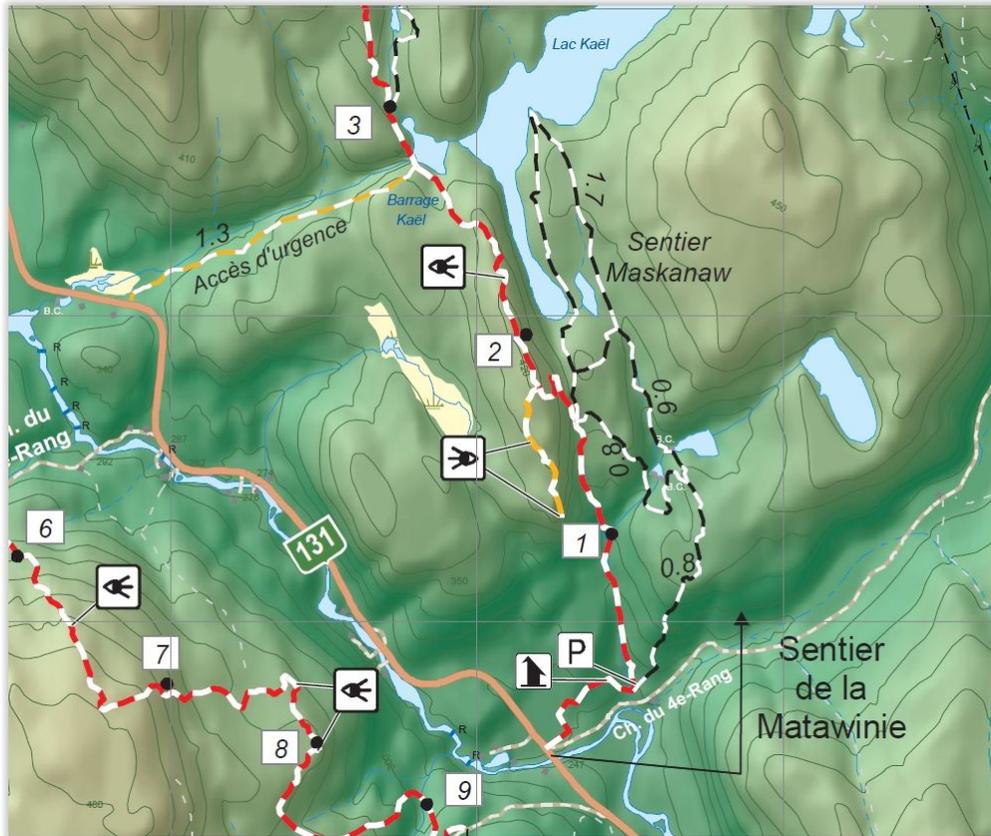


Traitements cultureux de peuplements régénérés (TCPR)

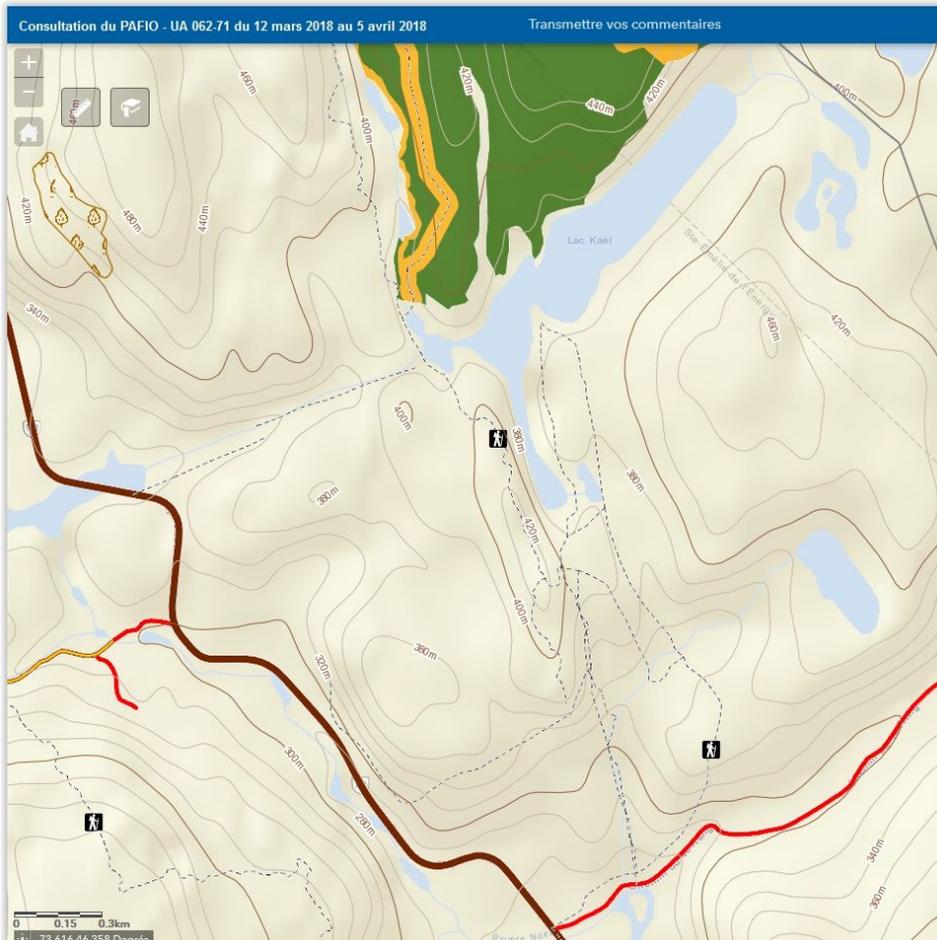


Traitements cultureux de remise en production (TCRP)

Légende Consultation 2018-2023

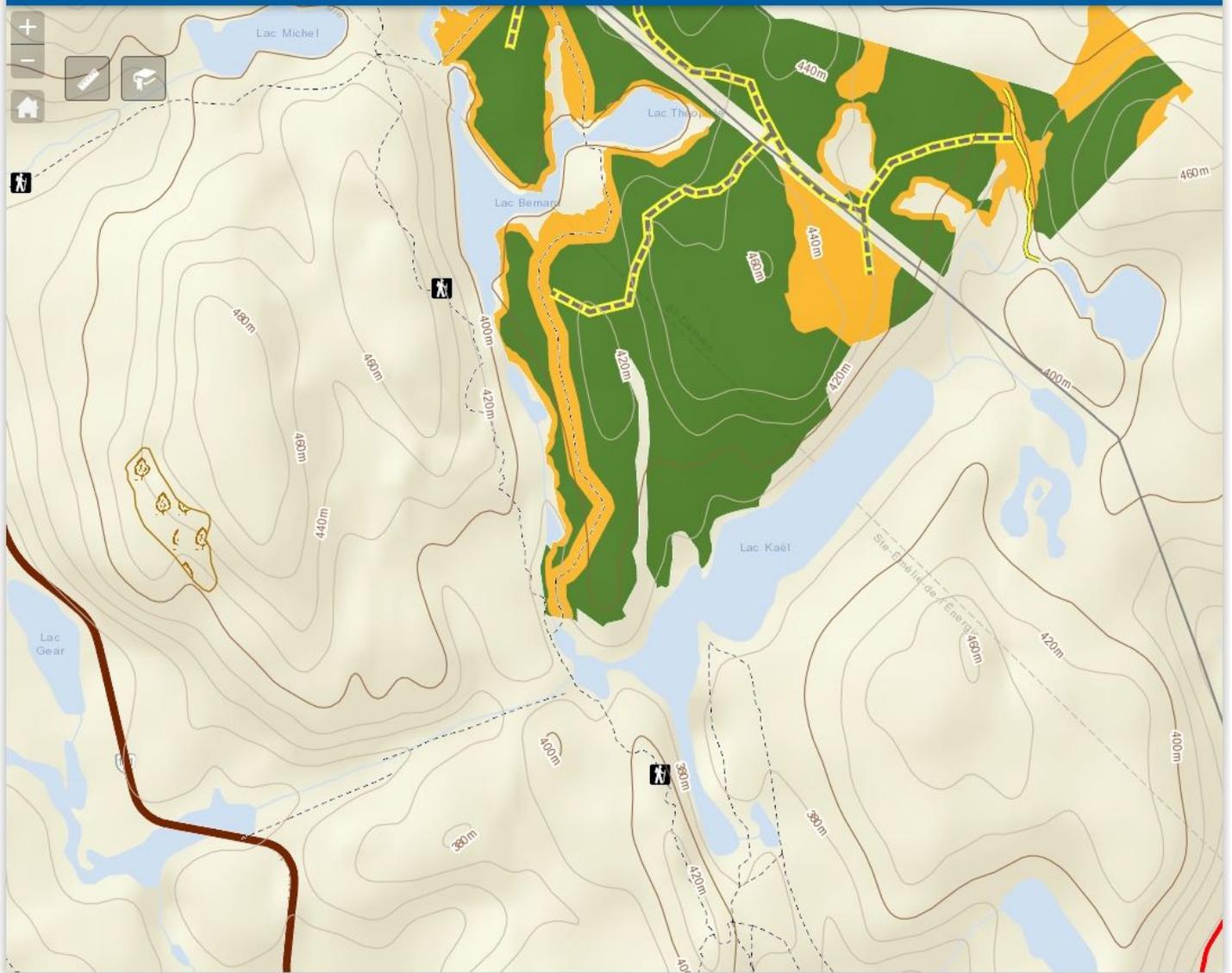


Sentier Matabwinie Km 0 à 3





Sentier Matawinie km 2 à 5



Sentier Matawinie km 2 à 5



Point de vue km 2,1 - Direction Nord

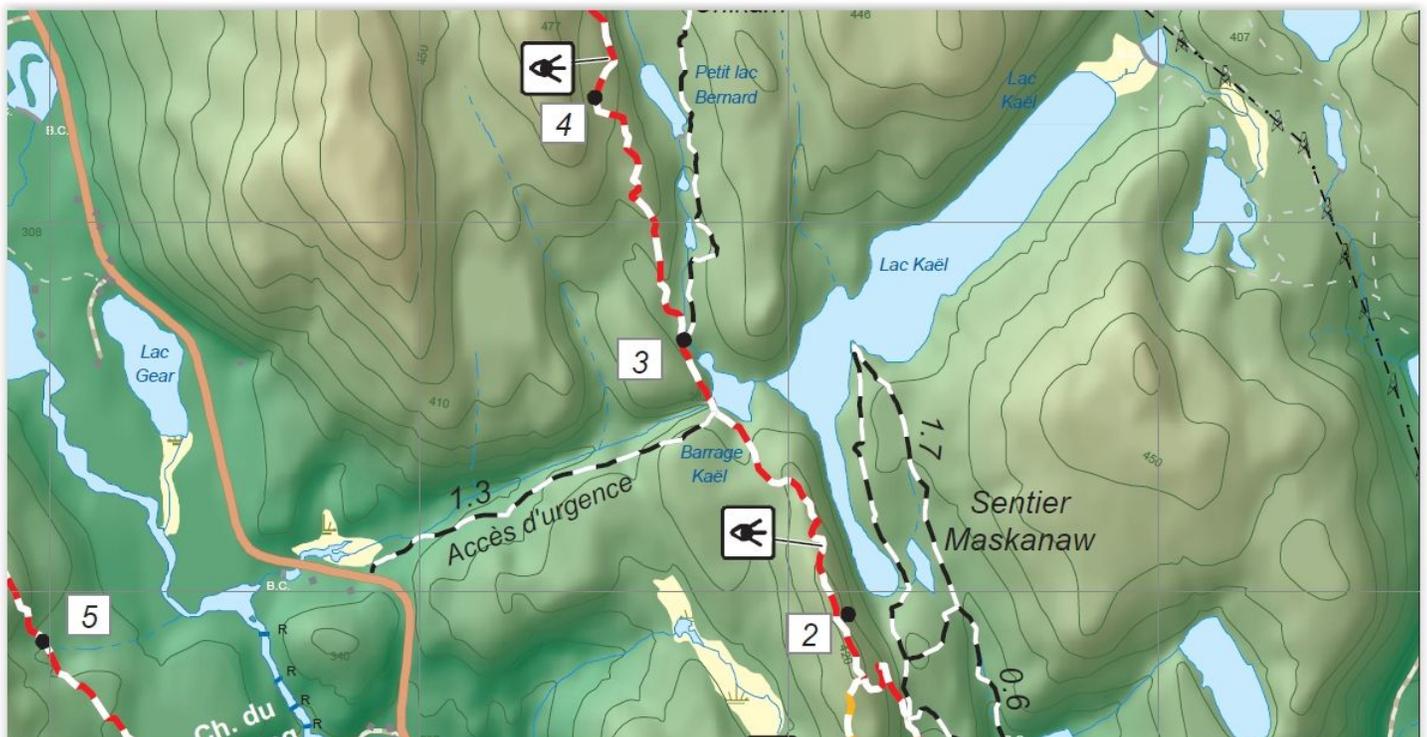
 Coupe de régénération (CR)





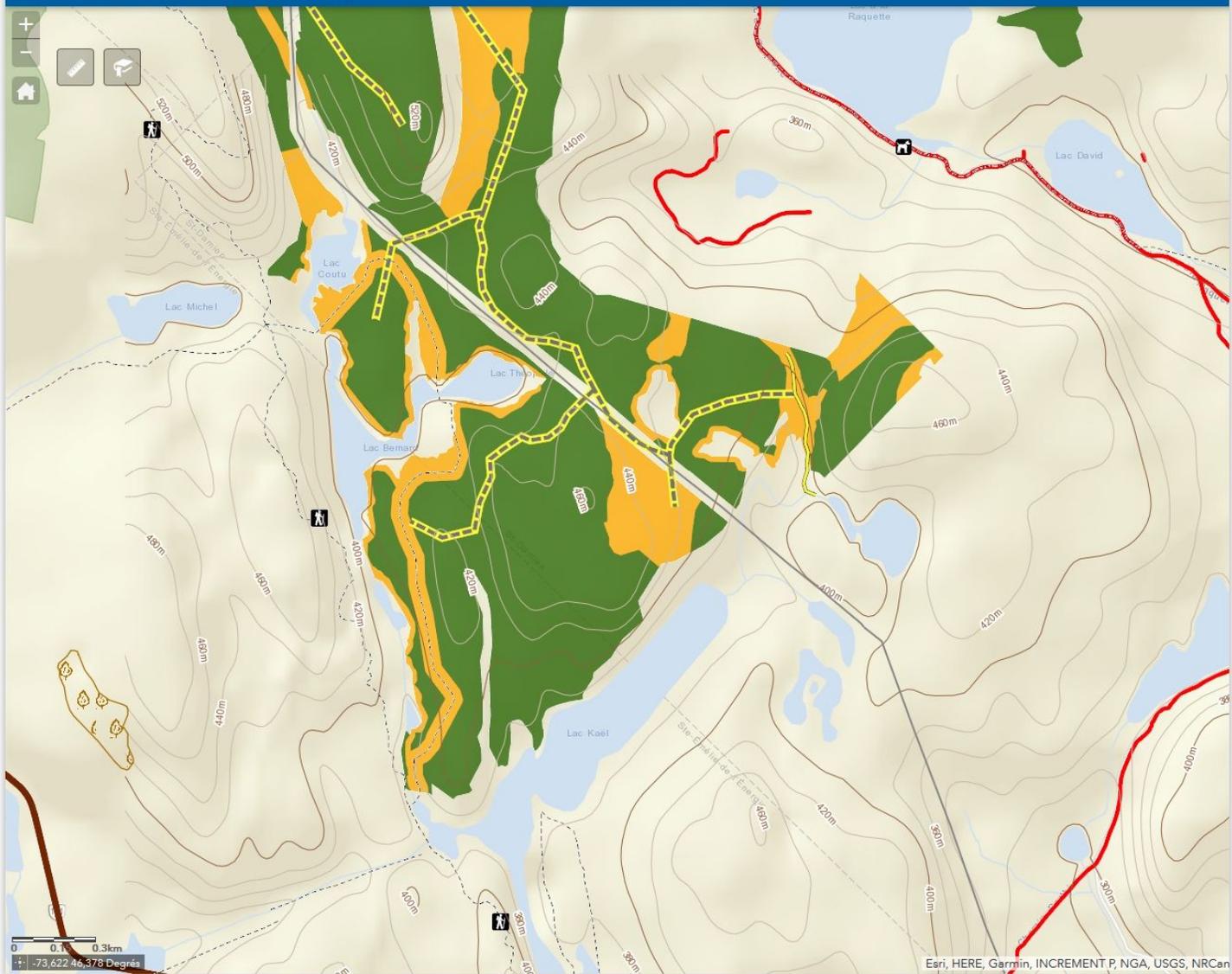
Point de vue km 2,1 - Direction Nord-est

 Coupe de régénération (CR)





Sentier Matawinie Km 2 à 7



Sentier Matawinie Km 2 à 7



Point de vue km 4,1 - Direction Sud-est - Direction Petit lac Bernard

 Coupe de régénération (CR)





Point de vue km 4,1 - Direction Est - Direction colline altitude 446

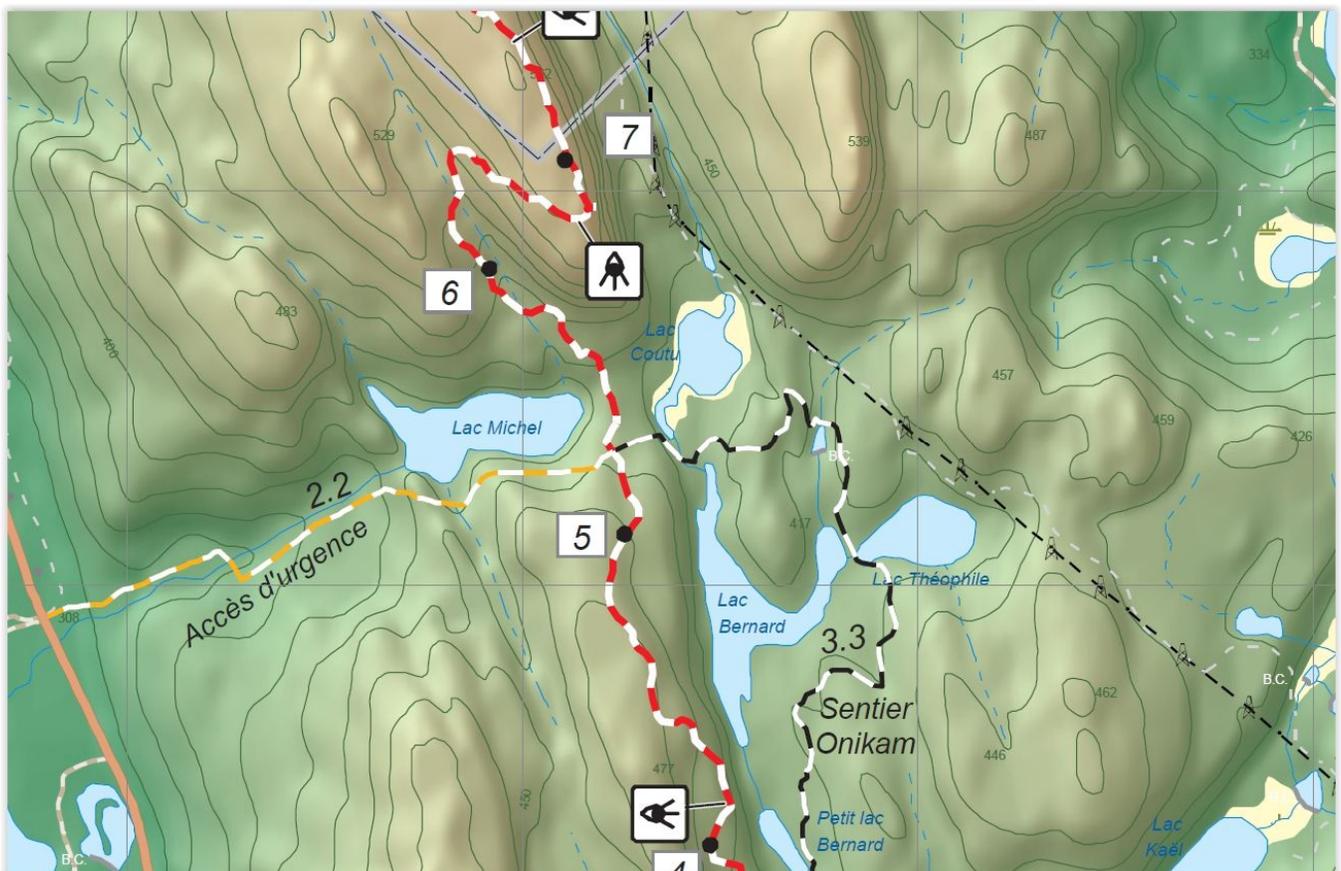
 Coupe de régénération (CR)





Point de vue km 4,1 - Direction Nord-est - Direction colline altitude 459

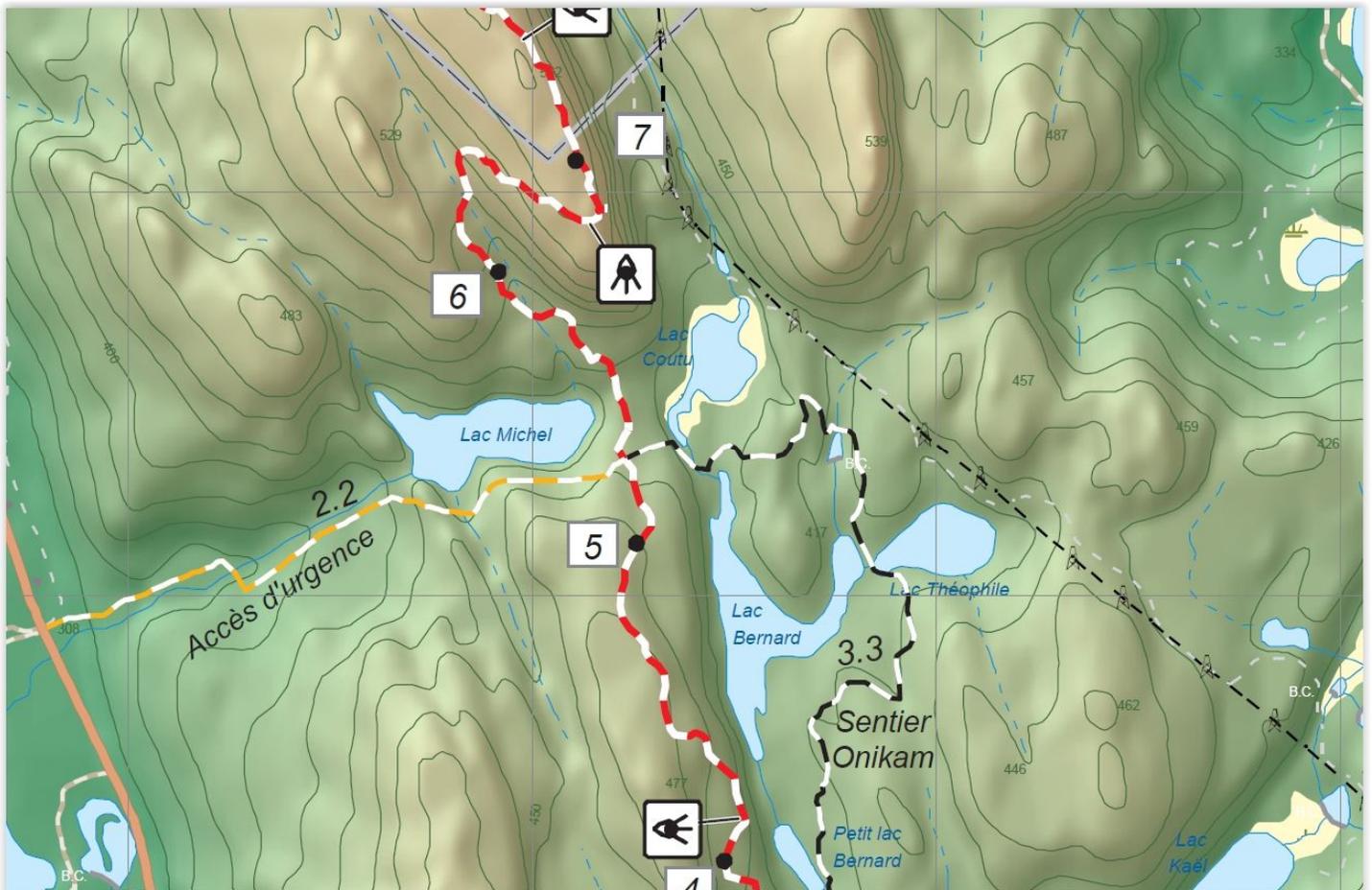
 Coupe de régénération (CR)





Point de vue km 4,1 - Direction Nord-est - Direction colline altitude 457

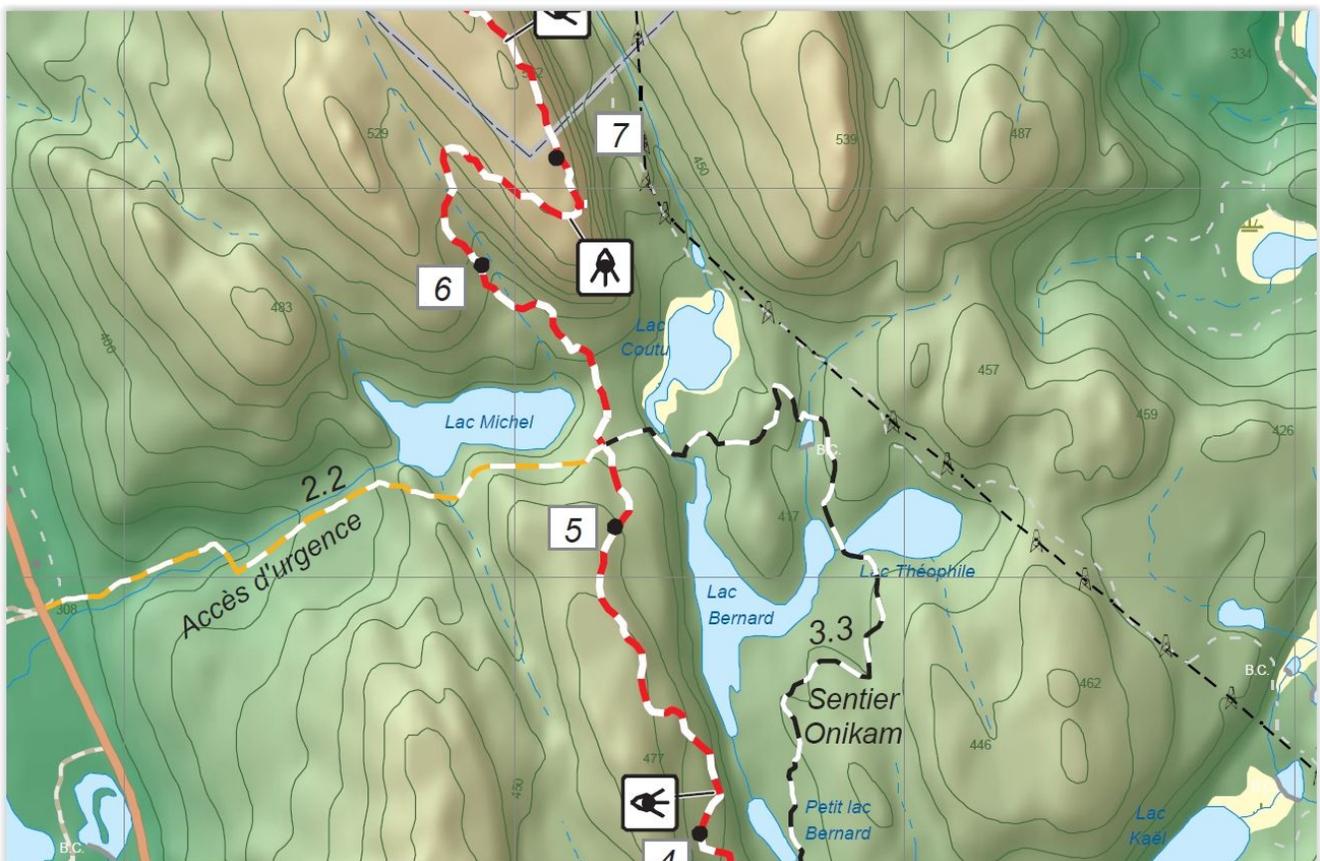
 Coupe partielle (CP)





Point de vue km 4,1 - Direction Nord-nord-est - Direction colline altitude 539

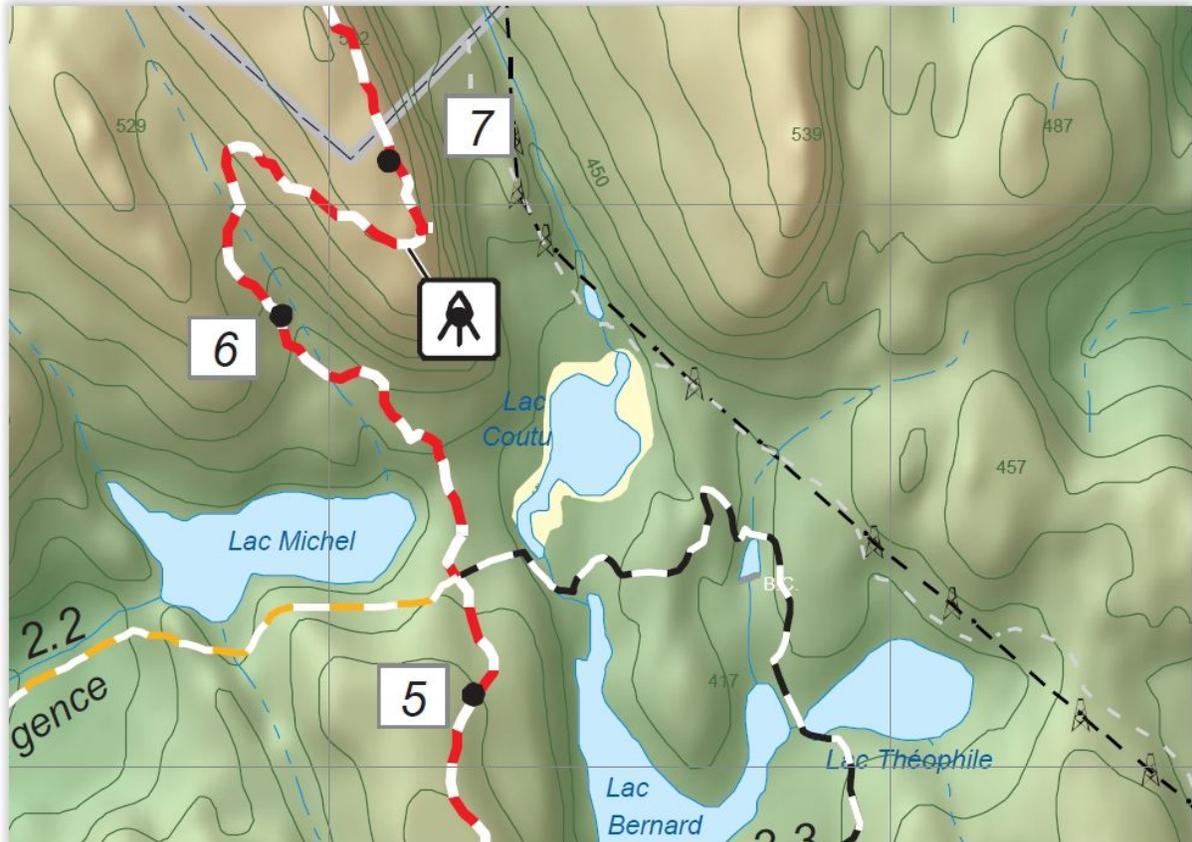
 Coupe de régénération (CR)

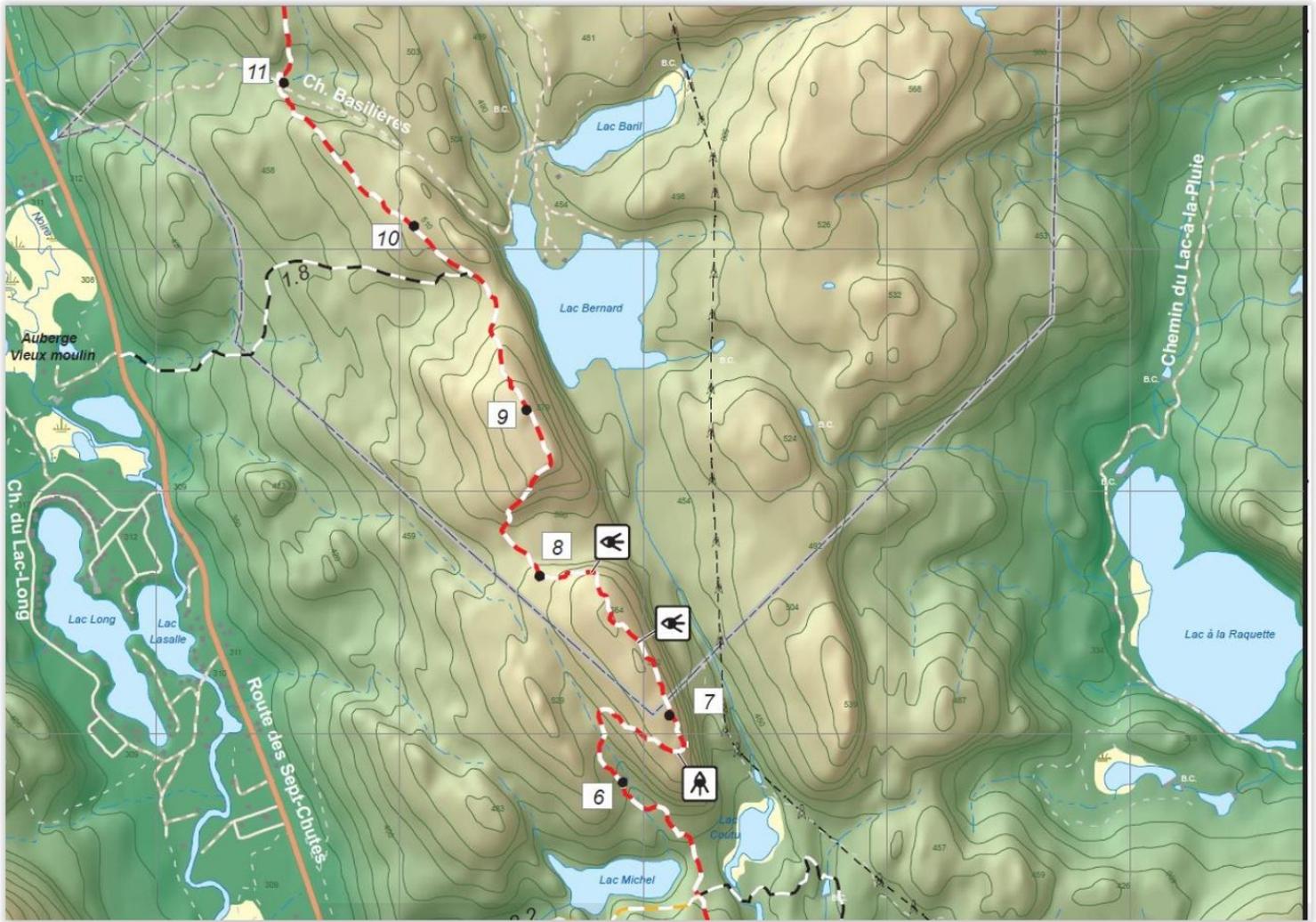




Point de vue km 6,8 - Direction Sud-est - Lac Coutu

 Coupe partielle (CP) +  Coupe de régénération (CR)





Sentier Matawinie Km 6 à 10



Sentier Matawinie Km 6 à 10



Point de vue km 6,8 - Direction Est - Direction colline altitude 539

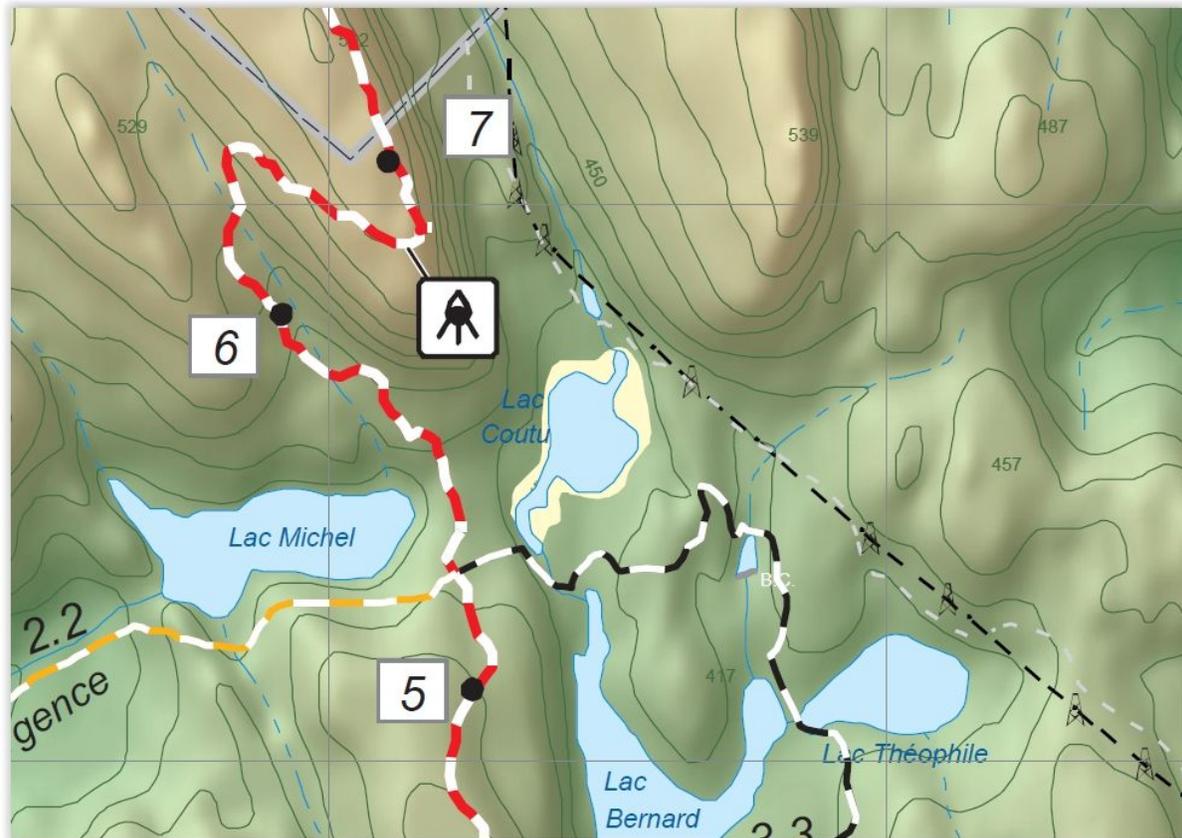


Coupe partielle (CP)

+



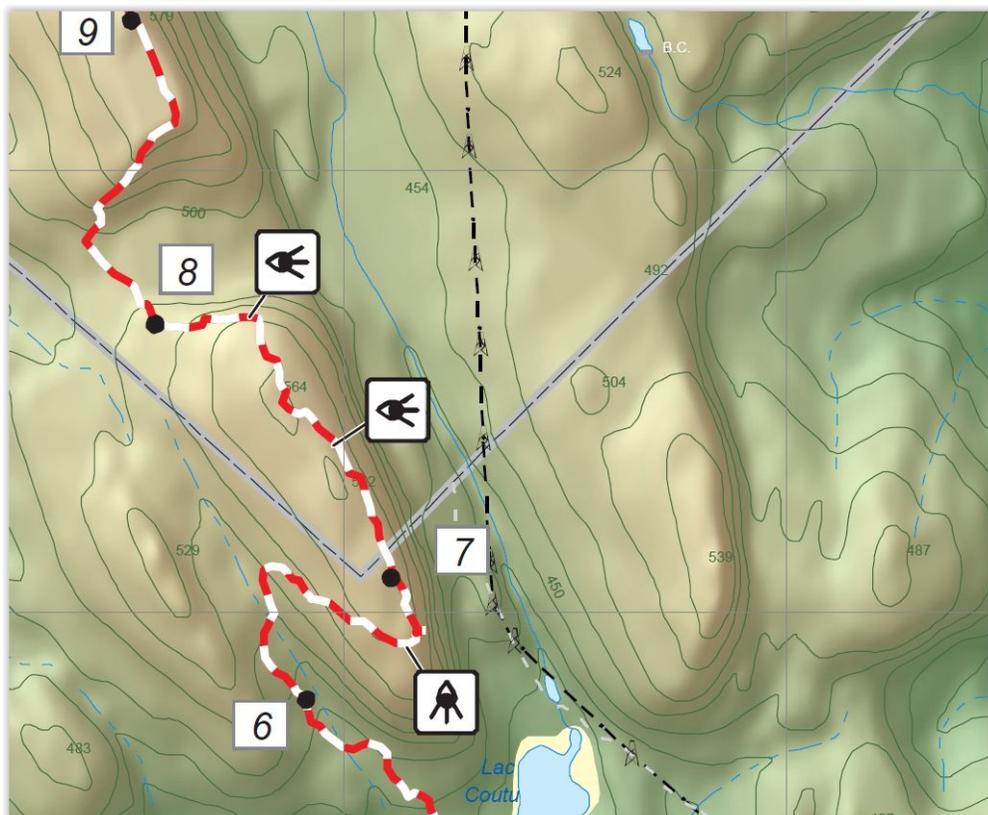
Coupe de régénération (CR)





Point de vue km 6,8 - Direction Nord-est - entre les collines altitude 524 et 504

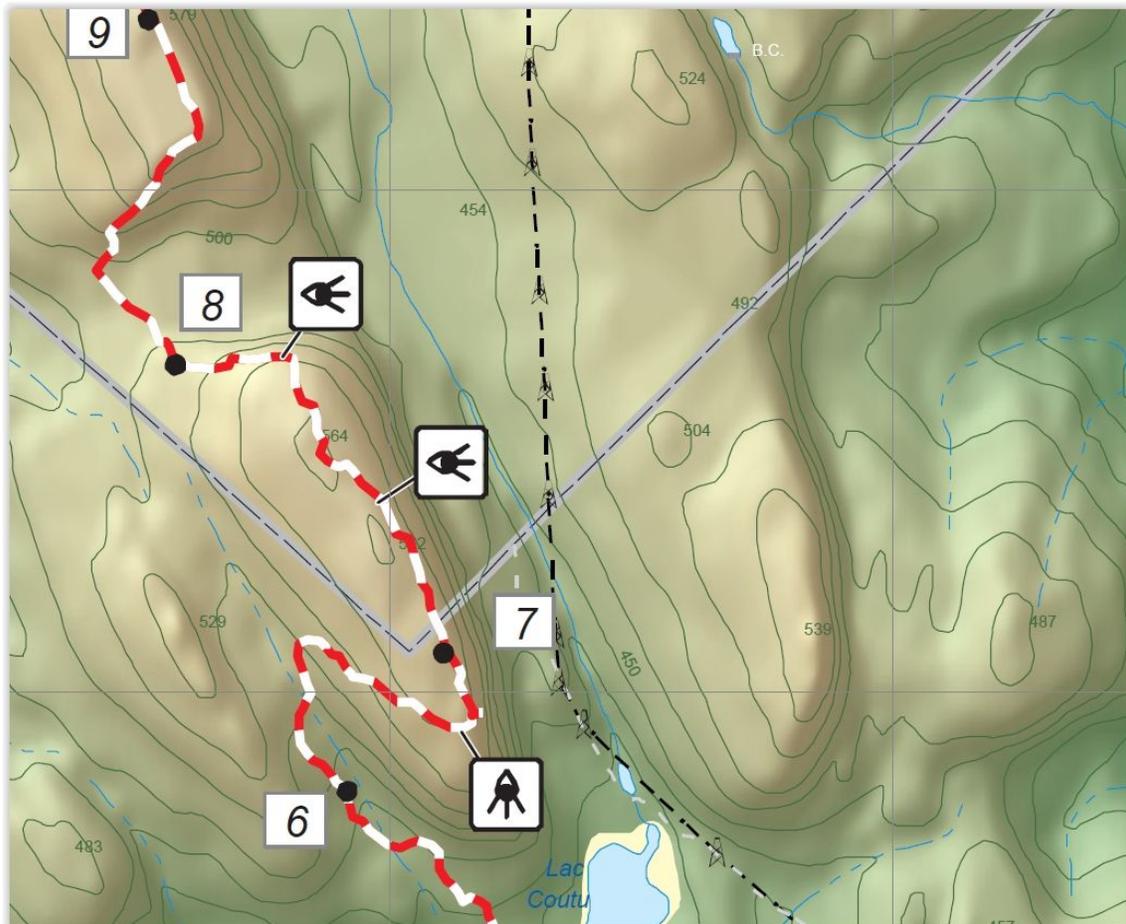
 Coupe de régénération (CR)





Point de vue km 7,4 - Direction Est - vers Colline altitude 504

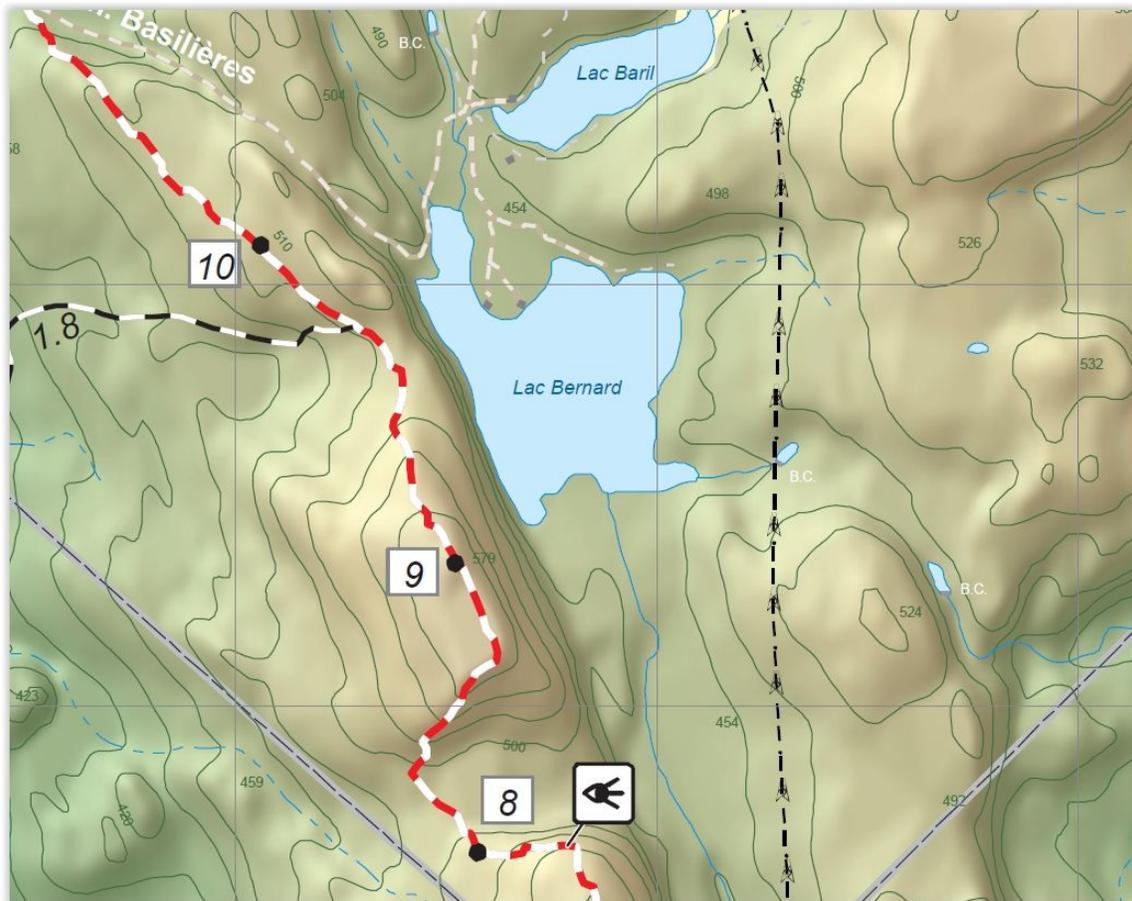
 Coupe de régénération (CR)





Point de vue km 7,8 -Direction Nord-est - vers Lac Bernard

 Coupe partielle (CP)





## Annexe VII

Carte concernant le Sentier Matawinie Nord

---

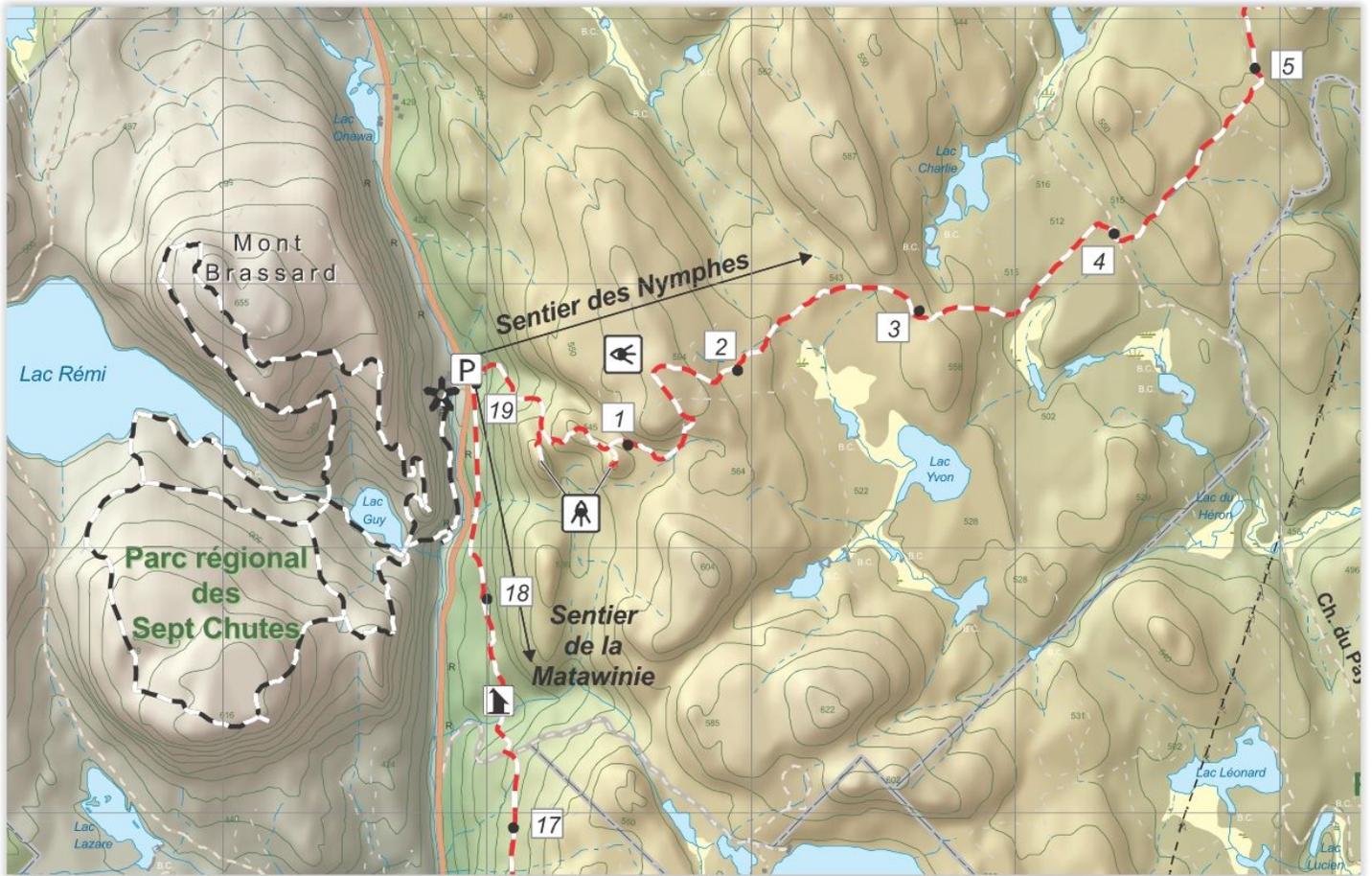


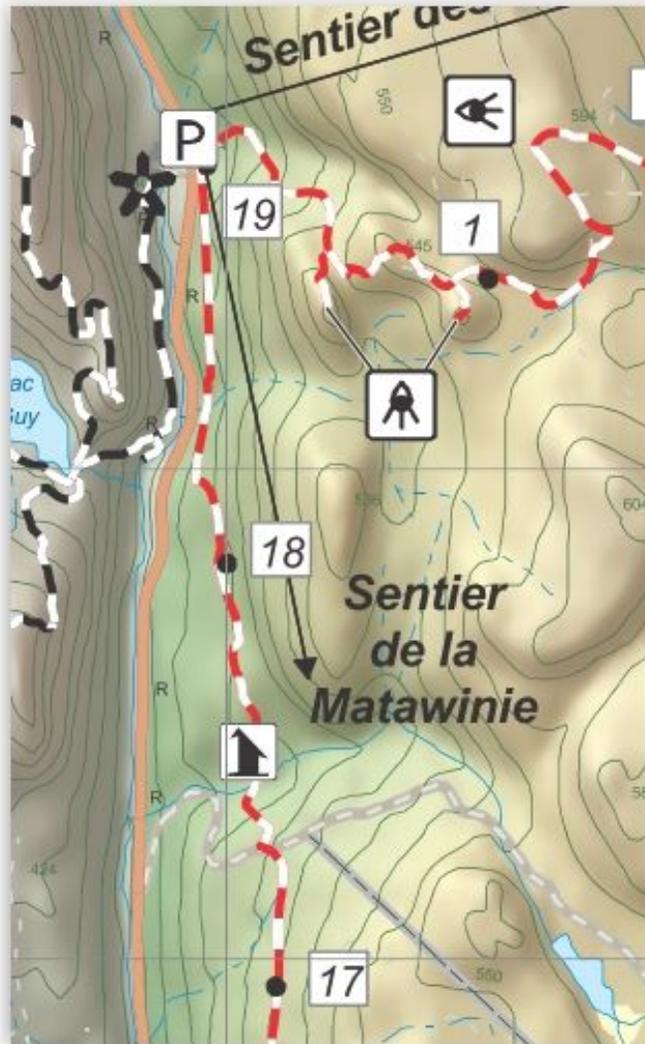
# Consultation du PAFIO - UA 062-71

## Du 12 mars au 5 avril 2018

### Travaux Forestiers 2018-2023

#### Sentier Matawinie Nord



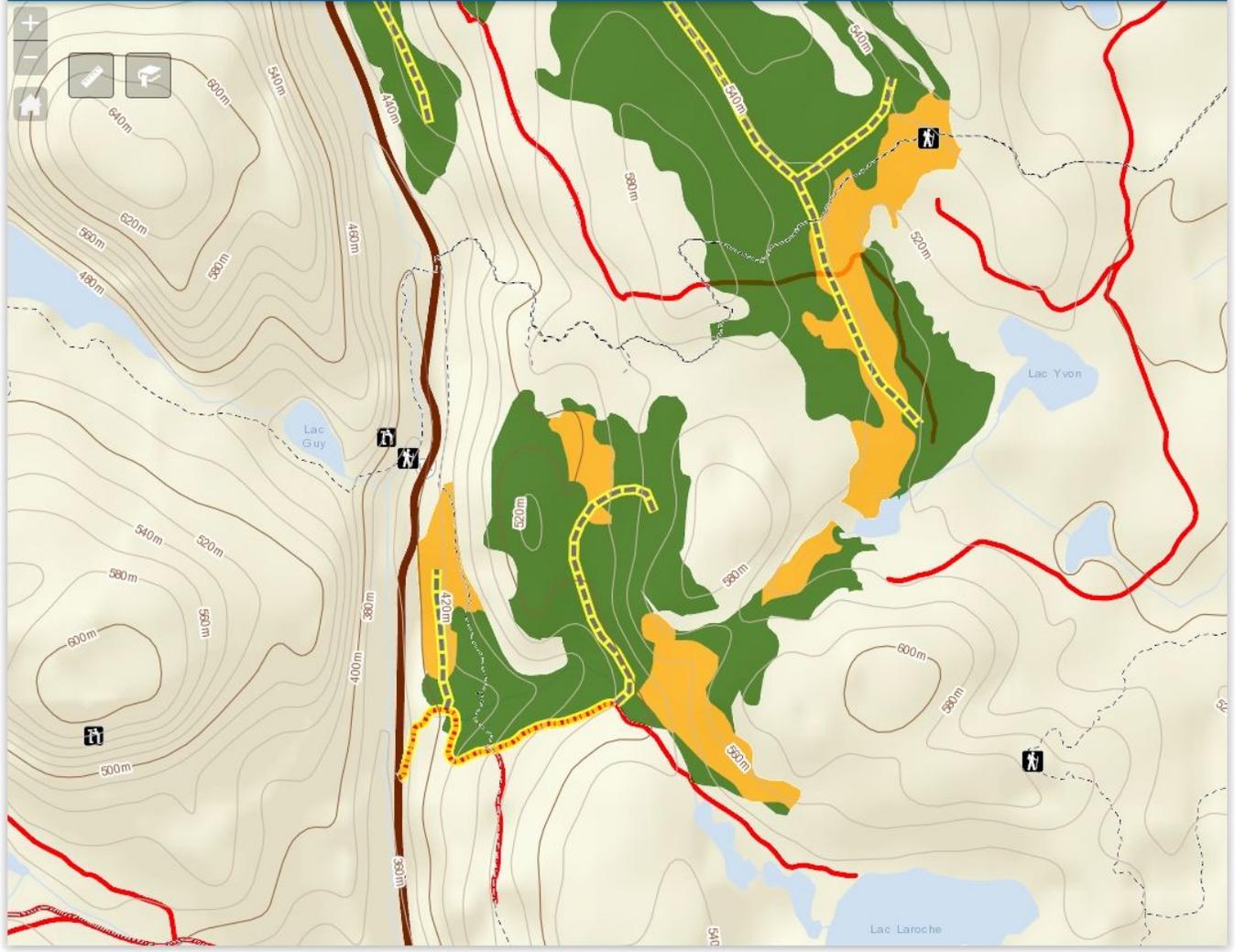


**Une coupe de régénération est prévue dans le Sentier Matawinie Nord dans le secteur du Leanto entre les km 17 et 18.**

**S'il doit y avoir une coupe elle devrait être une coupe partielle.**

Il est demandé pour les travaux près du Sentier National de :

- Enlever tous les arbres ou parties d'arbres qui tombent sur le sentier national
- Conserver une lisière boisée de 30 m de chaque côté du sentier national, plus 20 m avec coupe pouvant aller jusqu'à 50%, plus un autre 20m avec coupe pouvant aller jusqu'à 70%.
- Tout arbre coupé près du sentier devrait être fait en le tirant vers l'extérieur plutôt qu'en le faisant tomber vers le sentier, ce qui endommage ou affaiblit les arbres le long du sentier.
- Ne pas laisser d'andain, aux endroits d'empilement de bois le long du Sentier national.
- Ne pas obstruer le sentier (laisser un espace sécuritaire aux marcheurs).
- Paysage; garder un côté visuel intéressant pour les touristes qui viennent marcher dans la région pour voir surtout vos belles forêts.



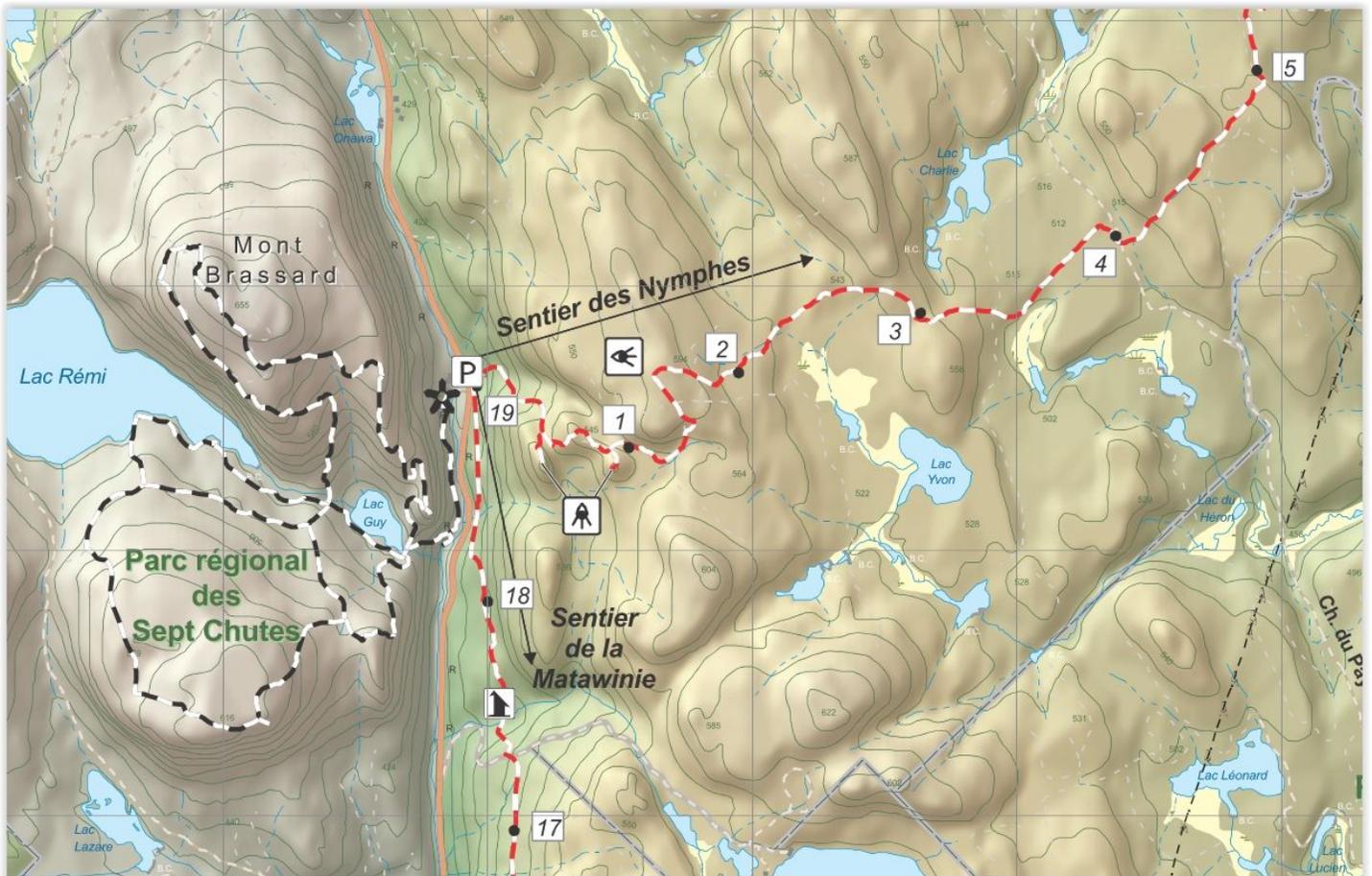
## Annexe VIII

Carte concernant le Sentier des Nymphes

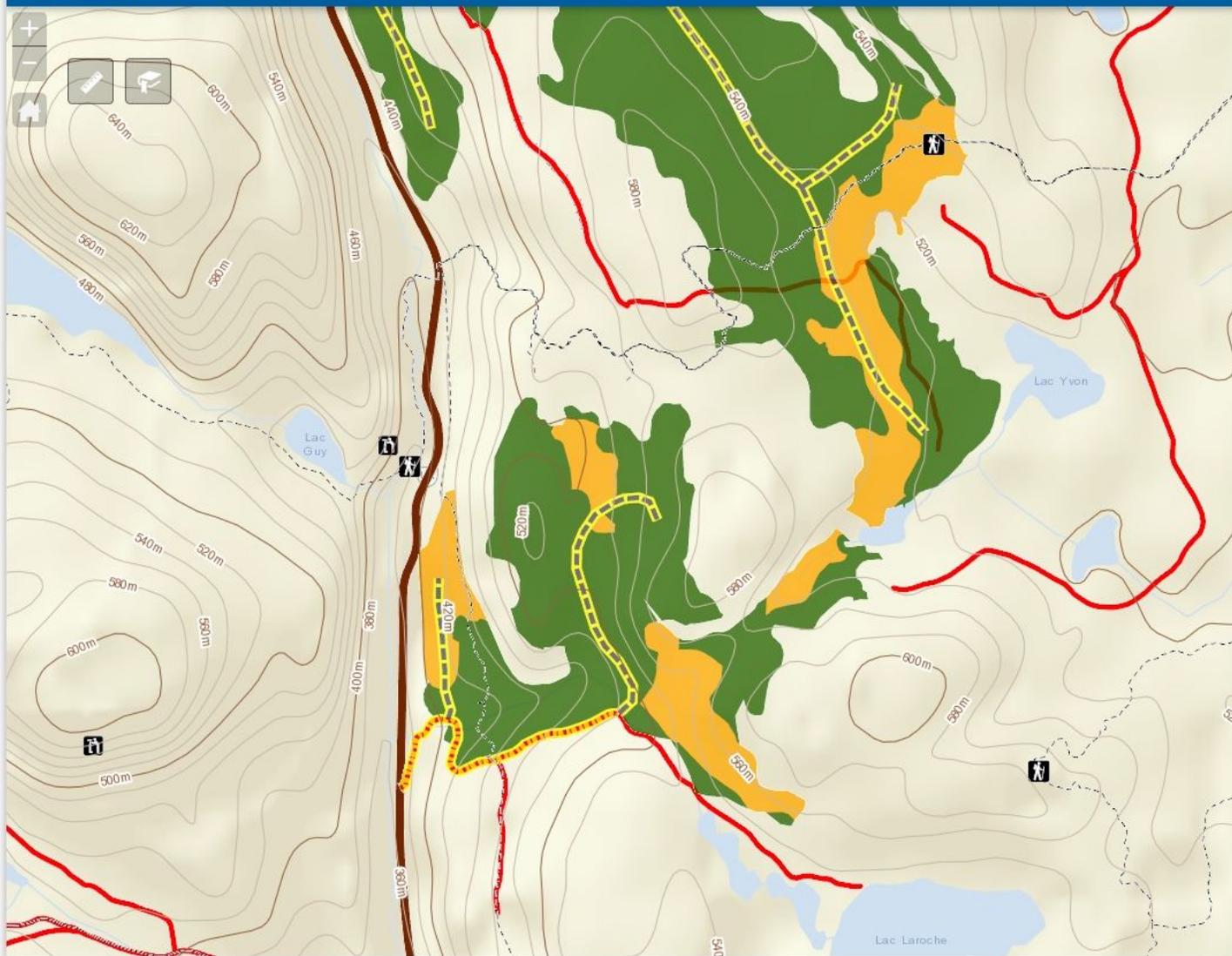
---

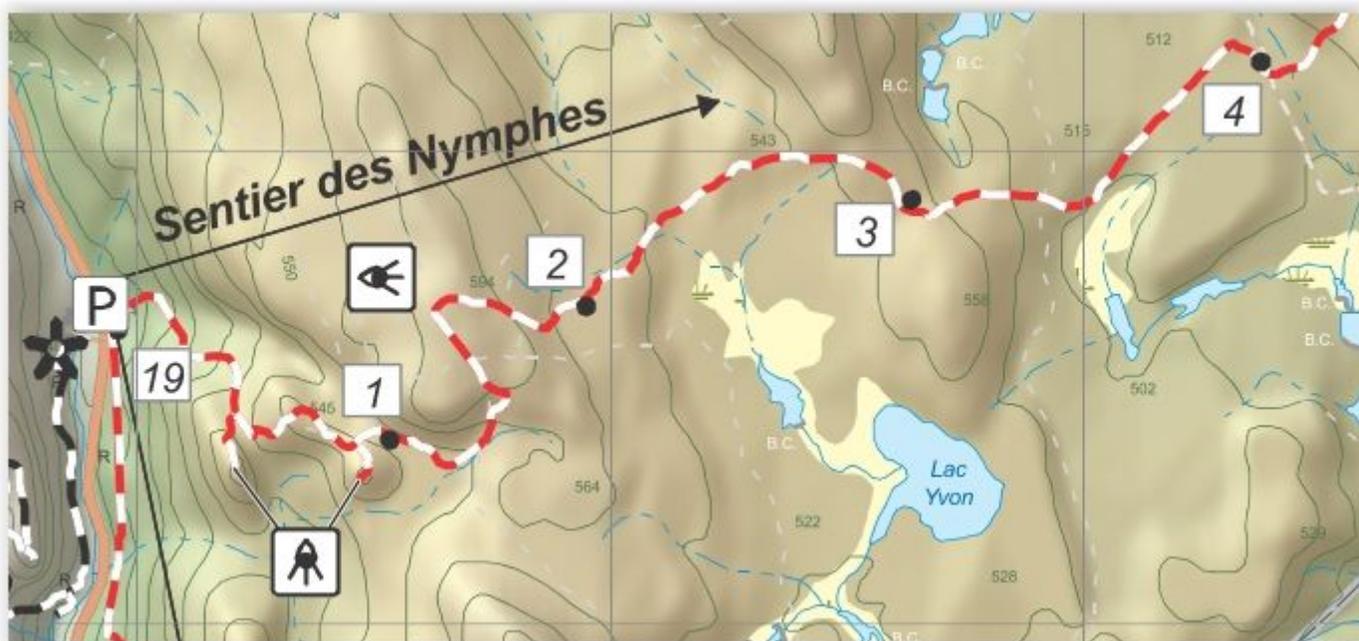


**Consultation du PAFIO - UA 062-71**  
**Du 12 mars au 5 avril 2018**  
**Travaux Forestiers 2018-2023**  
**Sentier des Nymphes**



**Une étude de paysage devrait être effectuée à partir du point de vue au km 0,9 direction Sud-Ouest et à partir du point de vue au km 1,7 direction Est.**





**Une coupe de régénération est prévue dans le Sentier des Nymphes entre les km 1,8 et 2,4.**

**S'il doit y avoir une coupe elle devrait être une coupe partielle.**



## **Il est demandé pour les travaux près du Sentier National de :**

- Enlever tous les arbres ou parties d'arbres qui tombent sur le sentier national
- Conserver une lisière boisée de 30 m de chaque côté du sentier national, plus 20 m avec coupe pouvant aller jusqu'à 50%, plus un autre 20m avec coupe pouvant aller jusqu'à 70%.
- Tout arbre coupé près du sentier devrait être fait en le tirant vers l'extérieur plutôt qu'en le faisant tomber vers le sentier, ce qui endommage ou affaiblit les arbres le long du sentier.
- Ne pas laisser d'andain, aux endroits d'empilement de bois le long du Sentier national.
- Ne pas obstruer le sentier (laisser un espace sécuritaire aux marcheurs).
- Paysage; garder un côté visuel intéressant pour les touristes qui viennent marcher dans la région pour voir surtout vos belles forêts.

# Annexe IX

Carte concernant le Sentier de la Boule

---

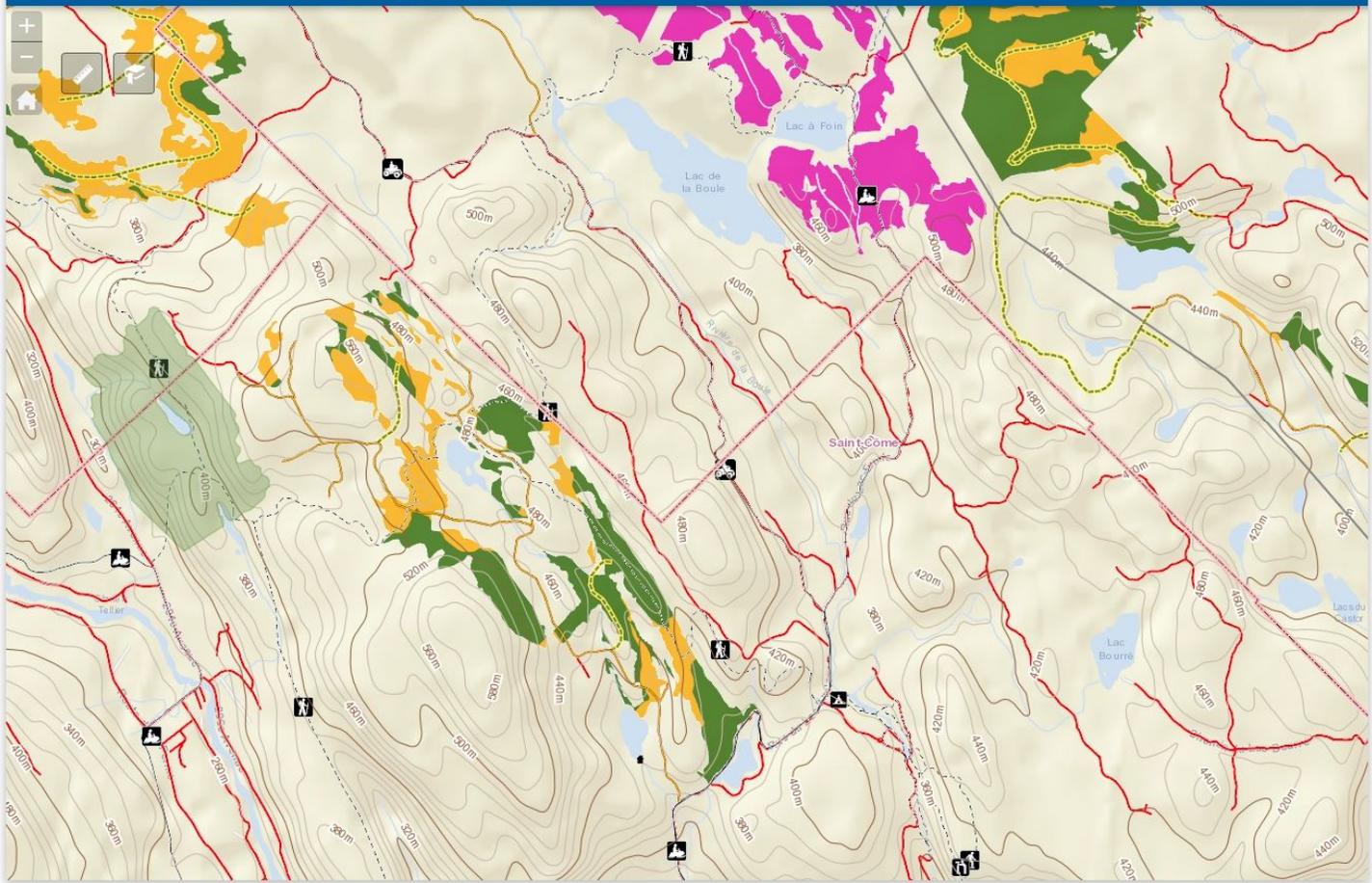


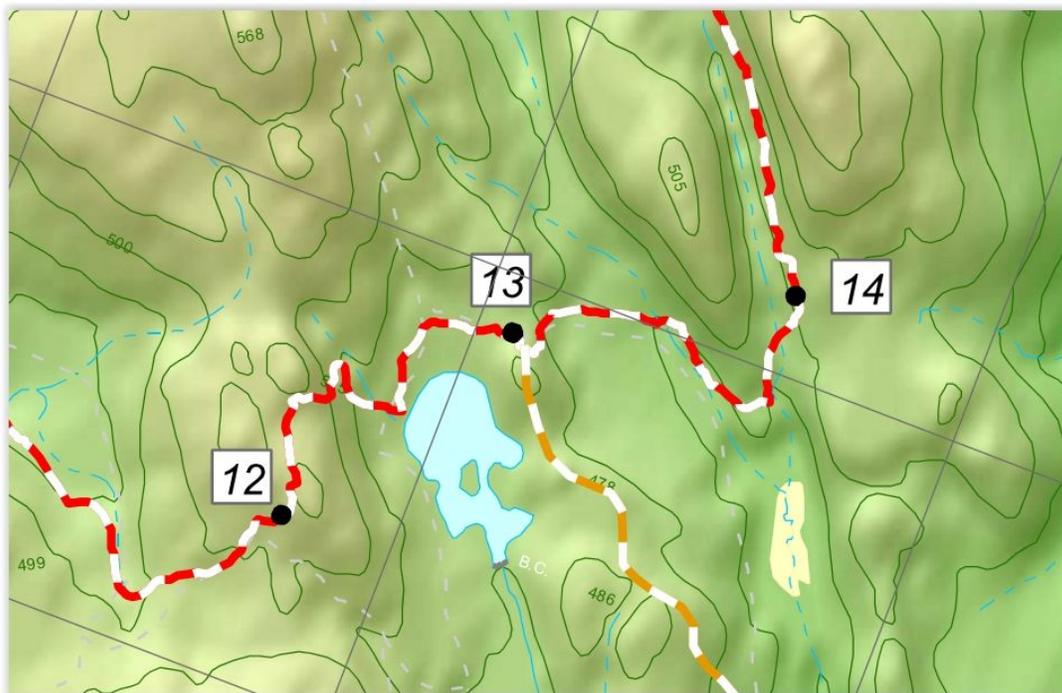
**Consultation du PAFIO - UA 062-71**  
**Du 12 mars au 5 avril 2018**  
**Travaux Forestiers 2018-2023**  
**Sentier de la Boule**

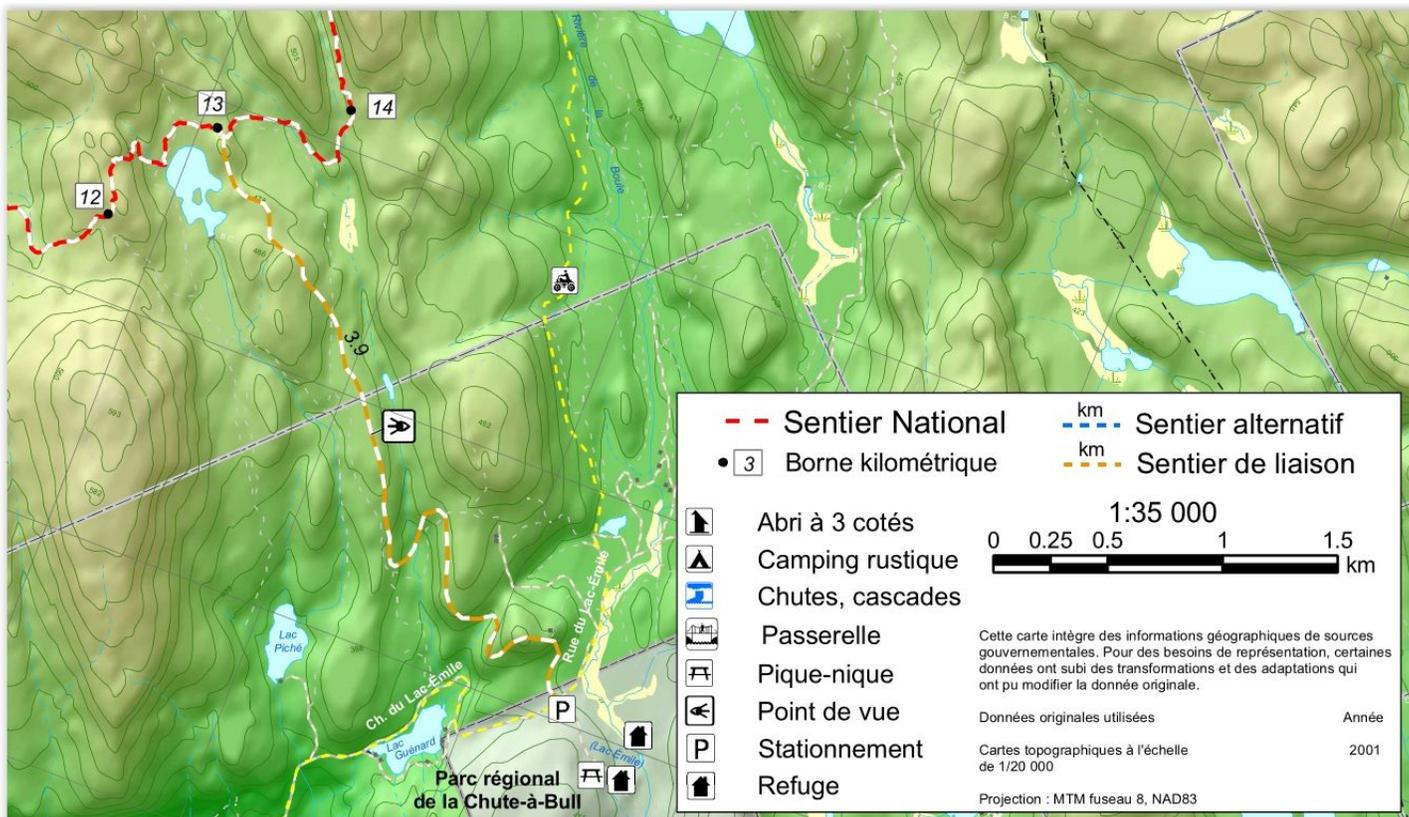


**Des coupes de régénération sont prévues entre les km  $\pm$  13 à 13,5 du Sentier Boule et dans le Sentier de liason .**

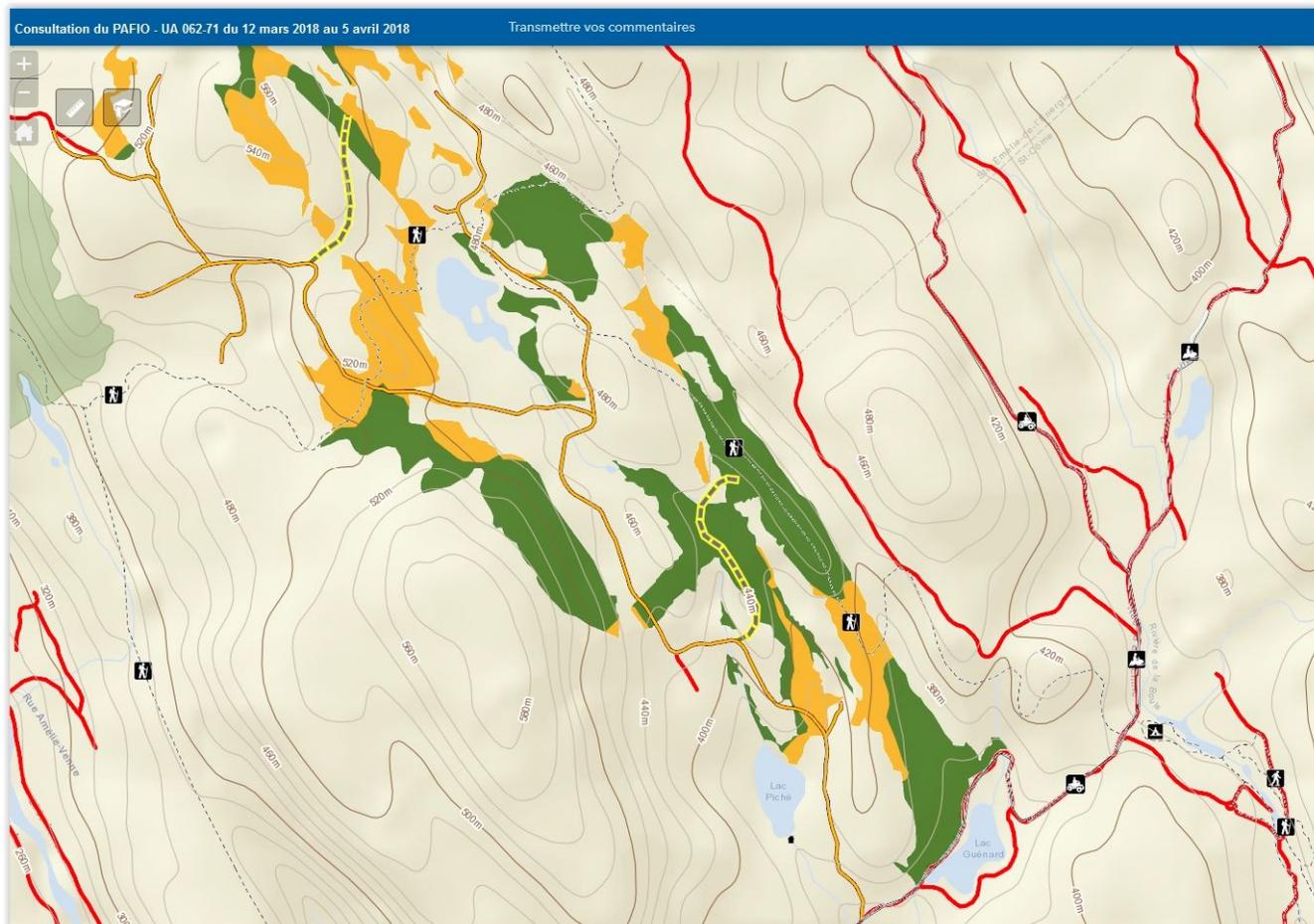
**S'il doit y avoir des coupes elles devraient être des coupes partielles.**

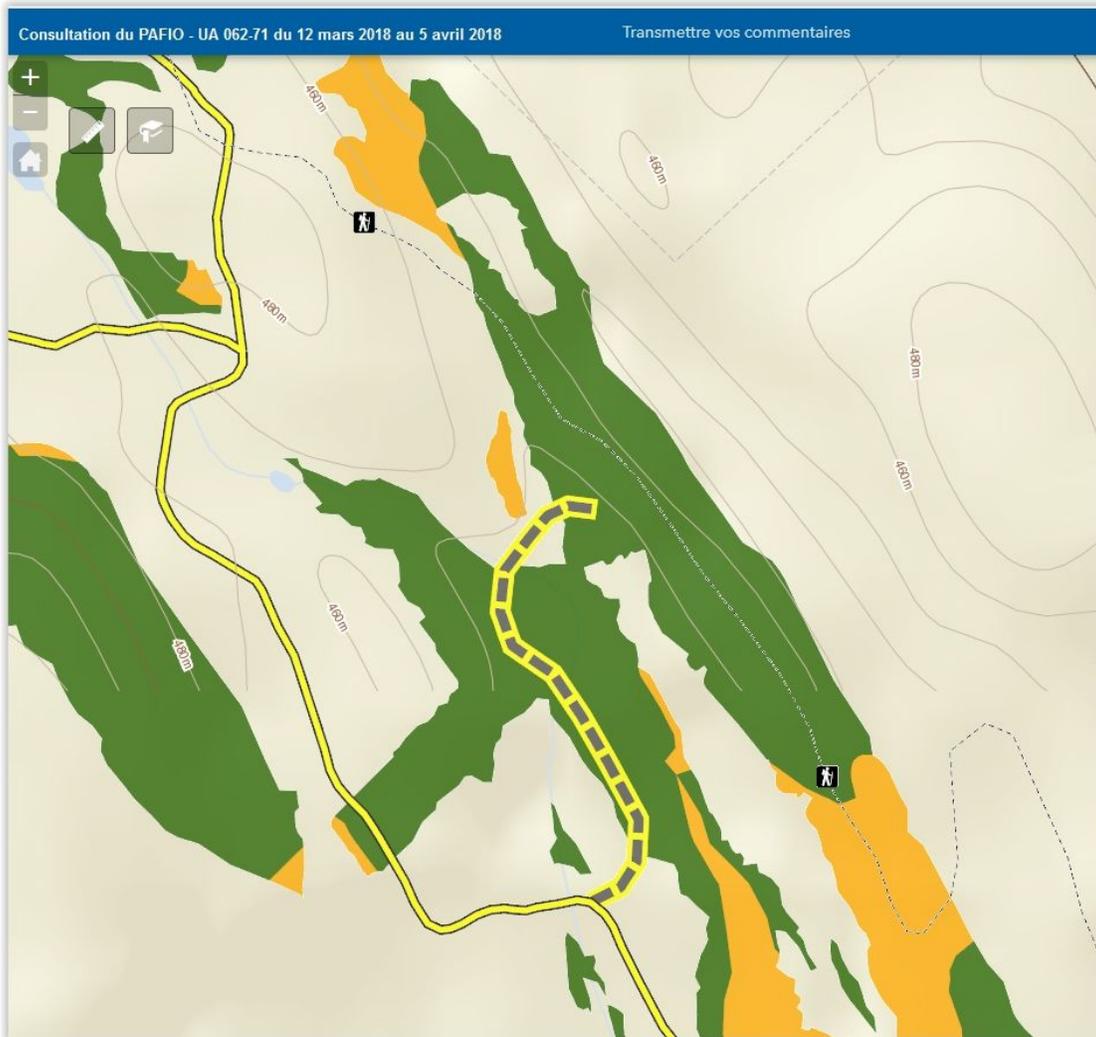






## Sentier de liaison





## **Il est demandé pour les travaux près du Sentier National de :**

- Enlever tous les arbres ou parties d'arbres qui tombent sur le sentier national
- Conserver une lisière boisée de 30 m de chaque côté du sentier national, plus 20 m avec coupe pouvant aller jusqu'à 50%, plus un autre 20m avec coupe pouvant aller jusqu'à 70%.
- Tout arbre coupé près du sentier devrait être fait en le tirant vers l'extérieur plutôt qu'en le faisant tomber vers le sentier, ce qui endommage ou affaiblit les arbres le long du sentier.
- Ne pas laisser d'andain, aux endroits d'empilement de bois le long du Sentier national.
- Ne pas obstruer le sentier (laisser un espace sécuritaire aux marcheurs).
- Paysage; garder un côté visuel intéressant pour les touristes qui viennent marcher dans la région pour voir surtout vos belles forêts.

# Annexe X

Carte concernant le Sentier des Perces-Brumes

---

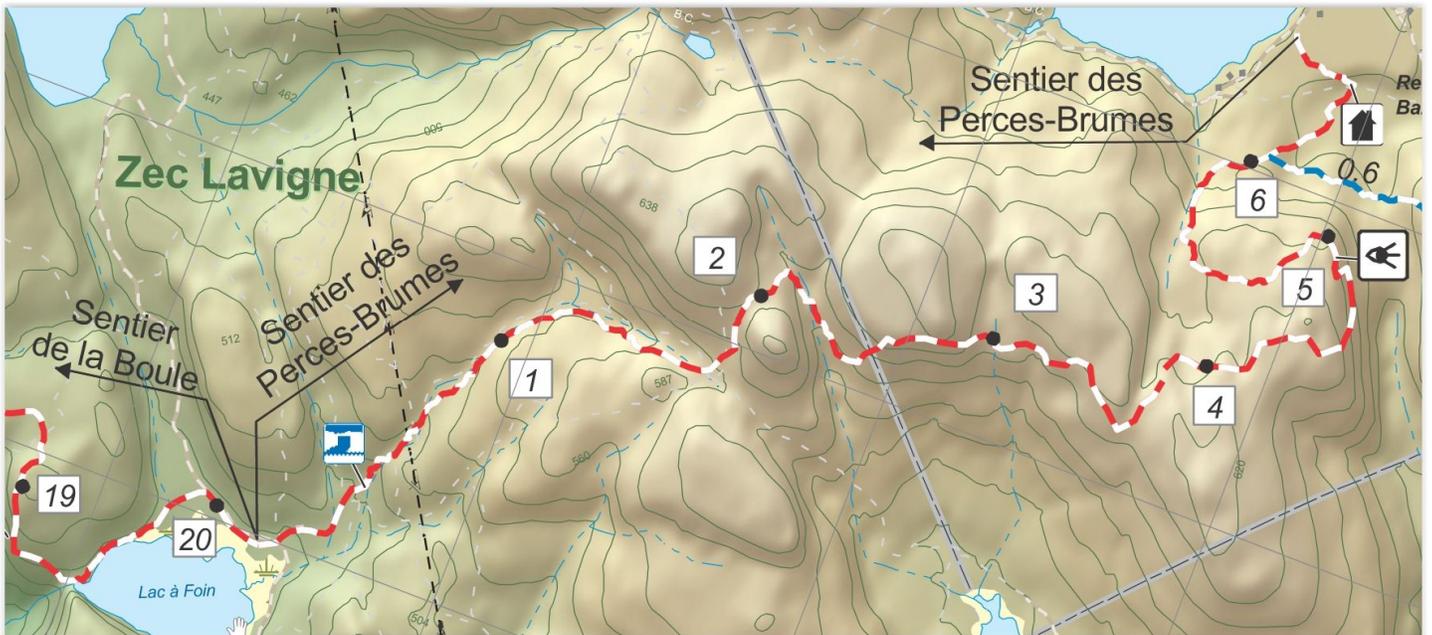


# Consultation du PAFIO - UA 062-71

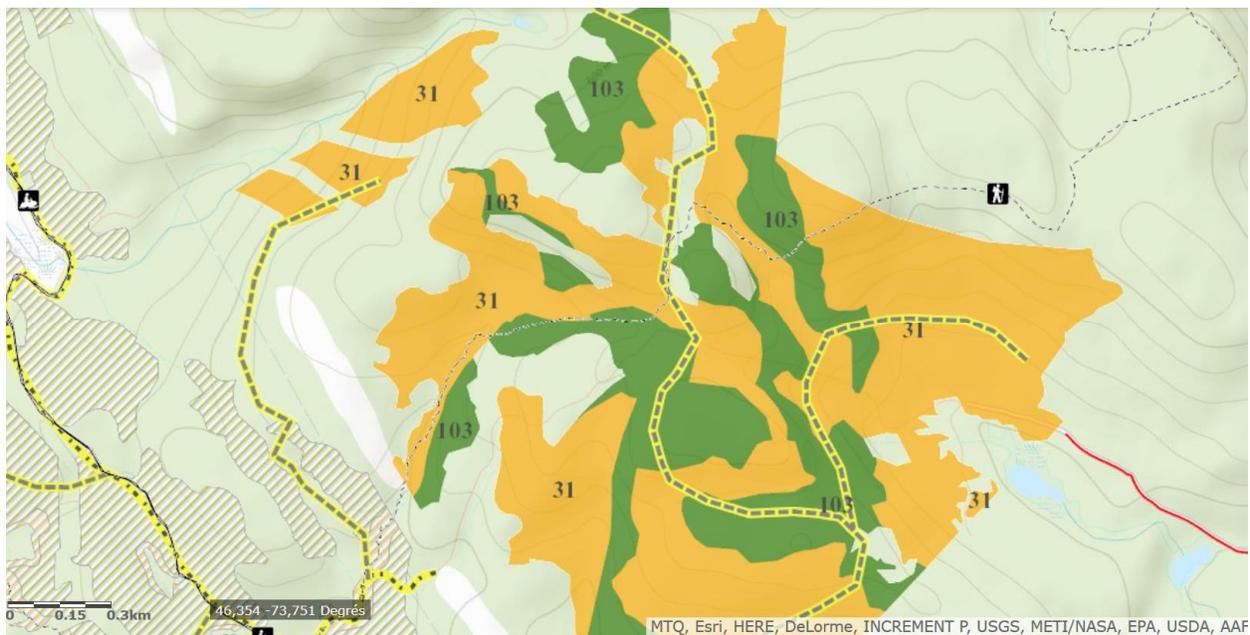
## Du 12 mars au 5 avril 2018

### Travaux Forestiers 2018-2023

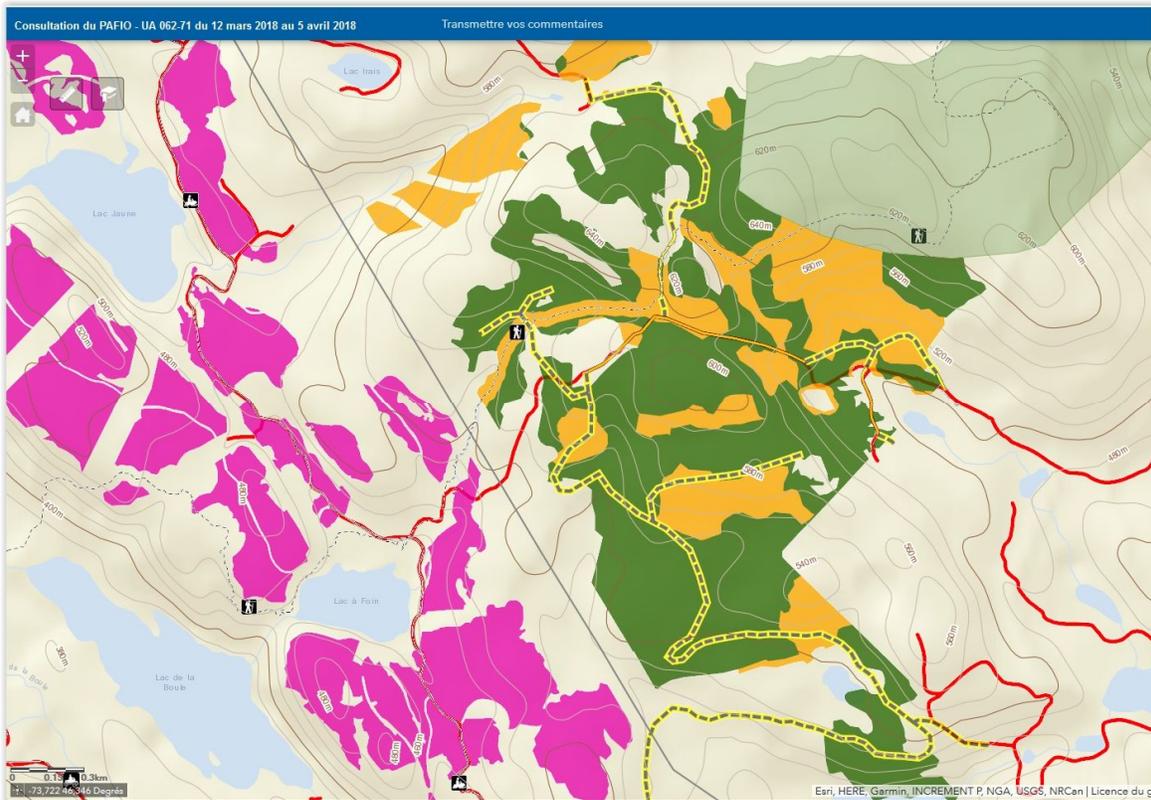
### Sentier des Perces-Brumes



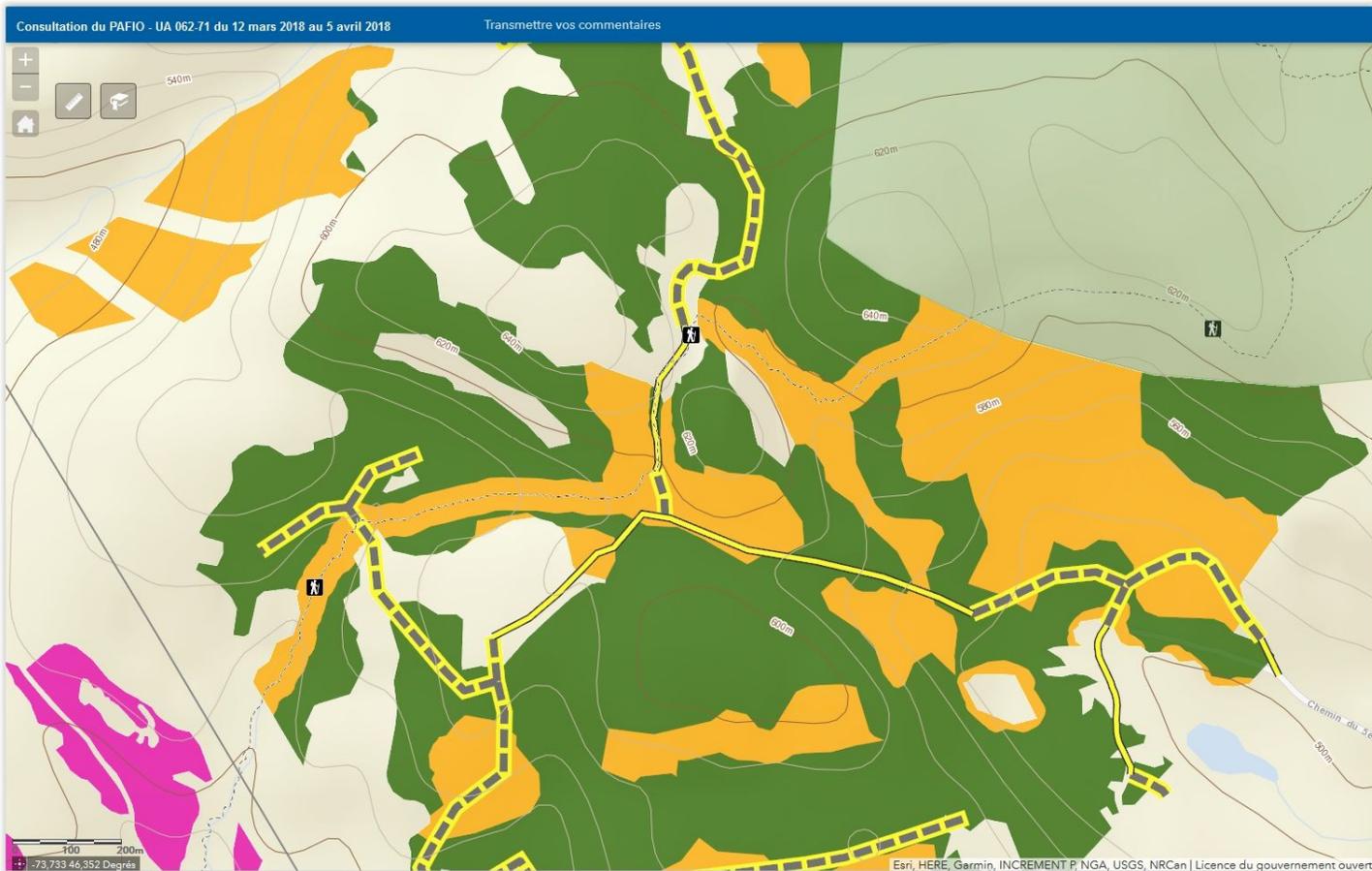
Des travaux forestiers sont prévus entre les km  $\pm$  0,8 à 2,6 du Sentier Perces-Brumes.



**PAFIO 2016**



## PAFIO 2018



Nous constatons que des modifications ont été apportés de puis le PAFIO 2016

**Il est demandé pour les travaux près du Sentier National de :**

- Enlever tous les arbres ou parties d'arbres qui tombent sur le sentier national
- Conserver une lisière boisée de 30 m de chaque côté du sentier national, plus 20 m avec coupe pouvant aller jusqu'à 50%, plus un autre 20m avec coupe pouvant aller jusqu'à 70%.
- Tout arbre coupé près du sentier devrait être fait en le tirant vers l'extérieur plutôt qu'en le faisant tomber vers le sentier, ce qui endommage ou affaibli les arbres le long du sentier.
- Ne pas laisser d'andain, aux endroits d'empilement de bois le long du Sentier national.
- Ne pas obstruer le sentier (laisser un espace sécuritaire aux marcheurs).
- Paysage; garder un côté visuel intéressant pour les touristes qui viennent marcher dans la région pour voir surtout vos belles forêts.



## Annexe XI

Lettre de Mme Céline Picard, résidente près du Parc régional de la rivière Ouareau

---



**Consultation publique sur le plan d'action d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)<sup>1</sup> de l'unité d'aménagement 062-71 du 12 mars au 5 avril 2018 portant sur l'équivalent de 5 années de planification forestière.**

Selon Forêt, Faune et Parcs Québec, «l'objectif de la consultation est de permettre à la population d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts en faisant connaître leur opinion sur les travaux prévus sans permettre de changer la vocation du territoire public ni les droits forestiers qui y sont consentis».

J'ai été déçu de constater que cette consultation ne vise pas à modifier la vocation de coupe forestière qui a été consentie à l'industrie forestière dans le territoire du **Parc régional de la rivière Ouareau**. Cet aspect de l'aménagement n'avait jamais été présenté clairement à la population et c'est maintenant un fait accompli sans droit de réplique.

Je comprends qu'un des aménagements possible des parcs régionaux<sup>2</sup> est «l'utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent». Cependant, cela ne devrait pas être la priorité. Nous avons, sur l'ensemble de la planète et au Québec, de moins en moins de régions sauvages permettant la sauvegarde de la biodiversité (si menacée actuellement). Pourquoi ne pas mettre l'emphase sur tous les autres aspects de la vocation des parcs régionaux<sup>2</sup> à savoir : «de rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air; de favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région; de répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés; de favoriser la mise en valeur de ces espaces pour fins de développement récréo-touristique.» D'ailleurs, le développement récréo-touristique et même éco-touristique est une avenue en expansion qui serait tout aussi rentable et profitable pour la région. La population n'a pas eu son mot à dire concernant la vocation privilégiée que nous désirons pour le **Parc régional de la Rivière Ouareau**.

- Il serait important pour le Québec d'augmenter le territoire protégé pour donner la possibilité de conserver sa biodiversité sur son territoire.
- La vocation du **Parc régional de la rivière Ouareau** devrait prioriser le maintien d'espaces naturels pour des fins récréo-touristiques et même éco-touristiques fortement en recrudescence mondialement.
- La coupe forestière et les aménagements qui y sont rattachés (formation de routes par exemple) nuisent à la survie des espèces végétales et fauniques indigènes
  - Impact sur la biodiversité :
    - Destruction de territoire sauvage ;
    - Bruit ;
    - Remodelage des essences naturelles en vue d'une réexploitation ultérieure ;
    - Formation de routes favorisant une entrée en profondeur dans un territoire sauvage, par exemple en donnant l'accès à de nouveaux chantiers de coupes pour les prochaines années : mettant davantage à risque sa biodiversité ;
    - Risque de créer des îlots ne permettant pas le déplacement faunique ;
  - Impact sur le sol : augmentation des risques d'érosion ;

- Impact sur la quiétude et l'attrait de la région : le développement de routes favorise l'installation d'infrastructures «illégales», déplacement facilité pour la criminalité (les vols ont tendance à augmenter dans les habitations à proximité de ces voies d'accès).
- Impact sur les cours d'eau : perturbation des zones riveraines et augmentation des risques d'affecter les bassins versants;
- Impact économique important : nuisance au développement Éco-touristique et récréo-touristique dans la région.

D'ailleurs, à partir de la carte interactive fournie dans la consultation<sup>1</sup>, l'aménagement prévus pour la coupe forestière dans plusieurs secteurs du **Parc régional de la Rivière Ouareau**, ne respecte pas la zone riveraine ; c'est le cas entre autre sur le ruisseau Noir et des ruisseaux en aval du lac Kina et du lac Bleu ainsi qu'autour des lacs Dur, Toussaint et du Corbeau et leurs ruisseaux respectifs.

Les règlements provinciaux concernant les zones riveraines sont très strictes pour les propriétaires riverains et les compagnies forestières devraient obligatoirement les respecter.

De plus, plusieurs projets de coupe forestière se retrouvent dans des circuits pédestres. Il y a non respect de ces zones ce qui nuira directement au développement récréo-touristique.

J'ai à cœur ce **Parc régional de la rivière Ouareau** de la région de Lanaudière, de sa beauté, de sa richesse en cours d'eau et lacs sauvages, de sa biodiversité.

Il ne faudrait pas l'exploiter en perturbant ses attraits.

J'ose espérer que sa vocation pourra encore changer afin qu'il ne soit pas exploité pour de la coupe forestière mais bien pour une industrie éco-touristique.

Cependant, si les objectifs demeurent inchangés et que la coupe forestière est de mise, veuillez en réduire les impacts en respectant les bandes riveraines des cours d'eau et des lacs et les circuits pédestres déjà existants et ceux éventuels afin que l'industrie éco-touristique puisse également être une avenue de développement à long terme en évitant les coupes près de ces secteurs.

*Céline Picard*

Résidente près du Parc régional de la rivière Ouareau

<sup>1</sup><https://dgr0613.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=07e70b960ecc4f11836b6bbd62f620dc>

<sup>2</sup><https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/intervention/parcs-regionaux/>

## Annexe XII

Lettre de Mme Sylvie Picard, résidente de Chertsey

---



Mercredi, le 4 avril 2018

**Objet : Consultation concernant la coupe de bois dans le parc régional de la rivière Ouareau**

J'ai été surprise d'apprendre que la MRC de Matawini a fait une consultation publique le 22 mars dernier (un jeudi soir à Rawdon). Journée de la semaine moins disponible pour les résidents non permanents qui apprécient la beauté, la richesse végétale et faunique des forêts de la région de Lanaudière.

Surtout que dans la consultation on nous précise bien que cela n'empêchera pas le projet ; cela semble être une consultation «bidon».

On a de moins en moins de parcs de conservation au Québec ; les parcs deviennent des régions d'exploitation. C'est un problème mondial.

Les territoires sauvages sont exploités partout avec cette population mondiale en croissance exponentielle. Cela amène une grande pression sur la biodiversité qui ne cesse de baisser mettant en danger cette biodiversité en modifiant l'environnement dans lequel ces espèces se trouvent mais également la survie humaine.

Le temps où nous croyons que les ressources sont infinies et renouvelables est révolu. Une exploitation pour assurer un gain économique immédiat, sans tenir compte de ce qui restera à nos descendants est une approche égoïste et irresponsable.

J'avais espéré que le gouvernement du Québec allait tenter de respecter et même d'augmenter le pourcentage de territoire de conservation favorisant la protection de l'environnement.

Faire de la coupe forestière dans un parc régional implique des modifications du milieu naturel, un impact sur les espèces animales et végétales de la zone, un impact au niveau du sol, du bruit et un impact majeur sur les cours d'eau.

Étant résidents près d'un lac, nous devons respecter une bande riveraine où aucune coupe, aucun aménagement, aucune modification du couvert végétal ne doit être pratiqué. J'espère que l'industrie forestière mandatée aura les mêmes exigences et respectera les bandes riveraines. C'est la moindre des choses.

À mon sens on devrait conserver le parc régional de la rivière Ouareau intact afin de ne pas nuire à sa biodiversité, à ne pas perturber les sols, les cours d'eau et les lacs de la région. Nous basons trop le développement sur les ressources immédiates. Ces zones sauvages laissées à l'état naturel sont de moins en moins disponibles dans le monde. C'est une richesse rare. Sans parler de la richesse de la région en lacs et cours d'eau «l'or bleu» qui ne faudrait surtout pas mettre en péril. Nous devrions profiter de cette opportunité pour encourager la conservation du parc régional de la rivière Ouareau et favoriser le développement d'une industrie éco-touristique très lucrative à travers le monde. On pourrait par exemple augmenter le nombre de sentiers pédestres, rendre les berges de certains lacs sauvages accessibles à la population locale et touristique, etc.

Mais surtout il faudrait éviter de détruire la beauté de cette forêt.





## Annexe XIII

Lettre de la Pourvoirie Saint-Zénon

---





Saint- Zénon, le 22 mars 2018

Objet : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) UA 06271

Madame, Monsieur,

Nous sommes encore une fois stupéfaits d'être invité à commenter un PAFIO en consultation publique sans avoir été partie prenante aux discussions ayant mené à l'établissement de ce plan. Nous occupons le territoire de notre pourvoirie et nous le connaissons mieux que quiconque. Il est désolant de voir que le Ministère n'a qu'une vision forestière pourtant il y a faune dans le titre de ce ministère Forêts, faune et Parcs. Au fil des ans, les demandes au point de vue foresterie en pourvoirie ne changent pas : paysage, accès routier, chemins et priorisation de la faune. Afin de limiter les consultations, économiser temps et argent et de favoriser nos investissements, il serait grand temps de mettre en place une planification à long terme en amont. Actuellement, nous sommes consultés sans savoir si le traitement aura lieu (ex : scarification), les dates d'opération, les pourcentages de coupe. Par contre, chaque consultation est faite à la dernière minute : 2018 pour des actions prisent en 2018.

Il est impératif qu'il y ait des rencontres de travail BIEN AVANT les consultations publiques, pas seulement quelques semaines. Des réunions avec le pourvoyeur concerné par le plan d'aménagement étaient faites anciennement. Nous connaissons mieux notre territoire que quiconque et nous pouvons aider les foresteries. De se faire présenter un plan auquel nous n'avons pas donné notre point de vue est un discours de sourds et une consultation bidon.

La table GIRT entend tout le monde mais en réalité, plus de 80% des discussions sont au sujet de la foresterie. De plus, avoir notre représentant qualifié pour assister à cette table est rendu difficile depuis la décision de couper les fonds attribués à la participation de notre ingénieur forestier. Le seul point positif de la table GIRT est l'acceptabilité sociale. Protège-t-on une pourvoirie de 4km<sup>2</sup> comme d'autre territoire de 280 km<sup>2</sup>? Difficile de discuter à cette table d'enjeux majeurs pour notre industrie des pourvoiries.

Les pourvoiries de notre région accueillent 72 596 clients annuellement avec des retombées directes de 10M\$ et créent 193 emplois directs.

Au moment où les forestiers demandent 25% du territoire à priorité forestière, il est temps de mieux planifier la foresterie sur les territoires à priorité pourvoirie en faisant notamment :

- 1- Plan à long terme
- 2- Rencontre de travail en AMONT des consultations publiques;
- 3- Ententes écrites signées et contraignantes si non respectées.

Lors de la présentation qui nous a été fait le 22 mars au club de golf de Rawdon, le message qui revenait constamment était les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Comment peut-il y avoir des mesures d'harmonisation convenues si les principaux intéressés : nous la Pourvoirie, n'avons pas été consulté lors de la production du PAFIO préliminaire. Nous retrouvons dans divers textes au sujet du PAFIO que le ministre ou le ministère peut, selon le cas, tous des mots qui ne donnent aucune obligation de résultat.

Cependant, sur le site du MFFP, dans la section de la planification opérationnelle (PAFIO), nous retrouvons le guide qui dirige la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, nous y trouvons des principes de fonctionnement : intérêt commun, recherche du consensus, représentativité des acteurs du milieu, efficience dans les moyens d'action et finalement nécessité de résultat. Il est déplorable que ces principes directeurs ne soient pas respectés. Les acteurs n'y sont pas tous présents et les discussions demeurent toujours à un niveau général sans jamais aller dans le détail. Un consensus ne peut être valide si les discussions demeurent d'ordre général.

Voici maintenant des commentaires que nous demandons à ce qui soit pris en considération immédiatement et que nous vous aurions fait part s'il y avait eu des séances de travail préalablement à cette consultation :

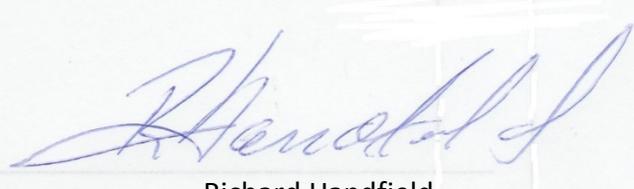
- ▶ Coupe partielle au sud du lac bois franc : quel sera le pourcentage précis de prélèvement? Le terrain étant plat à cet endroit, nous voudrions nous assurer que pour notre clientèle, une partie de 100m soit protégée en bordure du lac pour assurer une excellente appréciation de la faune.
- ▶ Coupe de régénération prévue au sud du lac bois franc : nous aimerions également qu'une zone protégée de 100m soit respectée entre la première coupe et le bord du lac. Nous avons un chablis dans ce secteur, il pourrait vous être intéressant de vous y attarder.
- ▶ Le réseau routier pour sortir le bois ne nous convient aucunement. Notre territoire est déjà muni de sentiers de motoneige qui peuvent très bien servir de tronçon routier pour y faire transiter le bois. Nous voulons limiter le nombre de nouvelles routes qui viendraient envahir notre territoire. Les traverses de limites sont toujours problématiques et à proscrire.
- ▶ La partie sud-ouest de notre territoire, nous n'avons pas d'objection quant à la coupe prévue.
- ▶ La coupe prévue au nord du chemin de la pourvoirie en flanc de montagne nous cause beaucoup de soucis. Nous sommes à développer un sentier de vélo hors route exactement dans ce secteur. Comme il s'agit d'une coupe partielle annoncée, nous aimerions connaître le pourcentage de coupe puisque cela peut ou non bloquer notre projet. Ce projet s'inscrit dans notre développement aventure nature que nous voulons proposer à notre clientèle.

Nous aimerions également connaître plus exactement les tracés, les pourcentages de coupe et dates prévues de ces coupes. Vous comprendrez que nous partageons un même territoire et que nous n'avons d'autre choix que de cohabiter ensemble. Nous demandons de connaître les échéanciers puisque nous sommes en développement constant et nous ne voulons pas investir temps et argent là où vos machineries passeront pour défaire nos plans. Nous croyons sincèrement que le plan présenté actuellement est embryonnaire et qu'il n'est qu'un premier pas vers de vraies consultations et un travail en équipe autour d'une même table.



Nous vous demandons une rencontre rapidement avec les planificateurs forestiers et notre pourvoirie afin de travailler ensemble à établir un véritable plan adéquat qui répondra aux besoins de toutes les parties à long terme et ce sans autres intermédiaires que les représentants des deux côtés. Ce plan pourra par la suite être soumis au diverses tables pour faire les représentations nécessaires.

Bien à vous,



Richard Handfield

cc : Jonathan Leblond, Fédération des Pourvoiries du Québec



## Annexe XIV

Lettre de Guy Sylvestre

---



Saint-Jérôme, le 29 mars 2018

Ministère des forêts de la faune et des parcs  
Sainte-Émilie de l'énergie- Unité de gestion de Lanaudière  
150, rue Saint-Michel  
Sainte-Émilie de l'énergie (Québec) J0K 2K0

Municipalité régionale de comté de Matawinie  
3184, 1<sup>re</sup> avenue  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

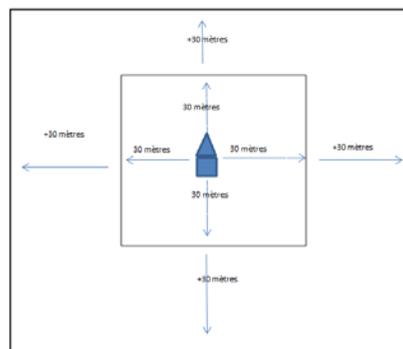
Objet : Commentaires et questionnements concernant les activités forestières dans Lanaudière  
unité d'aménagement 062-71

Je désire obtenir des détails sur les obligations des exploitants forestiers sur une parcelle de l'unité 062-7 soit celle identifié au no. 44 au nord du lac Simon, voir carte no. 2.

D'abord, je suis détenteur d'un bail de villégiature «601105» où un immeuble est sis carte no. 1, les coordonnées GPS sont : 46°17'3.87"N, 74°17'30.08"O et à la municipalité de Saint-Donat matricule 4427-35-0292, voilà pour la localisation.

J'ai participé à la soirée de consultation de 2017 à Radon sur le même sujet. J'y ai rencontré et questionné des représentants de l'unité de gestion de Sainte Émilie de l'énergie du MFFP. Au moyen des cartes nous avons identifié la localisation de mon chalet. Ma préoccupation était de connaître les distances qui doivent être respectées par la coupe de bois, ce que j'ai obtenu, et c'est un des détails pour lesquels il m'est important. Alors que la surface d'occupation par le bail est de 4 000 mètres carrés on m'a informé que le détenteur du permis de coupe doit respecter une bande de terre équivalent au double soit 60 mètres, alors qu'actuellement nous avons 30 mètres à partir d'un point central dudit terrain. Voir schéma 1

Schéma 1



Question :

Est-ce que cela est juste?

Devrais-je alors marquer la bande de terre?

L'exploitant peut-il circuler, avec la machinerie à l'intérieur de cette limite?

Aussi, concernant la voie d'accès à mon chalet, actuellement je m'y rends avec une camionnette 2X4 sans aucuns soucis, le chemin secondaire est un chemin que j'entretien soit par l'enlèvement de troncs poussé par le vent ou en y retirant les cailloux.

Question :

Est-ce que le chemin sera remis en état tel qu'il est maintenant, le cas échéant?

De plus, serait-il possible de s'assurer que la position GPS de mon chalet est bonne car lorsque nous consultons la carte du PAFIO et le logiciel *Google Map* il semble y avoir un décalage, serait-ce l'échelle? Quoique, en comparant les cartes 1 et 2 en se référant au chemin la position de l'une et l'autre diffère.

Question :

L'exploitant forestier doit-il connaître la position du bâtiment?

Alors une mise à jour des données GPS est opportune.

Enfin, je désire connaître la période où s'effectuera la coupe afin de me préparer en conséquence. Une dernière demande, que le hallage des tiges se fasse par le chemin au nord ou les vestiges des dernières coupes sont encore perceptibles, plutôt que par le chemin secondaire qui se trouve en milieu humide.

Je vous remercie de l'attention porté à mes commentaires et préoccupations. Recevez mes salutations distinguées

Guy Sylvestre

152, rue Jean de Brébeuf

Saint-Jérôme (Québec)

J7Y 5J2

450 431 8082

Annexe I

Carte no. 1

Carte Topographique / localisation du bail 601105 / lac Simon

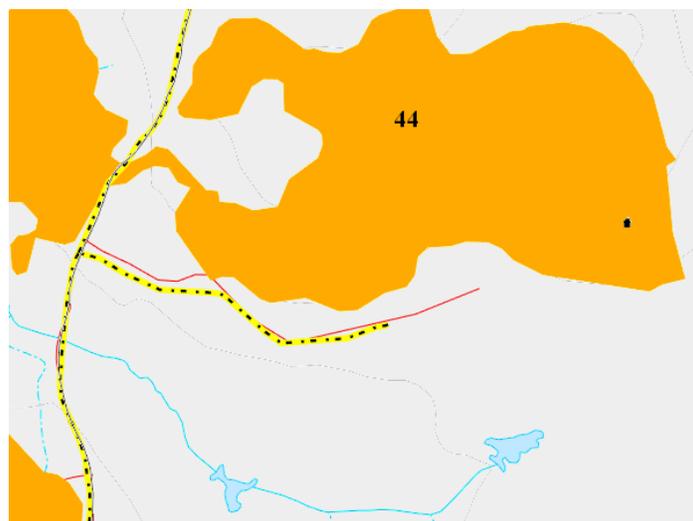


Latitude : 46°17'3.87"N

Longitude : 74°17'30.08"O

Carte no.2

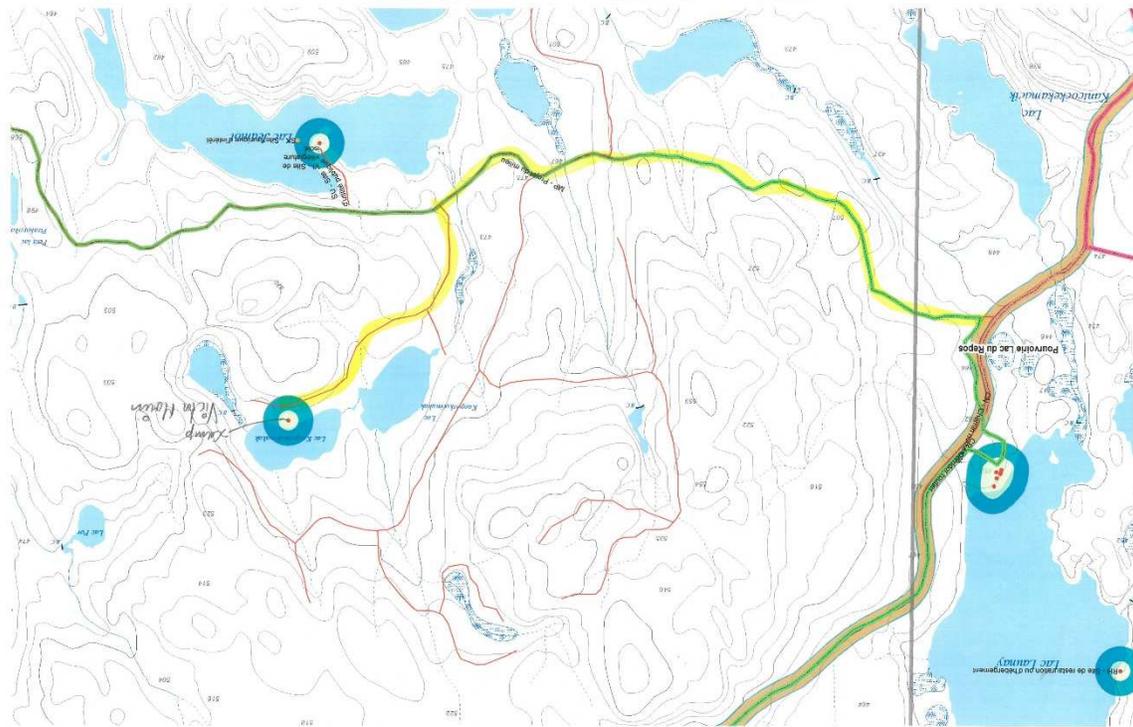
Plan d'aménagement forestier intégré opérationnels «PAFIO» / unité d'aménagement 062-71





## Annexe XV

### Carte accès camp d'un trappeur



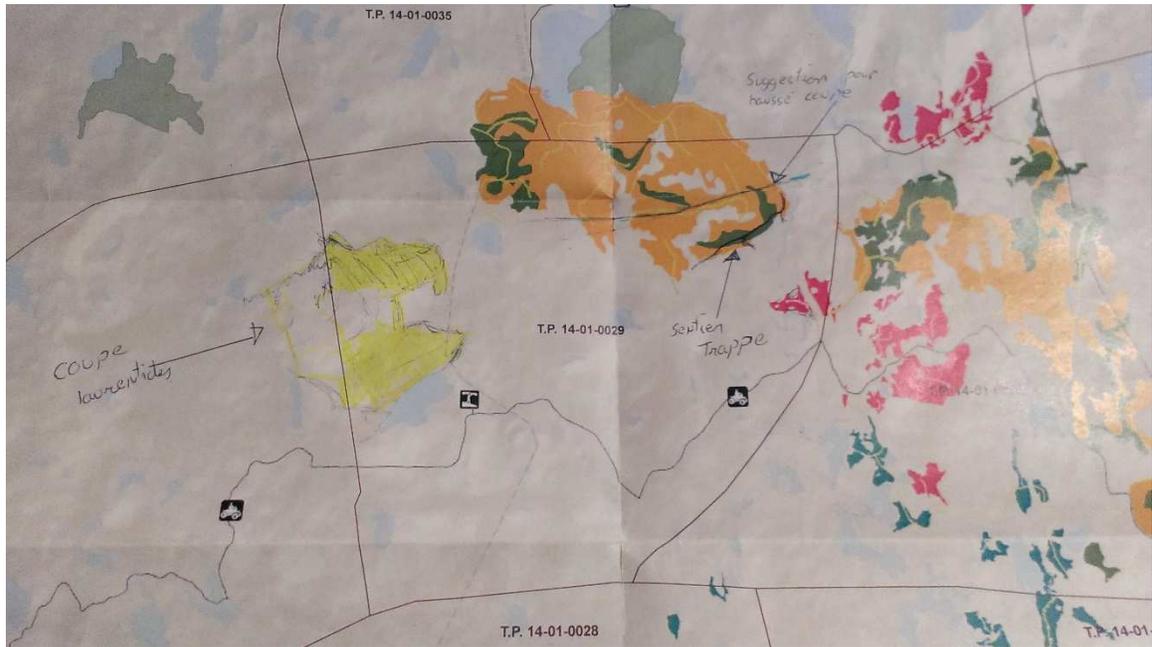






## Annexe XVII

### Carte camp de trappe – Secteur RAIMBAULT





# Annexe XVIII

## Résolution CM-104-2018 de la MRC de Matawinie



Municipalité régionale de comté de Matawinie  
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0  
Tél.: 450.834.5441 1.800.264.5441 Téléc.: 450.834.6560

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

#### Extrait de procès-verbal Séance ordinaire du Conseil de la MRC 14 mars 2018

##### SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs  
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs  
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey  
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon  
Bertrand Taillefer, conseiller de comté, représentant de Notre-Dame-de-la-Merci  
Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois  
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

##### SONT ABSENTS

M. Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat

##### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mmes Lyne Arbour, secrétaire-trésorière et directrice générale  
Isabelle Falco, adjointe exécutive

##### CONSULTATION PAFIO 2018-2023 LANAUDIÈRE

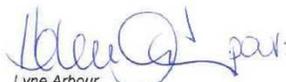
##### CM-104-2018

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 de l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que 98 % des forêts publiques de la région de Lanaudière se localisent dans le territoire de la MRC de Matawinie et que l'unité d'aménagement 062-71 couvre environ les 2/3 de ce territoire forestier;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de soumettre les préoccupations de la MRC comme présentées par le Service d'aménagement.

  
Lyne Arbour  
Secrétaire trésorière et directrice générale

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 26<sup>e</sup> jour de mars 2018

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION  
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE